PCDR

Commune de La Roche-en-Ardenne

Partie V

Les projets

Septembre 2022

Urbanisme et développement territorial Orthogone

Les projets du PCDR de La Roche-en-Ardenne

Le PCDR se compose de 46 projets et actions. Vu la quantité, il n'est pas réaliste de pouvoir les réaliser tous et toutes dans le même laps de temps. Aussi, la CLDR les a répartis dans le temps, en 3 lots, à savoir :

- Le Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Le Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Le Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

Lot 1

1.1. Aménagements de sécurité routière
1.2. Travail de lobby envers les opérateurs pour améliorer la connectivité
1.3. Extension et aménagement des abords de la salle de Halleux
1.4. Réalisation d'un plan "logement et habitat"
1.5. Valorisation et entretien du petit patrimoine, restauration et « transmission »
1.6. Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche en logements intergénérationnels et maison des associations
1.7. Aménagement des espaces publics de l'ancienne gare de La Roche en espace convivial
1.8. Placement de panneaux didactiques aux « hot spots » touristiques
1.9. Création de lieux d'échange entre citoyens (SEL, Repair café, boîte à dons/livres)
1.10. Mise en place de navettes régulières au départ de La Roche
1.11. Renforcement de la mobilité lente
1.12. Organisation d'actions liées à la transition/conscientisation du citoyen au respect de la planète
1.13. Etude et réalisation de l'étude sur la valorisation du Deister
1.14. Mise en valeur du Cheslé à Bérismenil
1.15. Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village
1.16. Achat d'un terrain et construction d'un espace de rencontre à Mierchamps
1.17. Construction d'une plateforme Bois-énergie

Lot 2

2.1. Achat et transformation des garages de l'ancienne gare de La Roche en logements intergénérationnels
2.2. Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge
2.3. Redynamisation du commerce en centre-ville
2.4. Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR

2.5. Actions de conscientisation des habitants / touristes à la qualité et propreté du cadre de vie / nature
2.6. Etude et valorisation du site du musée des Grès
2.7. Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants
2.8. Mise en valeur des paysages
2.9. Création d'un Conseil consultatif des aînés
2.10. Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont
2.11. Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil
2.12. Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire
2.13. Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales
2.14. Renforcement de la mobilité lente

Lot 3

3.1. Aménagement de logements tremplins ou intergénérationnels
3.2. Rédaction d'une charte pour l'organisation d'un événement durable à l'attention des programmateurs et participants
3.3. Soutien à la création de nouvelles formes de production agricole
3.4. Mise en place à La Roche-en-Ardenne d'un service de location de vélos électriques et de vélos adaptés
3.5. Soutien au remembrement des petites parcelles privées forestières
3.6. Rédaction d'articles dans le bulletin communal liés à la convivialité et au bien-vivre ensemble
3.7. Promotion du covoiturage
3.8. Création d'un réseau de chaleur
3.9. Création de passerelles sur l'Ourthe
3.10. Achat et aménagement du terrain attenant à la maison de village de Beausaint (dont plaine de jeux)
3.11. Relance du comice agricole
3.12. Réaménagement des horaires du Proxibus
3.13. Création d'un atelier rural
3.14. Aménagement d'un cimetière forestier ou forêt cinéraire
3.15. Rénovation des locaux du football et du terrain de tennis à Bérismenil

FICHE 1.1 . - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°DE FICHE PROJET : 1.1.

PRIORITÉ : LOT 1

DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à améliorer la sécurité routière dans certaines traversées de villages, particulièrement ceux qui sont coupés par des routes régionales. L'aménagement intègre la voirie et les abords de voiries gérées par le SPW. Si nécessaire, la commune négociera un droit sur les abords de la N89 afin de les aménager à sa charge (avec une aide du DR). Dans cette perspective, les sites prioritaires sont : la traversée de Beausaint, la traversée de Samrée et le carrefour d'Ortho. La commune a décidé de prendre les devants en demandant le placement de radars dans chacun des villages concernés.

- **La traversée de Beausaint**

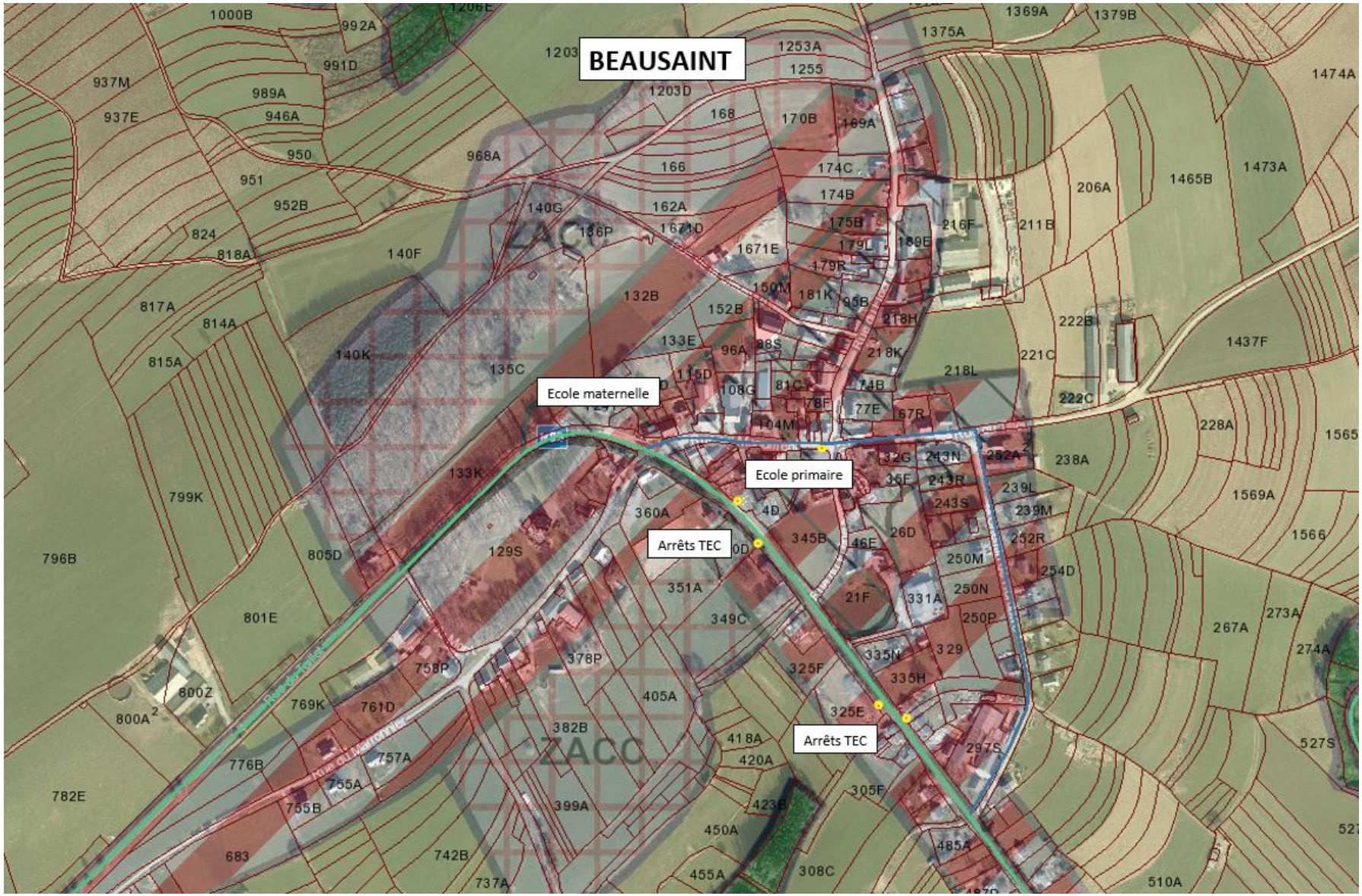
 La population souhaite des aménagements le long de la N89 : aménagements voies lentes et passages pour piétons. Cependant, suite la consultation réalisée sur terrain avec la Zone de police Famenne-Ardenne, l'Inspection de la sécurité routière du SPW et la Commune. Il a été jugé inopportun de réaliser des aménagements cyclo-pédestres en alternance avec des passages piétons le long de la N89.

 Le projet se structure de cette manière :

 - Une analyse de trafic : fréquentation, vitesse, accidentologie réalisée par la Zone de police et une enquête auprès des parents et direction de l'école communale relative au mode de déplacement et à sa quantification.
 - Créer un aménagement sécurisé le long de la route régionale (d'un seul côté) :
 - A partir de la première maison (en venant de La Roche) jusqu'au carrefour du chemin de Herdawe (chapelle), du côté droit, en profitant de l'espace disponible derrière les arbres.
 - De ce carrefour jusqu'à celui avec la rue du Monument, du côté gauche.
 - Installer des passages piétons au carrefour avec le chemin de Herdawe, au niveau des arrêts de bus et au carrefour avec la rue du Monument (2 passages), soit un total de 5 passages piétons.

- Des aménagements complémentaires auprès de l'école maternelle (placement de nouvelles barrières)
- Un aménagement de la voirie communale entre l'école maternelle et l'école primaire (éclairage, revêtement, signalisation)
- L'installation d'un abri pour vélo.

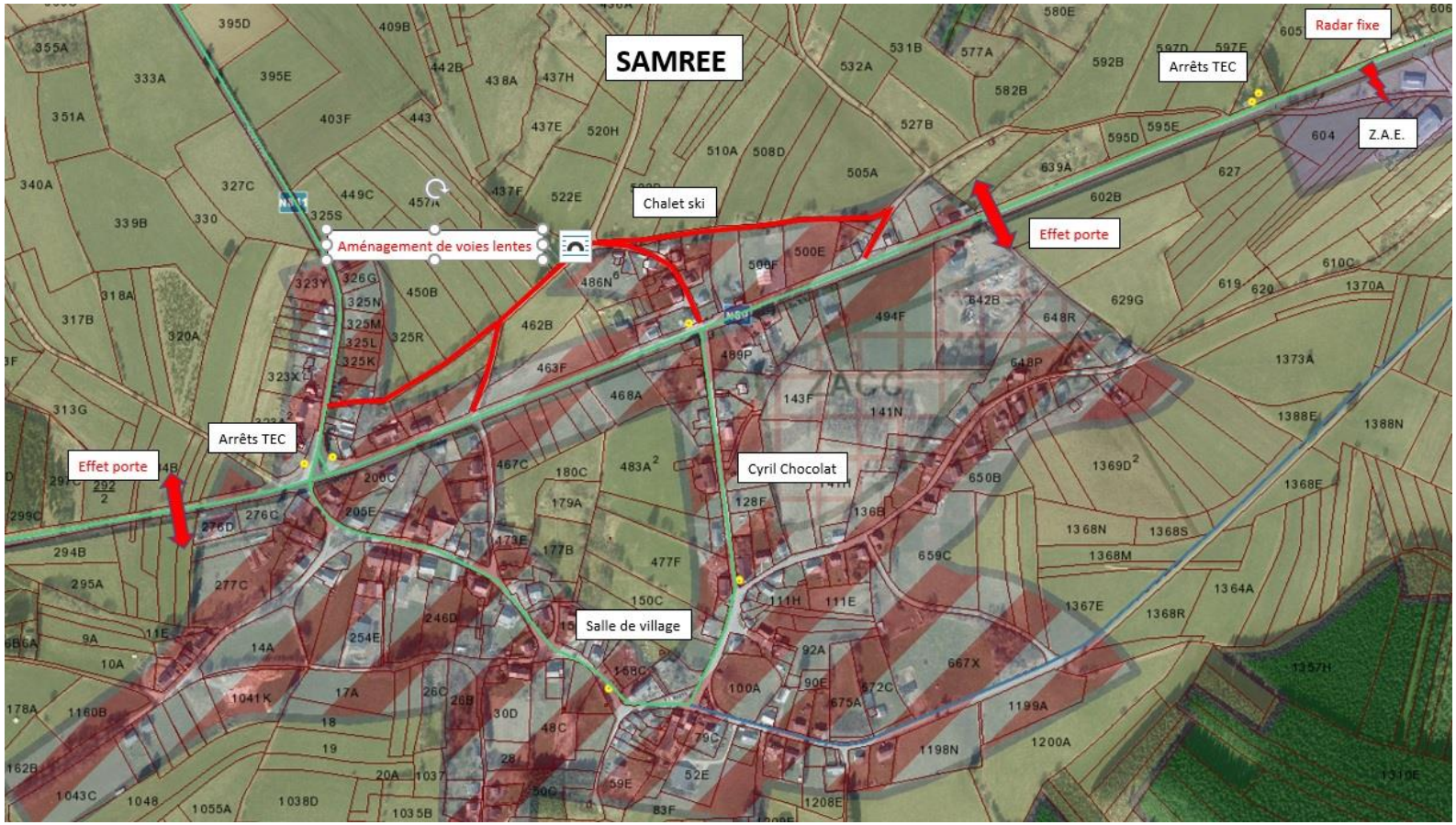
FICHE 1.1 . - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



➢ **La traversée de Samrée**

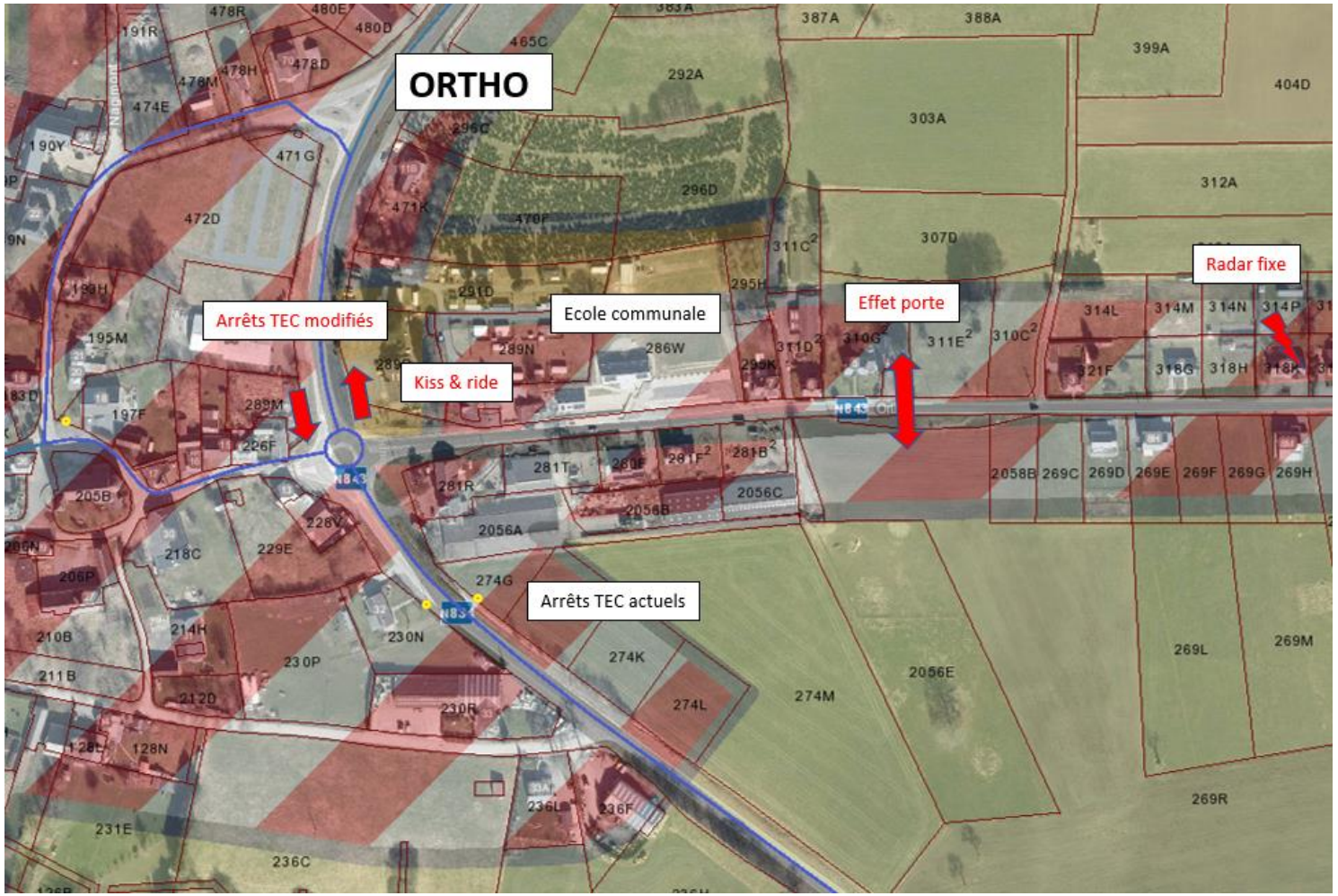
La N89 divise le village de Samrée et complique la liaison douce/lente entre la partie nord (moins peuplée) vers la partie sud (centre du village) La circulation y est intense car elle assure la liaison entre La Roche-en-Ardenne et l'E25.

La Zone de police Famenne-Ardenne et l'Inspection de la sécurité routière du SPW déconseille l'installation de passages piétons le long de la N89. Des aménagements de voies lentes en parallèle avec la N89 sont une alternative à la circulation cyclo-pédestre le long de la N89. L'aménagement de deux effets de porte aux entrées du village peuvent inciter à une réduction de la vitesse.



➢ **Le carrefour d'Ortho**

Le croisement entre la N834 et la N843 est un carrefour important dans le village d'Ortho. Sa proximité avec l'école communale d'Ortho nécessite sa sécurisation ainsi que la portion de la N843 venant de Nisramont et passant à hauteur de l'école communale. Dans ce but, il est proposé d'aménager un Kiss & Ride à hauteur de l'école et un effet de porte à hauteur de la chapelle.



2. JUSTIFICATION

Globalement, la thématique de la sécurité routière est ressortie à de nombreuses reprises au cours des diverses réflexions de la population y compris au sein de la CLDR. Le groupe de travail sur la mobilité a confirmé le besoin de limiter la vitesse sur les nationales qui traversent les villages.
La CLDR s'accorde à dire que si une réflexion globale doit être menée sur la sécurité routière, trois sites doivent être prioritairement traités.

La N89 traverse le village de Beausaint du nord au sud. La circulation y est importante car elle assure la liaison entre La Roche-en-Ardenne et la N4 et dessert la ZAE de Vecmont. Quatre arrêts de bus se trouve en bordure de voirie. Bien que la vitesse y soit limitée, la population ressent un fort sentiment d'insécurité.

La sécurisation de la traversée de Beausaint a déjà fait l'objet d'une étude par l'asbl « Tous à pied » en 2020. Cette étude a identifié les endroits accidentogènes et a recommandé d'utiliser les voiries internes du village afin d'éviter une circulation pédestre le long de la N89.

Selon l'analyse socio-économique, la situation géographique et la morphologie de la commune, la mobilité de La Roche est essentiellement axée sur la voiture. L'artère la plus importante de la commune est la Nationale 89 suivant un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Elle relie Salmchateau (Vielsalm) à Bouillon. Les Nationales secondaires (N843 et N860) engendrent également des points dangereux pour l'ensemble des usagers de la route. Ces lieux « accidentogènes » correspondent bien aux lieux mis en évidence par la CLDR, particulièrement les traversées de villages.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation d'acteurs locaux et partenariats avec les services publics	+		
Partenariat dépassant l'échelle communale (Zone de police, SPW)	+		
Coopération et contribution solidaire au point de vue énergétique si augmentation des trajets par modes doux	+	+	+
Impact paysager sur l'espace rue	+	+	
Mettre en valeur le réseau de mobilité lente	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le projet porte sur les villages de Beausaint, Samrée et Ortho.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La Commune

Partenaires du projet :

- SPW DGO1
- Zone de police Famenne-Ardenne
- DST
- AWSR

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- SPW

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Concertation avec la zone de police Famenne-Ardenne et le SPW
- Programme d'aménagement avec les gestionnaires de voirie
- Installation des aménagements/radars recommandés

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Beausaint : aménagements piétons le long de la N89 à	97 500	DR 80%
- Beausaint : aménagement de la voirie communale entre l'école maternelle et l'école primaire (éclairage, revêtement, signalisation)	11 000	La Commune
- Beausaint : abri vélo	2.500	
- Samrée : aménagement des voies lentes	125 000	
- Samrée : effets portes à (2x)	44 000	
- Ortho : effet porte à (1x)	22 000	
- Honoraires	30 200	
- TVA	69 762	
- TOTAL (TFC)	**401 962**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Concertation avec la Zone de police et le SPW	Oui/non	La commune
Installation des aménagements	3	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'accidents	0	Zone de police

10. ANNEXES

Traversée du village de Beausaint















Traversée du village de Samrée















Carrefour d'Ortho









Ecole communale d'Ortho.









FICHE 1.2 - TRAVAIL DE LOBBY ENVERS LES OPÉRATEURS POUR AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ

N°DE FICHE PROJET : 1.2. ACTION
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

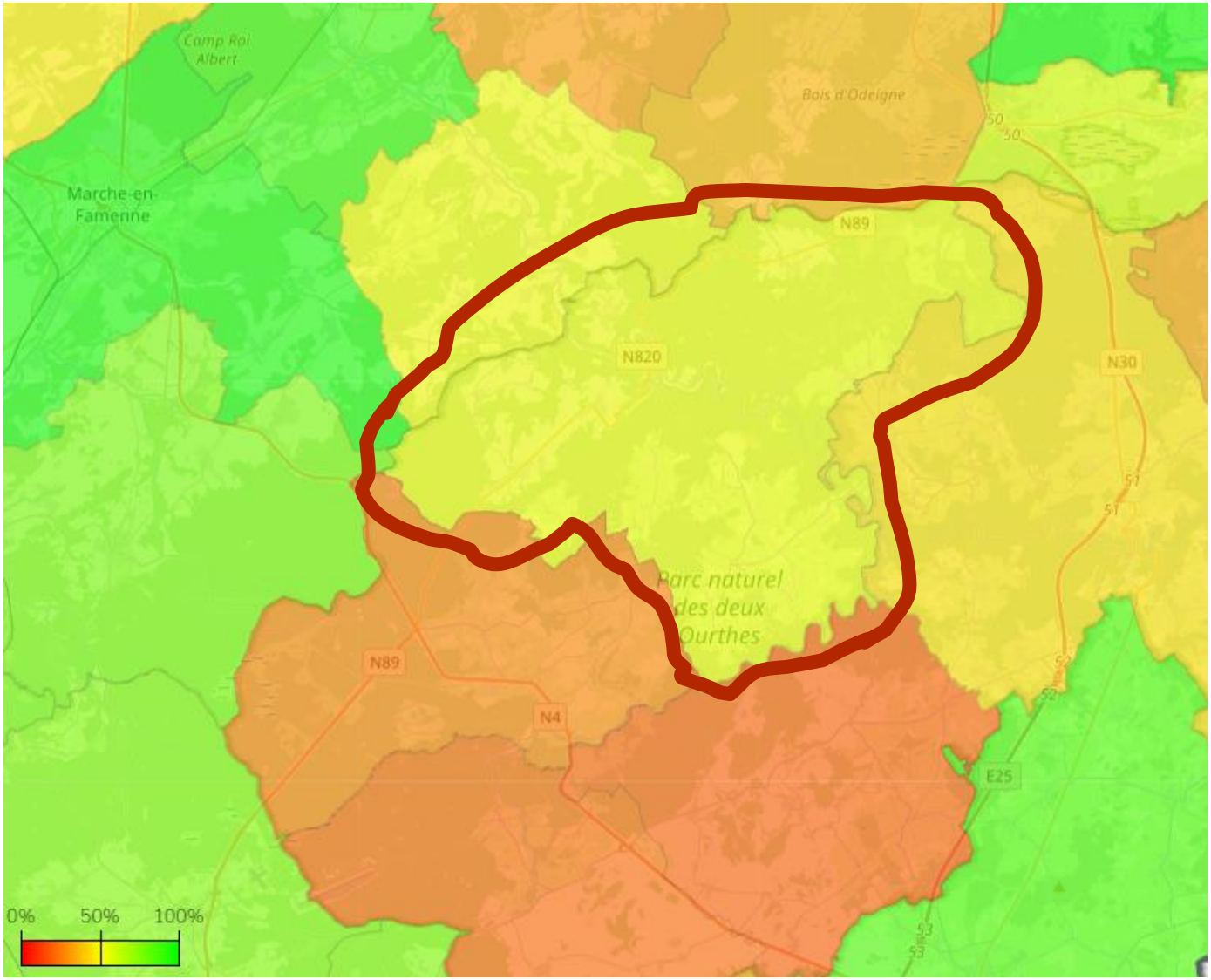
1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à réaliser un travail de lobbying auprès des opérateurs afin de garantir un internet de qualité qui permet un usage normal pour un ménage moderne. Concrètement il s'agira sous l'impulsion communale de réaliser une enquête sur les manques et les besoins des habitants de la commune de La Roche-en-Ardenne afin de réaliser un cadastre des zones prioritaires à équiper. Les conclusions de l'enquête seront adossées à une demande d'aide auprès du ministre en charge de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste de Belgique. En parallèle, les opérateurs internet seront également contactés afin d'initier un dialogue concernant les moyens que pourrait mettre en œuvre la commune dans le but d'améliorer la connectivité de ses citoyens.

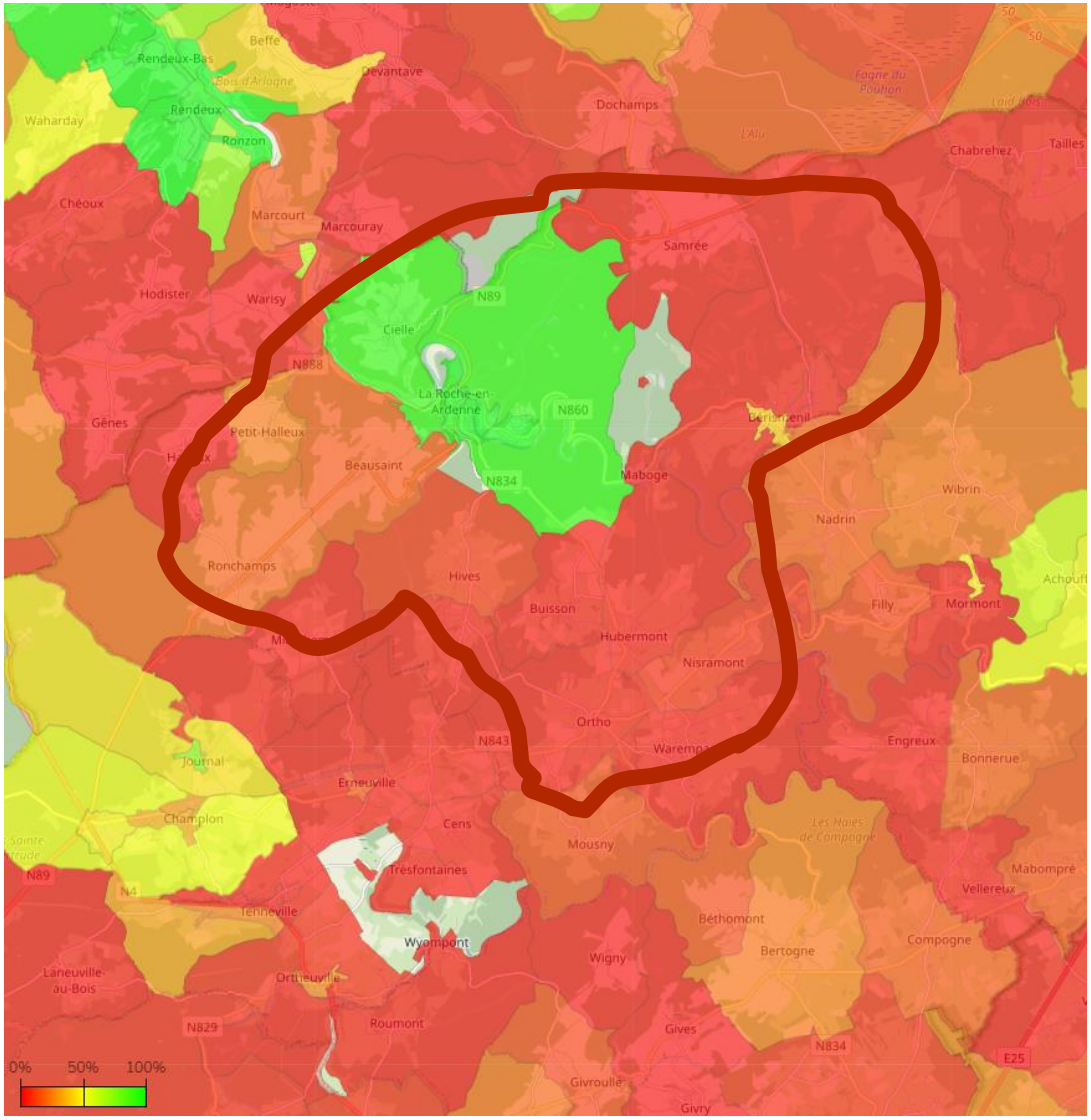
2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises, et du constat que les habitants de la commune de La Roche-en-Ardenne ont une connexion internet pauvre. En 2021, ± 138 000 ménages n'ont pas encore accès à un internet « rapide » (100 Mbps) en Belgique. La grande majorité de ces ménages se situent en province du Luxembourg, là où les investissements pour les opérateurs sont le moins rentables au vu de la faible densité de population. Lors du diagnostic de la commune, les statistiques de l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications) ont corroboré les dires des habitants. La Roche-en-Ardenne fait partie de ces communes dont la connectivité est trop faible au regard d'une utilisation d'internet moderne. Par conséquent la connectivité est un enjeu important de la stratégie

Cartographie issue de l'IBPT de la couverture par internet fixe du territoire par ménage par commune :



Cartographie issue de l'IBPT de la couverture par internet fixe du territoire par ménage par secteur statistique :



De plus, la pandémie mondiale a changé drastiquement nos consommations en ce y compris notre consommation d'internet. La généralisation en partie du télétravail augmente considérablement nos besoins en termes de débit. L'audio et la vidéo étant les éléments les plus gourmands en ressource.

La connectivité est également un enjeu économique. Elle permet d'attirer ou à défaut de rebuter l'installation de nouveaux commerces et de nouvelles entreprises sur le territoire communal. De plus, posséder une couverture en internet mobile sur les sites touristique de la commune, est un plus au niveau sécuritaire mais aussi pour améliorer le panel d'outils déployés au service du tourisme local.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En renforçant la connectivité numérique

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

FICHE 1.2 - TRAVAIL DE LOBBY ENVERS LES OPÉRATEURS POUR AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Un accès à internet de manière conventionnelle	+		+
Sécurisation des lieux touristiques par la présence de moyen de communication	+		+
Augmenter les solutions de communication à destination des touristes	+		+
Réduire la pollution visuelle induite par la présence d'antennes satellites comme alternatives à l'accès internet	+	+	+
Permet de réduire le nombre des déplacements en voiture via la capacité de télétravailler de manière optimum	+	+	+
Augmentation de l'offre d'emploi dans la commune			+
Augmenter l'attractivité du territoire pour l'installation de commerce et d'entreprises			+
Augmenter les solutions de communication à destination des ménages et des étudiants	+		

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Ce projet concerne l'entièreté du territoire communale et ne sera pas localisé.

6. PROGRAMME DE RÉALISATION

Tâches à réaliser :

- Activer la commission communale « communication ».
- Réaliser une enquête sur les manques et les besoins des habitants de la commune.
- Réaliser un cadastre des zones prioritaires
- Introduire une demande d'aide auprès de la ministre fédérale des Télécommunications.
- Contacter les opérateurs internet.

Etat du dossier :

- Une commission « communication » d'initiative communale a été créée en 2022. Cette dernière n'est pas encore active.

7. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Location d'une salle de réunion	1 000	La Commune
- Réalisation d'une enquête	1 500	
- TOTAL (TFC)	**2 500**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
La commission communale « communication » rend un rapport sur les besoins des habitants	Oui	Commune
Le cadastre des zones prioritaires est terminé	Oui	Commune
Un dialogue est établi entre la commune et les opérateurs internet.	Oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation de la surface couverte par l'internet mobile	+ 25%	IBPT
Augmentation de la surface couverte par le réseau mobile	+ 25%	IBPT
Augmentation de la vitesse de connexion	+ 50%	IBPT

9. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne : La commission communal « communication »

Partenaires du projet :

- Tous les opérateurs téléphoniques et internet

FICHE 1.3. - EXTENSION ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DE HALLEUX

N°DE FICHE PROJET : 1.3.

PRIORITÉ : LOT 1

DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se scinde en trois phases :

1. Extension de la salle existante par la construction d'une annexe attenante qui comprendra :
 - Une zone de stockage de +/- 10 m²
 - Une extension vitrée de la salle actuelle sur une surface au sol de +/- 38 m²
2. Aménagement des combles de la salle existantes en y aménageant :
 - Une salle d'archive, un bureau et une petite salle de réunion
 - Des locaux de réunion
3. Aménagements des abords par la création de
 - Une plaine de jeu sécurisée par une haie vive
 - Un Parking vélo
 - Création d'une terrasse de +/- 40 m²
 - Un parking de +/- 100 m²

FICHE 1.3. – EXTENSION ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DE HALLEUX

2. JUSTIFICATION

Lors des consultations villageoises, la population de Halleux s'est réjouie de la forte fréquentation de « sa salle mais a fait part de la nécessité de procéder à divers aménagements et extensions afin de répondre à une demande de la population. La CLDR a répercuté cette demande. Réunion sur terrain et collaboration avec le comité du village ont abouti rapidement à structurer cette demande et à finaliser ce projet.

L'analyse socio-économique relève une activité associative importante dans la commune et la nécessité d'augmenter la présence de familles avec enfant(s). La vitalité d'une maison de village contribue à assurer une cohésion sociale et est un élément attractif pour l'installation de jeunes ménages.

De nombreuses activités ont lieu dans cette salle, principalement à caractère familial. La salle actuelle devient trop petite pour ses activités : son agrandissement vitré donnant sur la future plaine de jeu va combler ce manque de place tout en assurant un contrôle visuel sur la plaine de jeu qui sera également sécurisée par la plantation d'une haie vive Le comité local rencontre également des problèmes de stockage de matériel. Il regrette également de devoir chauffer la salle pour des réunions ou des activités regroupant un nombre restreint de personnes. L'aménagement de petites salles et d'un bureau va permettre de diminuer les frais de chauffage et de rendre cette salle encore plus polyvalente.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population
- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Lieu d'accueil des activités villageoises- lieu de cohésion sociale	+		
Mise à disposition pour des fêtes familiales	+		+
Le projet mobilise des contributions et financements locaux (comité local)	+		+
Isolation – utilisation de matériaux durables		-	
Amélioration d'un élément du patrimoine bâti		+	+
Sensibilisation à la consommation énergétique par l'utilisation de petits locaux	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le projet se situe à Halleux, n° 1 à 6980 La Roche-en-Ardenne

Statut patrimonial : propriété communale, libre d'occupation et de bail.

Références cadastrales : commune de La Roche – 3° division/Halleux – section A – n° 887k2 et 887h2 partie

Situation au plan de secteur : en zone d'habitat à caractère rural

FICHE 1.3. – EXTENSION ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DE HALLEUX

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- le Comité de gestion avec les différents acteurs
- les habitants de Halleux et environs, utilisateurs

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Ce projet fait partie du lot 1, vu la nécessité d'avoir des locaux adéquats permettant d'assurer la pérennité des activités actuelles et de répondre à une demande accrue de nouvelles activités.

Etat du dossier : si les utilisateurs actuels ont déjà une notion quant à la structuration des espaces, le projet devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie avec l'auteur de projet dont la mission de conception sera prépondérante dans la prise en compte des impératifs liés aux performances énergétiques des bâtiments, de l'intégration du projet dans le bâti existant et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Planification :

- Demande de convention 2023
- Etude et adjudication des travaux 2024
- Réalisation des travaux 2025

FICHE 1.3. - EXTENSION ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DE HALLEUX

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	239 000	UREBA
- Honoraires	23 900	La Commune
- Equipements	5 000	DR 80% (233 666 €)
- TVA	56 259	
- TOTAL (TFC)	**324 159**	

Projet rémunérateur : oui / ~~non~~

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de groupements ayant loué la salle tout ou en partie	10	Le comité de gestion
Nombre d'activités socio-culturelles	10	Le comité de gestion
Nombre d'habitant hors Halleux ayant loué la salle	20	Le comité de gestion

10. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.

1. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 680 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 412 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 362 m²

- Citerne de récolte des eaux pluviales pour nettoyer les sols, alimenter les chasses d'eaux des WC et nettoyer le mobilier extérieur

2. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Respect des exigences PEB qui sont d'application à partir du 1er janvier 2021 (Quasi Zéro énergie - QZEN.)
- Isolation en matériaux durables (laine de bois)
- Utilisation de matériaux écologiques (bois labellisé PEFC, …)

3. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Le projet prend en compte l'utilisation actuelle du bâtiment existant et reste dans un périmètre restreint.

4. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

- Ce projet s'adresse à TOUTE la population de Halleux et environs sans distinction d'origine ou de classe sociale. Les activités déjà menées à ce jour revêtent un caractère familial ou social, sans notion de profit.
- L'aménagement des locaux et des abords tient compte de l'accessibilité aux PMR.

5. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

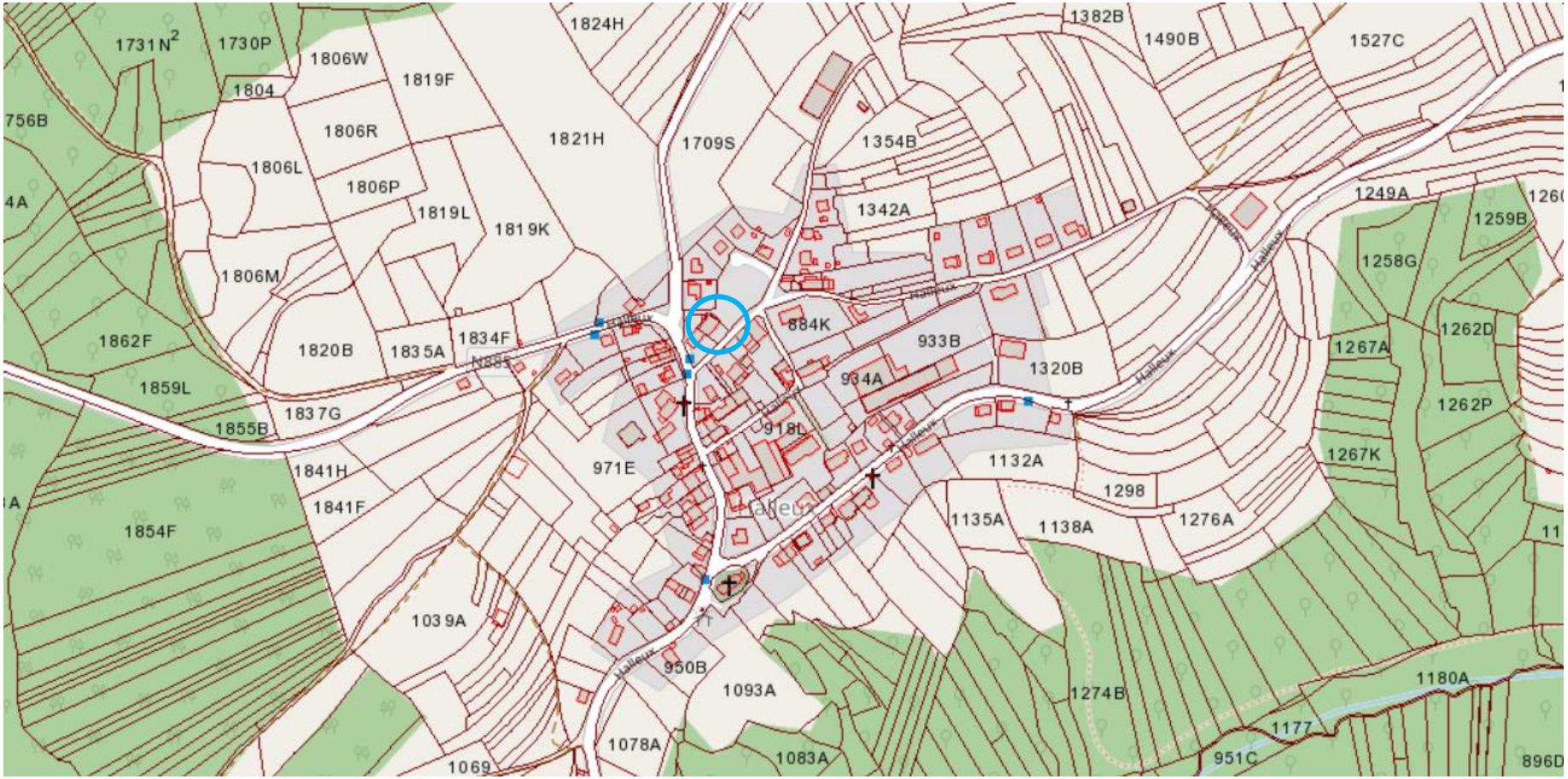
- Ce projet est axé sur la pérennité et le développement des activités du villages.

6. Intégration du projet dans l'environnement :

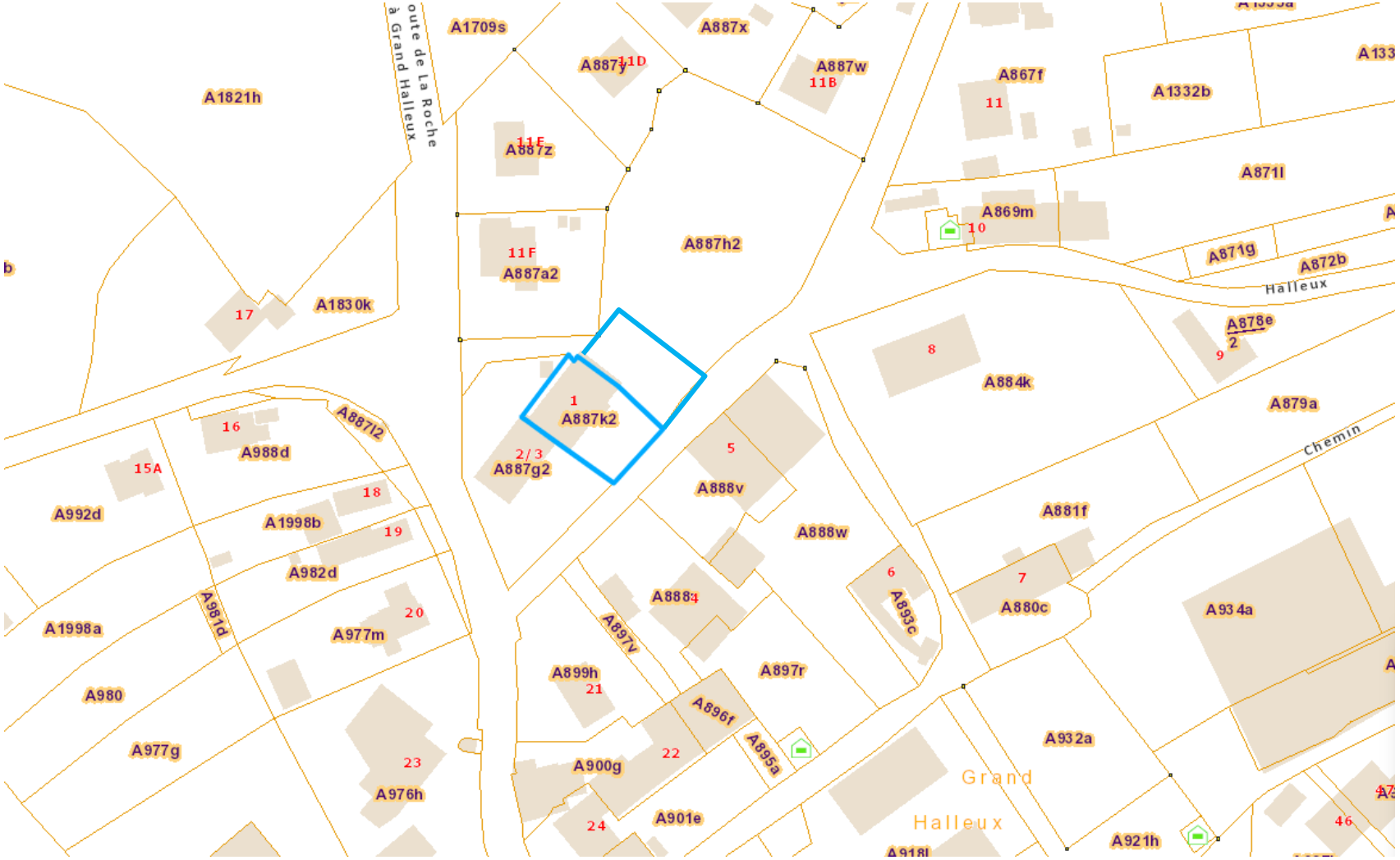
- Ce projet vise également à conserver la qualité de ce bâtiment et des abords au cœur du village rural de Halleux.

11. ANNEXES

11.1. Plan de situation



11.2. Périmètre d'intervention : commune de La Roche – 3° division/Halleux – section A – n° 887k2 et 887h2 partie



FICHE 1.3. - EXTENSION ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DE HALLEUX

En zone d'habitat rural au plan de secteur



11.3. Dossier photographique – état des lieux





FICHE 1.3. - EXTENSION ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE DE HALLEUX









11.4. Listes des activités récurrentes dans le village de Halleux :

- Brocante (120 emplacements)
- Grand feu avec marche aux flambeaux,
- Souper du printemps
- Fête du cheval (1 500 entrées)
- Saint-Nicolas (+/- 25 enfants)

De plus, la salle actuelle est régulièrement occupée à l'occasion de communions, de mariages, de fêtes d'anniversaires, d'enterrements, de petits concerts, et bien entendu des nombreuses réunions nécessaires dans le cadre de l'organisation des activités citées ci-dessus. L'évolution des activités est difficilement estimable, vu la récente sortie de la période du Covid.

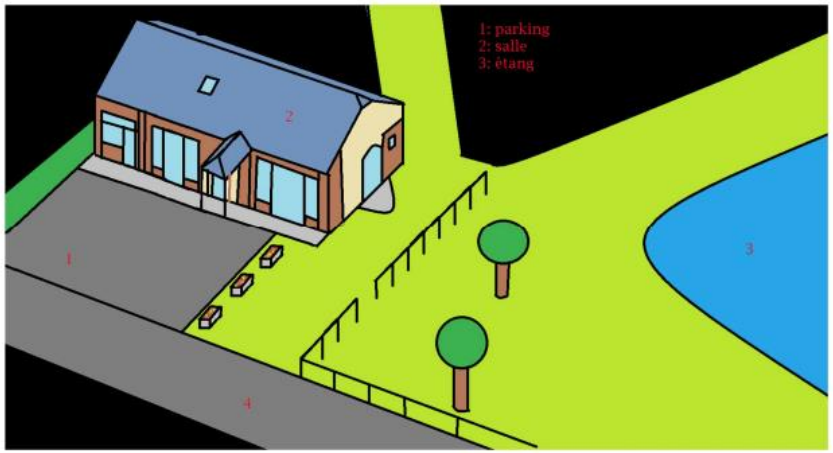
11.5 Liste des projets de fonction similaire existants sur la commune :

- Salles de villages : Vecmont, Beausaint, Warempage
- Locaux de rencontre : Mierchamps (en projet dans cette ODR)

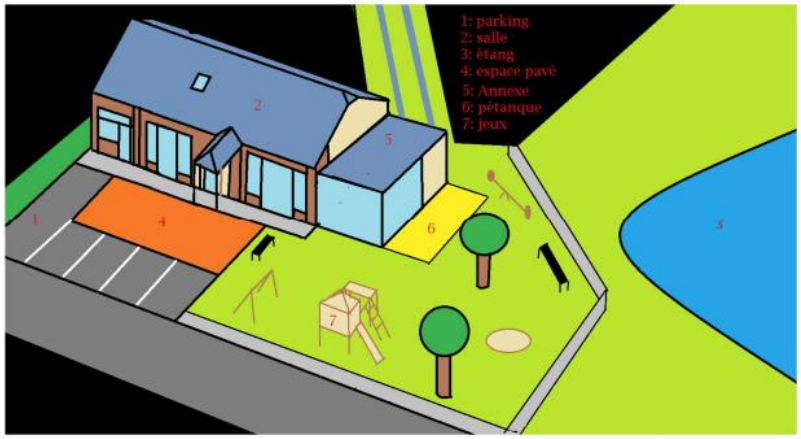
Ces salles sont de tailles et d'utilisation différentes : lieu de rencontre, ateliers, salle de réunion, etc. Elles connaissent un taux d'occupation élevé et sont issues de demandes spécifiques de la population villageoise.

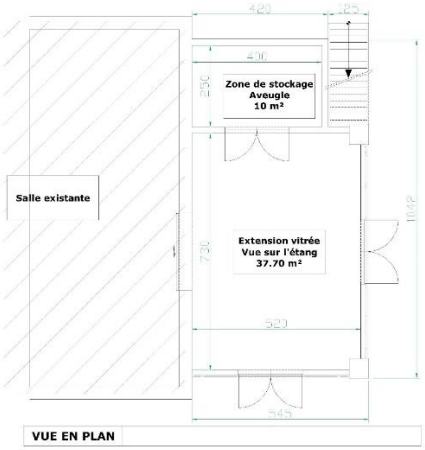
11.6 Esquisse: perspectices, vue en plan et vue de face

Avant :



Après :







FICHE 1.4. - RÉALISATION D'UN PLAN « LOGEMENT-HABITAT »

N°DE FICHE PROJET : 1.4.

PRIORITÉ : LOT 1

DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

L'idée du projet est d'établir un plan qui permettra de localiser les futurs logements existants ou à construire à La Roche même et dans les villages en fonction des disponibilités foncières, de la demande, des besoins et de la mobilité.

- Les disponibilités foncières sont fonction de :
 - la situation planologique (zonage au plan secteur, SOL, etc.)
 - des équipements existants ou à prévoir
 - des zones déconseillées.

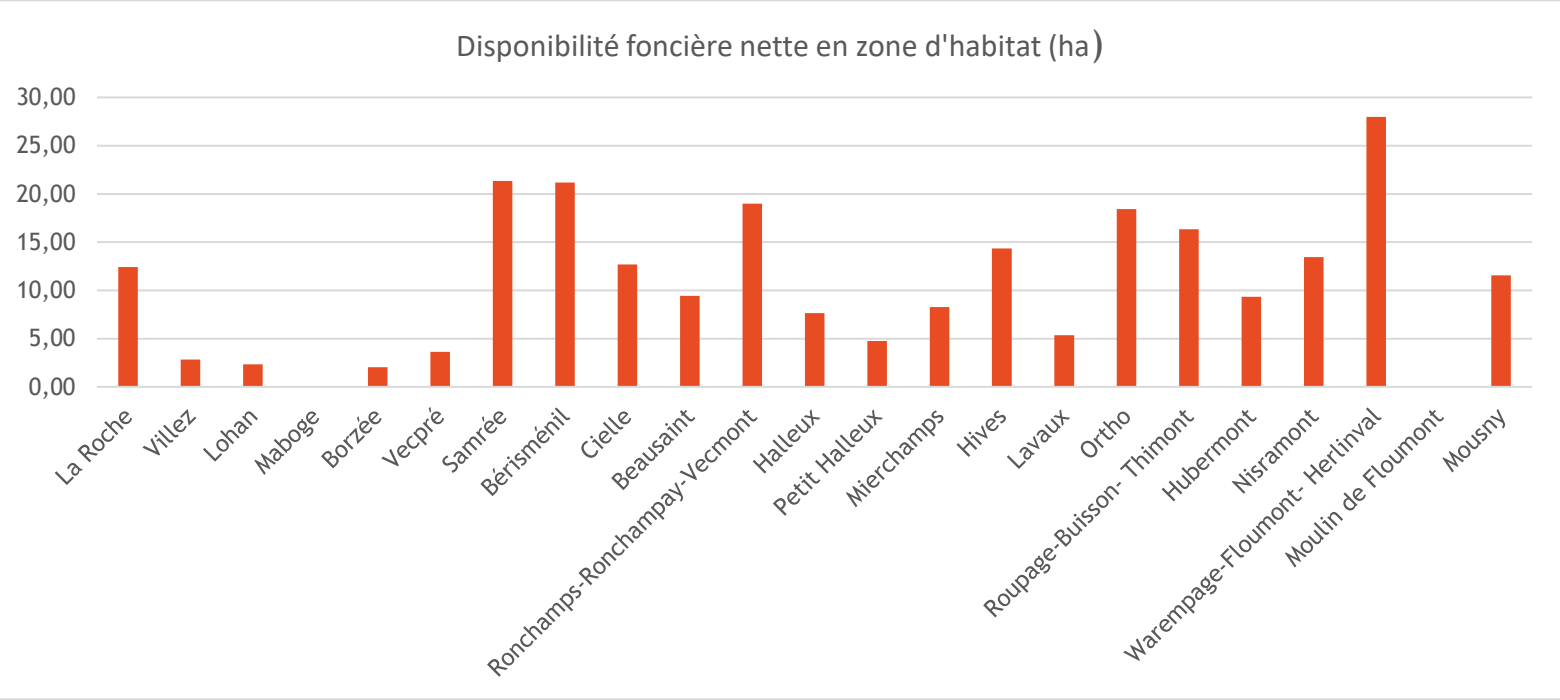
- La demande en logement sera évaluée en comparant l'évolution du logement et des demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation dans les différentes localités de la commune.

- Les besoins sont identifiés dans le plan d'ancrage communal.

- Une attention particulière sera portée quant à la mobilité, la proximité des services et à l'accessibilité des différents lieux identifiés.

Les disponibilités foncières sur la commune :

La disponibilité foncière nette est la superficie des terrains en zone d'habitat dont on a soustrait les terrains inconstructibles et non équipés.

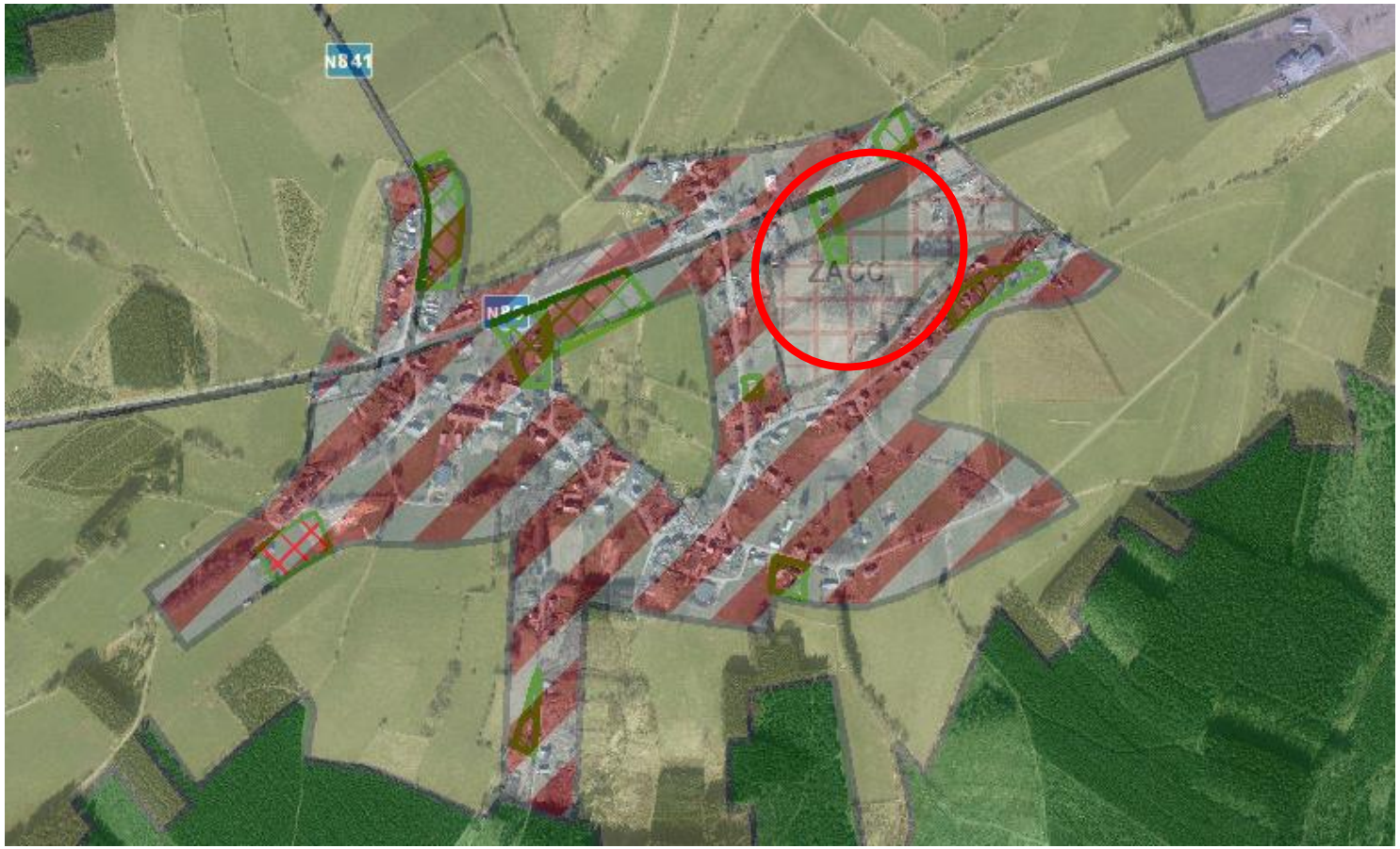


La disponibilité foncière nette par village est importante pour les villages de Warempage, Ronchamps, Samrée, Buisson, Hives, Ortho et Bérismenil.

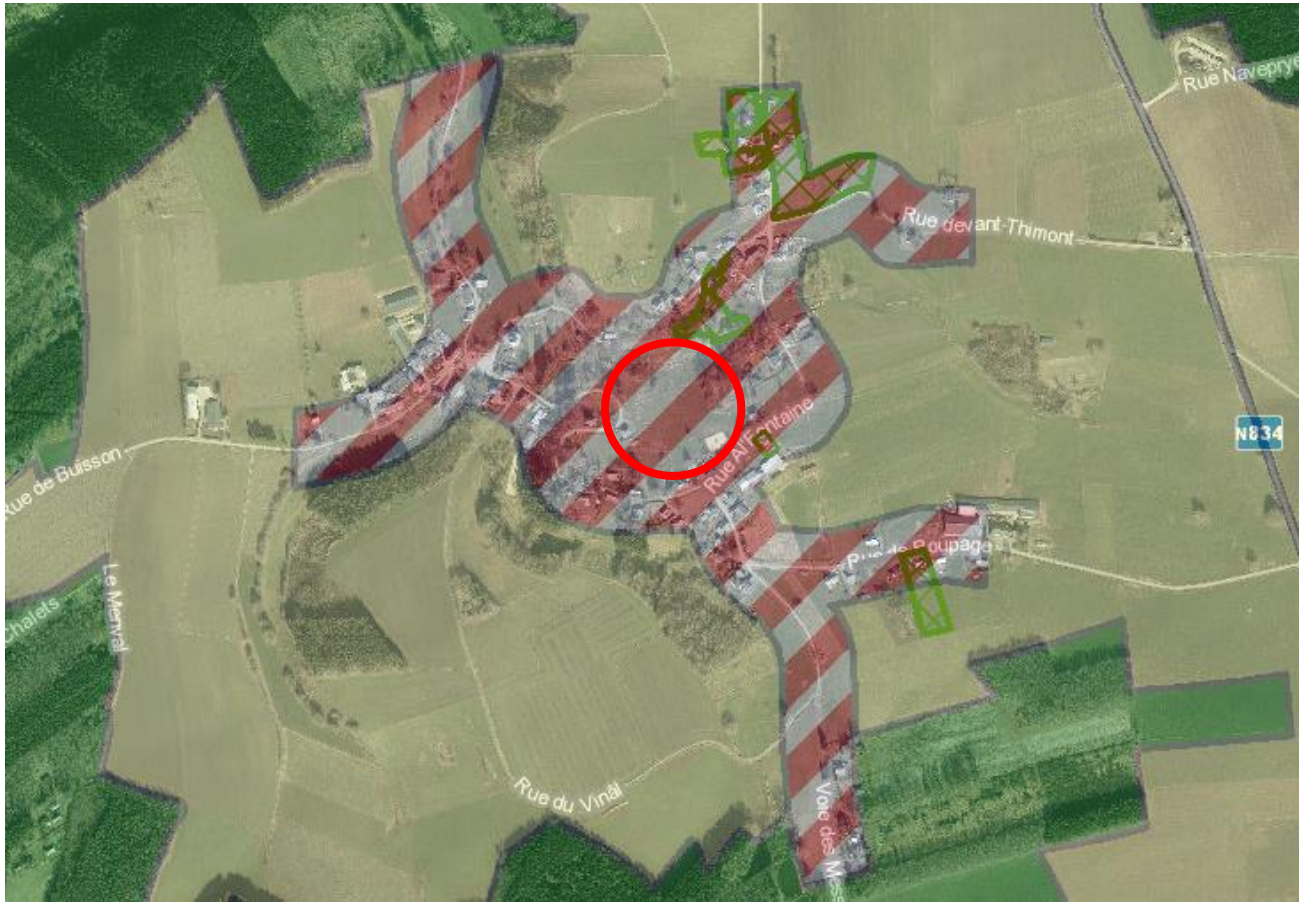
Les critères de sélection sont les suivants :
- cohérence urbanistique avec le bâti existant : éviter l'urbanisation en ruban, densifier les noyaux, éviter les jonctions entre les entités villageoises proches.
- accessibilité et mobilité : privilégier les villages proches de vois de communication
- privilégier les zones déjà équipées au niveau des impétrants

Les zones identifiées sont les suivantes. Elles font également l'objet d'une évaluation réalisée dans le cadre d'une étude menée par le Bureau Impact à la demande du PNDO. (ETUDE DE PRESERVATION ET RESTAURATION DES VILLAGES 2010).

Samrée : la ZACC au nord du village



Buisson : au centre du village



Evaluation du site par l'étude de préservation des villages du PNDO : *« Possibilité d'urbanisation entre les trois centres et le long des voiries d'accès : réfléchir à la possibilité de densifier plutôt que de disperser. »*

Hives : la partie nord du village



Evaluation du site par l'étude de préservation des villages du PNDO : *« Possibilités d'urbanisation le long des voiries d'accès : perte de l'aspect originel du village ? »*

La Roche-en-Ardenne ville :

Pour évaluer la disponibilité foncière à La Roche-en-Ardenne, il faut se référer à l'opération de rénovation urbaine dont une des stratégies d'aménagement est de mettre l'accent sur l'investissement en logements de tous types et acquérir des parcelles ou bâtiments stratégiques.

Le récapitulatif synthétique du programme « Logement » de la rénovation urbaine se traduit par la création de :

- 5 studios,
- 7 appartements 1 ch,
- 57 appartements 2 ch,
- 27 appartements 3 ch
-

Le programme pourra être modifié en fonction des opportunités d'acquisition et des engagements de cofinancement.

La commune a pris la décision de principe d'affecter la colline du Hadja à l'habitat et s'en est portée acquéreuse. Elle propose déjà des terrains au lotissement du Pafy au prix de 30 €/m² pour les jeunes ménages désirant s'installer sur le domaine communal.

La fiche 1.6. : Aménagement du site de la gare du vicinal prévoit également la création de deux logements dans un des bâtiments existants.

2. JUSTIFICATION

La CLDR constate la difficulté pour de jeunes ménages de trouver un logement sur la commune. Cette problématique est également largement évoquée lors des consultations villageoises. La plupart des biens mis en vente, terrains à bâtir ou bâtiments existants, sont destinés à une vocation touristique, gîte ou seconde résidence. La CLDR préconise de soutenir les efforts de la commune visant à favoriser l'installation de jeunes ménages mais également le maintien de personnes plus âgées ou fragilisées sur le territoire de la commune. La réalisation d'un plan logement permet d'orienter la réflexion tant au niveau urbanistique qu'au niveau mobilité sur les opportunités offertes dans les différentes entités communales et sur l'évolution du plan d'ancrage

L'analyse socio-économique relève un manque de familles avec enfants par rapport aux communes voisines et à la Wallonie, une population légèrement plus âgée, l'insuffisance de logements publics et assimilés et deux tiers des logements à La Roche-en-Ardenne sont antérieurs à 1960 et donc de piètre performance énergétique. La mise à disponibilité de terrains destinés à l'habitation et la construction de nouveaux logements va permettre d'améliorer l'offre en logements sociaux et d'augmenter le niveau énergétique des logements de la localité.

La commune est consciente de ce problème et des enjeux liés à l'accès au logement pour les jeunes et personnes plus âgées. L'évolution à la hausse du marché immobilier local n'a fait qu'augmenter la difficulté d'accéder à la propriété immobilière, tant par l'achat que par la construction. Le marché locatif est également tributaire de la vocation touristique de la commune et nombre de logements disponibles à la location sont destinés prioritairement à la location touristique ou à la seconde résidence.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En facilitant l'accès à la propriété
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accès au logement aux personnes âgées ou socialement défavorisées	+		
Augmentation de familles avec enfants	+		+
Impact positif sur l'utilisation des services	+		+
Risque d'augmentation de la surface urbanisée		-	
Construction de logement conformes aux normes PEB		+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le plan porte sur les villages de Beausaint, Samrée, Buisson, Hives et La Roche-en-Ardenne.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- SPW DGO4
- PNDO

7. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Frais d'étude	20 000	DR 80 %
- TVA	4 200	
- TOTAL (TFC)	**24 200**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

8. PROGRAMME DE RÉALISATION

2022 identification précise des terrains disponibles et de leurs équipements

2023 établissements d'un plan en corrélation avec une base de données reprenant pour chaque parcelle :

- sa dénomination cadastrale
- les propriétaires ou titulaires de droits réels,
- sa situation par rapport aux éléments suivants :
 - la carte d'affectation des sols
 - schéma de développement du territoire
 - schéma de développement pluri communal ;
 - schéma de développement communal ;
 - guide régional d'urbanisme (GRU);
 - guide communal d'urbanisme ;
 - Schéma d'Orientation Local (SOL);
 - Permis d'Urbanisation (PU);
 - visé en partie à la carte archéologique ;
 - situé dans le périmètre du Plan d'Assainissement en zone d'assainissement autonome
 - situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000
- le niveau d'équipement : eau, électricité, câble, fibre, …

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Localisation des sites	4	La commune
Localisation des parcelles	50	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation du plan et de la base de données	1	La commune
Nombre de nouveaux habitants sur 5 ans	100	La commune

FICHE 1.5. VALORISATION ET ENTRETIEN DU PETIT PATRIMOINE, RESTAURATION ET « TRANSMISSION »

N°DE FICHE PROJET : 1.5-
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est axé sur le petit patrimoine populaire de la commune de La Roche-en-Ardenne tel que défini par l' AWap (Agence Wallonne du Patrimoine).

Ce projet se structure en 4 phases :

- Recenser et dresser un inventaire des éléments du petit patrimoine populaire, sans oublier les murs de pierre sèche qui caractérisent la commune. Cet inventaire a été initié par les services communaux, complété par le PNDO pour les murs en pierres sèches Pour terminer et mettre à jour cet inventaire, un groupe de travail sera créé dont la mission est de fédérer divers acteurs bénévoles (groupements locaux, habitants, seconds résidents, mouvements de jeunesse, écoles, etc.) qui termineront cet inventaire reprendra pour chaque élément les caractéristiques suivantes :
 - Identification
 - Localisation géoréférencée
 - Description succincte
 - Etat d'entretien et travaux éventuels de restauration à apporter
 - Reportage photo

 Tous les éléments recueillis seront compilés par le référent communal qui en dressera un inventaire accessible à la population et aux visiteurs sur le site de la commune et via l'appli « La Roche-en-Ardenne ». Cet inventaire sera complété par un éventuel historique.

- En fonctions des renseignements recueillis, le groupe de travail, en collaboration avec le référent communal et le service travaux de la commune, établira une priorisation des éléments à restaurer et à en assurer la sauvegarde.

- La valorisation de ce patrimoine inventorié prendra différentes formes :
 - Mise en ligne et accessibilité sur les sites des acteurs privés et organismes touristiques locaux : SI, Maison du tourisme, etc.
 - Intégrer les éléments répertoriés dans les circuits des balades pédestres, cyclistes et autres
 - Rédiger des ouvrages ou plaquettes sur les éléments ou les thématiques les plus remarquables en collaboration avec les cercles historiques locaux
 - Créer un événement annuel mettant en valeur un site ou une thématique.

- Les trois phases précédentes (inventaire, entretien et valorisation) vont conscientiser la population à la valeur de leur petit patrimoine et la rendre sensible à la nécessité de le transmettre aux générations futures. Il faudra aussi sensibiliser les propriétaires privés au fait de restaurer/entretenir l'élément de petit patrimoine se trouvant sur leur terrain (via une lettre et ou un contact de visu lors de l'inventaire sur terrain par exemple, en expliquant l'enjeu et les possibilités de subside)

2. JUSTIFICATION

Les consultations villageoises ont été marquées par l'attachement de la population son petit patrimoine mais également par le constat de l'oubli, de la dégradation voire du vol de celui-ci. Ces constations ont été relayées en réunion de CLDR qui a pris la décision de créer un groupe de travail dédié à ce projet.

L'analyse socio-économique identifie le petit patrimoine comme un élément attractif important de la commune. Il contribue à l'identité de la commune et son attrait touristique est indéniable.

La commune est consciente de la nécessité d'entretenir et de valoriser ce patrimoine. Cette tâche a été initiée mais elle demande des moyens humains dont la commune ne dispose pas. La création d'un groupe de travail et la collaboration de bénévoles va palier à ce manque et assurer un collaboratif entre l'administration et les citoyens.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcer la solidarité	+		+
Permettre aux ainés de s'impliquer dans des initiatives citoyennes	+		+
Augmenter les lieux d'échanges citoyens	+		+
Augmenter l'attractivité du territoire	+	+	+
Maintien de la qualité des ressources patrimoniales	+	+	
Développement d'un tourisme vert et responsable		+	+
Impact positif sur l'identité paysagère locale	+	+	+
Mettre à disposition les compétences des citoyens de la commune	+		+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

La totalité du territoire communal est concerné par ce projet

6. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Création du groupe de travail	Oui	La CLDR
Rédaction d'une fiche-type	Oui	La CLDR

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de groupements associés	5	Le groupe de travail
Nombre de fiches réalisées	250	Le groupe de travail
Nombre de publication	5	Le groupe de travail
Nombre d'événement	1 par an	Le groupe de travail

7. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	**Montant**	**Sources de financement**
- Frais d'étude	20 000	DR 80 %
- Communication : plaquettes, flyers, …	5 000	
- TVA	5 250	
- TOTAL (TFC)	**30 250**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

8. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La CLDR
- Les citoyens intégrant le groupe de travail

Partenaires du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne
- AWap
- Les associations locales
- La population
- Les écoles
- Les SI
- La Maison du Tourisme
- Le PNDO

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

N°DE FICHE PROJET : 1.6.

PRIORITÉ : LOT 1.

DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager le site de la gare du Vicinal de +/- 5 500 m² en logements intergénérationnels et en une maison du trail et des associations.

Les bâtiments existants se composent de trois blocs distincts, constructions en briques et datent du début du 20° siècle :

- La gare proprement dite, bâtiment en long sur trois niveaux d'une superficie au sol de 177 m² qui sera aménagée en locaux de rencontre pour associations et la Maison du Trail
- Les ateliers, bâtiment en longueur de type rez + toit : aménagés en 4 logements intergénérationnels de 1 à 2 ch.
- Le local des jardiniers : petite construction indépendante à réhabiliter en 2 logements intergénérationnels b1 ch.

L'accès voiture actuel sera condamné et se fera par le nord avec accès direct au parking. L'espace libre entre ces bâtiments sera réservé à une voie lente et à des espaces de rencontre et de convivialité. Une attention particulière se portera sur la passivité des aménagements/constructions et l'utilisation des énergies renouvelables.

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

2. JUSTIFICATION

Les consultations villageoises et les contacts avec les différentes associations ont mis en évidence le manque de locaux susceptibles d'accueillir leurs activités. Certains locaux qui les accueillaient, le musée du Grès p.ex. est fermé. Ces associations ou groupements sont demandeurs de locaux partagés de réunion.

La CLDR constate que nombre de logements en centre-ville sont situés aux étages des commerces et que les appartements en construction glissent vers des logements touristiques. Elle préconise de soutenir les efforts urbanistiques issus de la rénovation urbaine et de développer des logements adaptés à l'évolution de la population (appartement, logements plus petits, logements pour famille, logement tremplin) à proximité des services de type commerces, écoles, administrations. Elle relève également la valeur patrimoniale du site de la gare et s'inquiète du devenir de ce site.

Le programme de rénovation urbaine prévoit la création de 153 logements (dont plus de 140 de type studio-appartement) en 10 ans. Ce projet rencontre le plan d'ancrage communal 2014-2016 et « la *volonté du Conseil communal qui n'était pas de créer des logements sociaux mais des logements intergénérationnels permettant notamment d'apporter une alternative aux publics âgés vivant dans les villages et hameaux de l'entité* ».

L'analyse socio-économique relève qu'il y a insuffisance de logements publics et assimilés et que deux tiers des logements à La Roche-en-Ardenne sont antérieurs à 1960 et donc de piètre performance énergétique. La construction de nouveaux logements va permettre d'améliorer l'offre en logements sociaux et d'augmenter le niveau énergétique des logements de la localité.

L'analyse socio-économique souligne également une offre associative, événementielle, culturelle et sportive importante sur le territoire de La Roche-en-Ardenne. Des infrastructures récentes sont disponibles dans les villages mais inexistantes dans la ville.

La Roche-en-Ardenne est enclavée entre deux éperons rocheux qui laissent peu de place à de nouvelles constructions. Un site comme la gare du vicinal qui se libère est une opportunité à ne pas laisser passer. Sa situation est idéale, à proximité du centre, à l'entrée du quartier résidentiel des Evêts et jouxtant le site à urbaniser du Hadja, tout en restant dans un cadre vert. Ce projet est en cohérence avec la révision du plan de secteur sur le quartier des Evêts préconisée dans le Schéma de Structure Communal. De plus, il s'agit d'un site d'une superficie importante, sans risque d'inondation dans la ville de La Roche.

Le site est stratégiquement localisé au centre de La Roche, dans un quartier en mutation et à la croisée de nombreux enjeux : futur lotissement du Hadja acquis par la Commune, au début du RAVeL vers Rendeux-Hotton-Durbuy, à 2 min à pied des commerces et centre-ville de La Roche, à côté de services (école, crèche, centre sportif, piscine) et d'infrastructures touristiques (camping, mini-golf).

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

Le service travaux de la ville de La Roche-en-Ardenne va déménager pour un site plus fonctionnel ; de ce fait, les locaux qu'il occupait seront sans destination. Or ces locaux sont les bâtiments de l'ancienne gare de La Roche-en-Ardenne qui ont, outre une valeur patrimoniale certaine, l'avantage d'être situés à proximité du centre de la localité.

La gare du vicinal fait partie du patrimoine historique de La Roche-en-Ardenne. Ancien terminus aux portes de l'Ardenne, il a été un vecteur du développement touristique et économique de La Roche-En-Ardenne. L'aménagement de ce site va permettre aux Rochois de se le réapproprier dans ses fonctions associatives et d'habitat et va permettre de répondre partiellement aux interrogations levées par le plan du logement et de l'habitat (fiche 1.4.)

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En insufflant une politique de soutien aux jeunes depuis la petite enfance
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

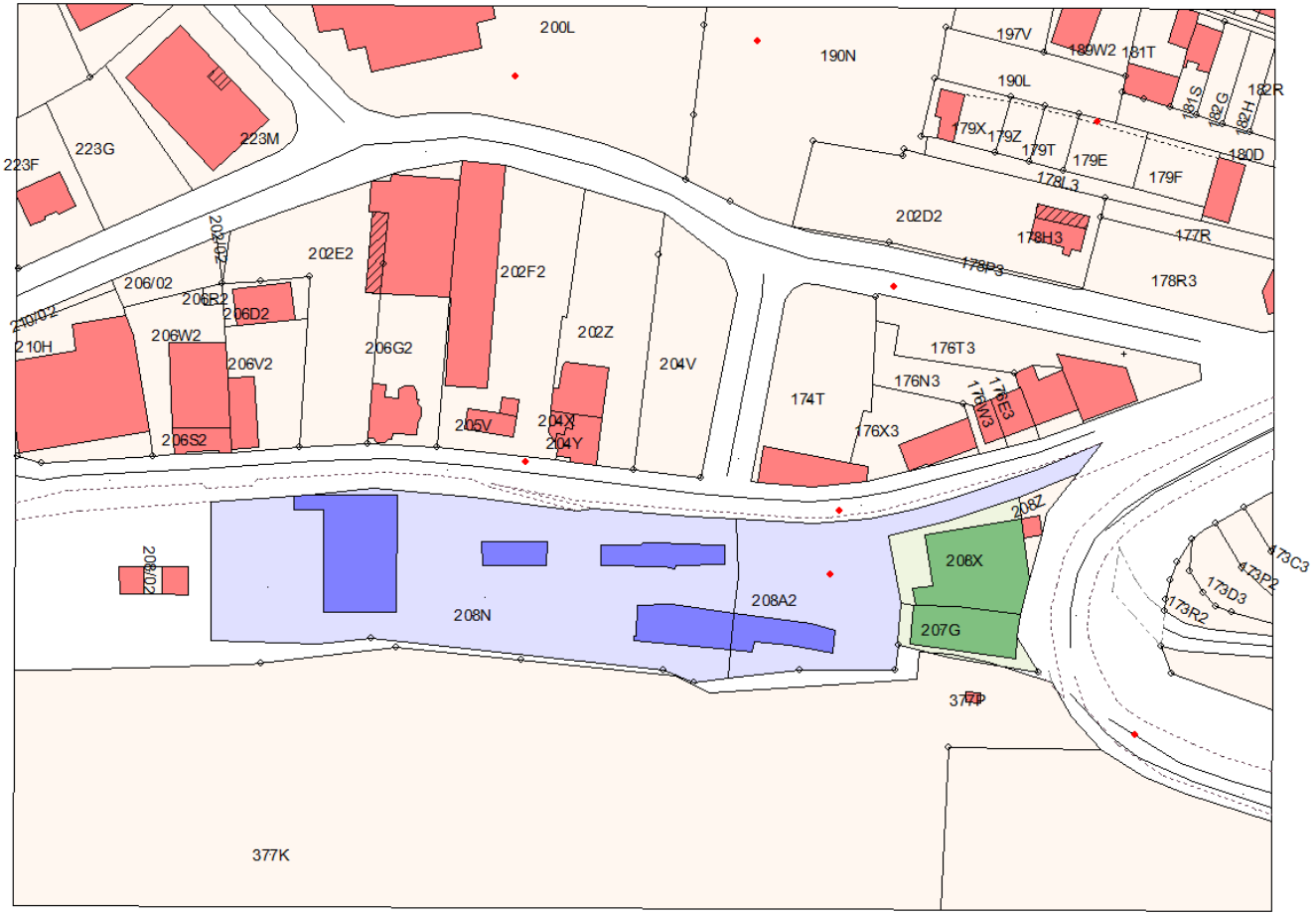
4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Lieu d'accueil des activités locales- lieu de cohésion sociale et intergénérationnelle	+		
Impact direct sur le bien-être de la population « fragilisée »	+		
Projet pensé à l'échelle communale	+		+
Impact paysager sur l'espace rue	+	+	+
Réhabilitation et mise en valeur d'un site patrimonial	+	+	+
Mise en valeur de la mobilité douce	+	+	
Isolation – utilisation de matériaux durables		+	+
Sensibilisation à la consommation énergétique par l'utilisation de panneaux photovoltaïques	+	+	+

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation : le projet est situé 11, rue de la gare à La Roche-en-Ardenne et cadastré Cme de La Roche – 1° division – section A– n° 208n et 208a². Ces parcelles sont propriétés communales.



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- Sociétés de logement
- Associations culturelles et sportives
- Les acteurs sociaux

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- Subsidiation UREBA

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, …) :

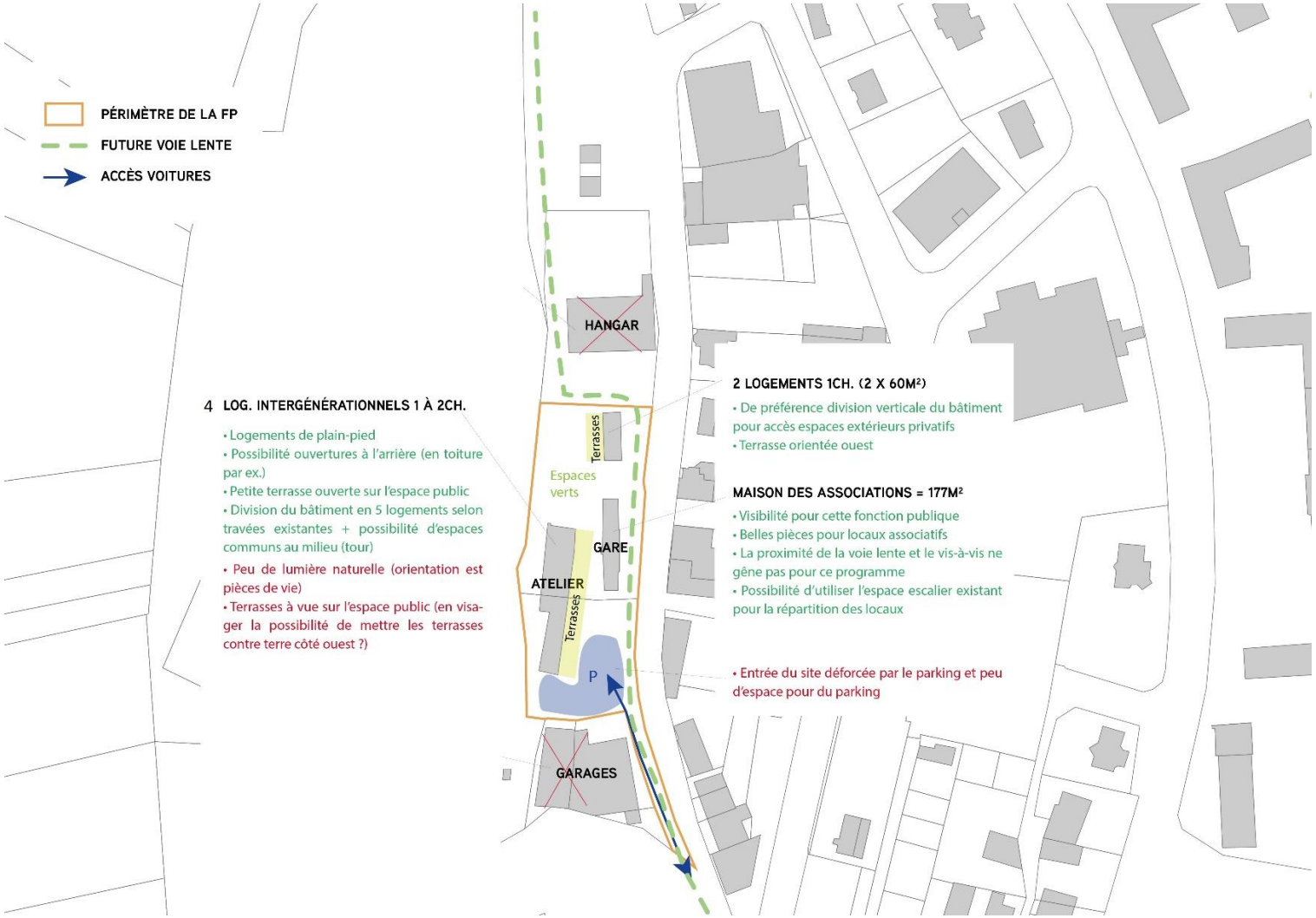
- La commune envisage d'installer la future Maison du Trail à cet endroit
- La Commune souhaite améliorer l'accessibilité vers le site du Hadja et donc aménager l'entrée vers le futur lotissement.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Le site de la gare a fait l'objet d'une étude préalable de la FRW (équipes ATEPA et Famenne-Ardenne). Sur base de la réalisation d'un diagnostic du site et des bâtiments (voir cartes pt. 5), cette étude a permis de définir le programme le plus adapté compte tenu de la configuration du site, des bâtiments et des besoins des citoyens. Cette étude a proposé différents scénarios programmatiques qui ont été présentés à la Commune et à la CLDR. Le scénario le plus adapté a été choisi et est celui présenté dans cette fiche-projet (voir ci-dessous).

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

Programme des travaux et/ou aménagements



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

Planification :

- Déménagement du service travaux de la Ville 2024
- Désignation d'un auteur de projet 2025
- Obtention du permis d'urbanisme 2025

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Quantité		Prix unitaire en € HTVA	Prix total en € HTVA	Sources de financement	
					DR	Commune
PARTIE MAISON DES ASSOCIATIONS						
Transformation de la gare en maison des associations	177	m²	1800 €	318.600 €	80% (assiette de subvention max à 850.000€)	20%
Frais d'étude cat.1 (10%)				31.860 €		
Total cat.1 HTVA				350.460 €		
Total cat.1 TVAC				**424.056,60 €**	**339.245,28 €**	**84.811,32 €**

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

PARTIE LOGEMENTS						
Transformation du local des jardiniers en 2 logements intergénérationnels	120	m²	2000 €	240.000 €	60% (assiette de subvention max à 850.000€)	40%
Transformation de l'atelier en 4 logements intergénérationnels	275	m²	2000 €	550.000 €		
Sous-total cat.4 HTVA				790.000 €		
Frais d'étude cat.4 (10%)				79.000 €		
Total cat.4 HTVA				869.000 €		
Total cat.4 TVAC				**1.051.490 €**	**630.894 €**	**420.596 €**
TOTAL cat.1 + cat.4 TVAC				**1.475.546,60 €**	**970.139,28 €**	**505.407,32 €**

Projet rémunérateur : oui / ~~non~~ pour la partie logement

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de logements loués	2	La commune
Nombre d'associations utilisatrices des locaux	15	La commune
Nombre annuel d'activités socio-culturelles	25	La commune

FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

10. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RERSSOURCES NATURELLES.

1. **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**
 - Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 1. Superficie totale de la parcelle : 5 500 m²
 2. Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 4 300 m²
 3. Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 4 800 m²

 - Réduction des surfaces imperméabilisées : démolition de l'entrepôt, utilisation de matériau imperméable pour le parking.
 - Citernes de récolte des eaux pluviales.

2. **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**
 - Isolation en matériaux durables (laine de bois)
 - Utilisation de matériaux écologiques (bois labellisé PEFC, etc.)
 - Placement de panneaux photovoltaïques

3. **Mesures en faveur de la sobriété du projet :**
 - Le principe est de conserver les bâtiments existants et de les affecter dans leur entièreté à des besoins identifiés.

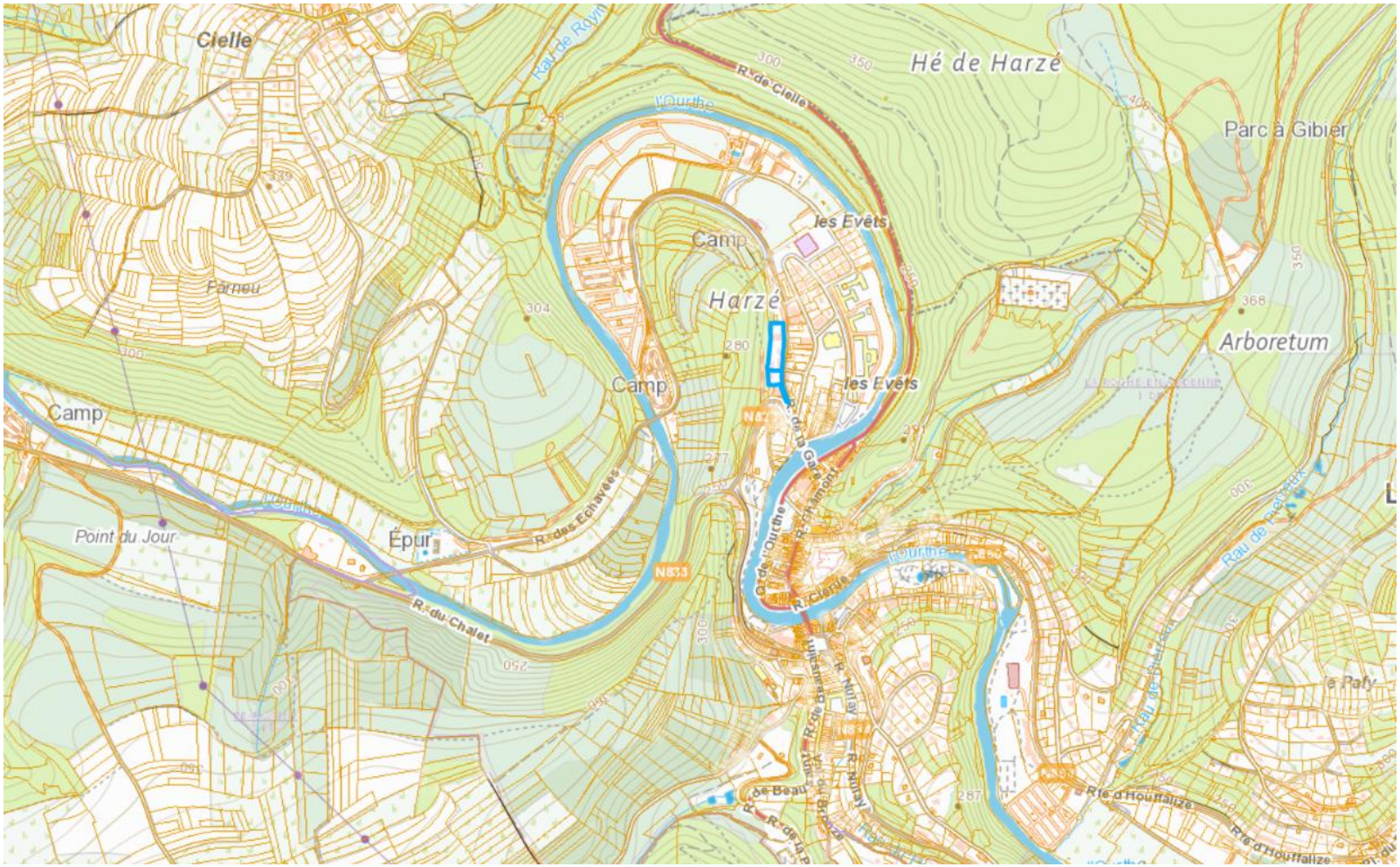
4. **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**
 - Ce projet s'adresse à TOUTE la population rochoise et tous les groupements et associations actifs sur le territoire communal.
 - Les aménagements et des abords tiennent compte de l'accessibilité aux PMR's.

5. **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

6. **Intégration du projet dans l'environnement :**
 - Conservation et mise en valeur d'un élément patrimonial et structurant de la ville.

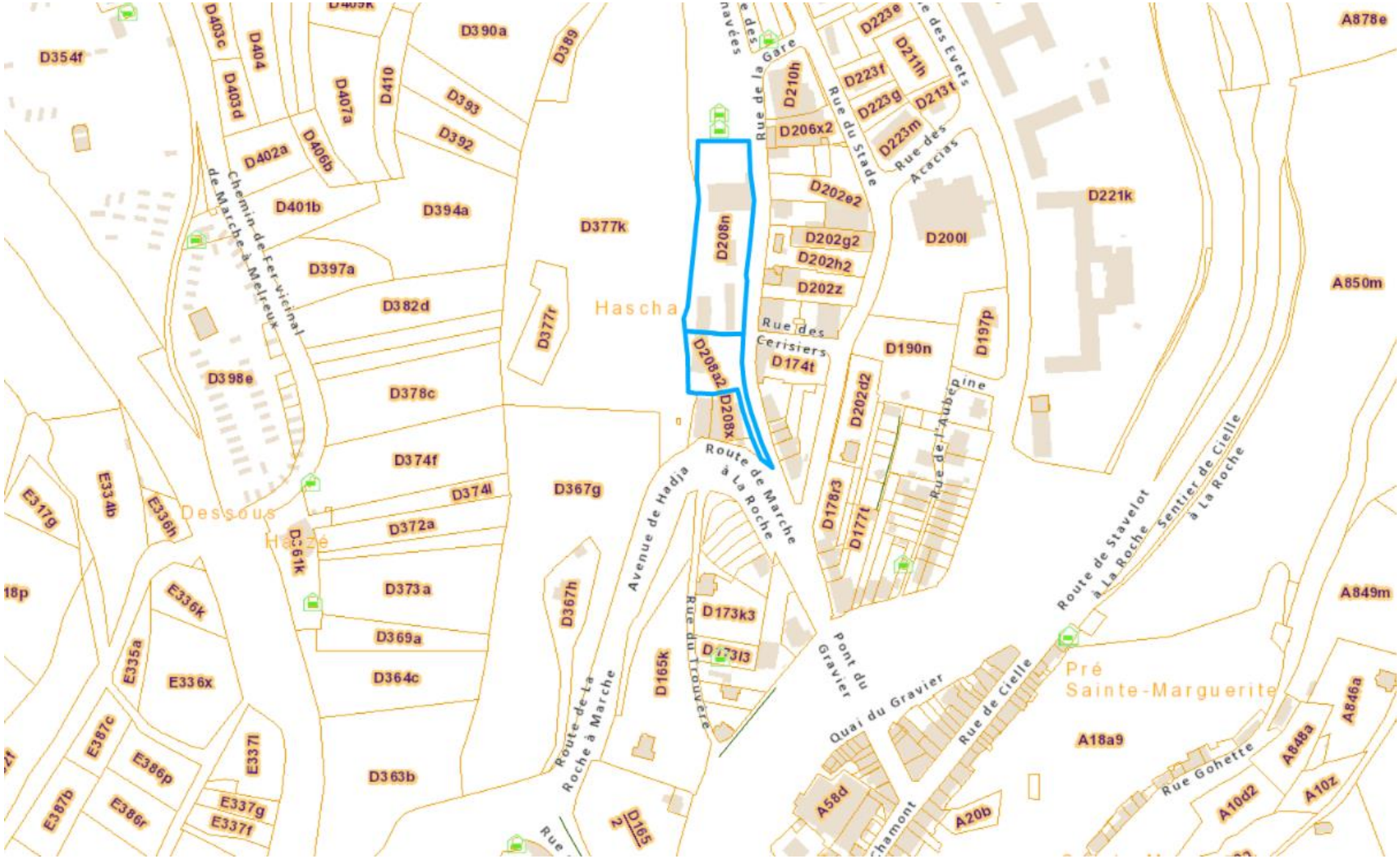
11. ANNEXES

11.1 Plan de situation



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

11.2 Périmètre d'intervention : Cme de La Roche – 1° division – section A– n° 208n et 208a²



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

En zone d'habitat au plan de secteur



11.3 Dossier photographique



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

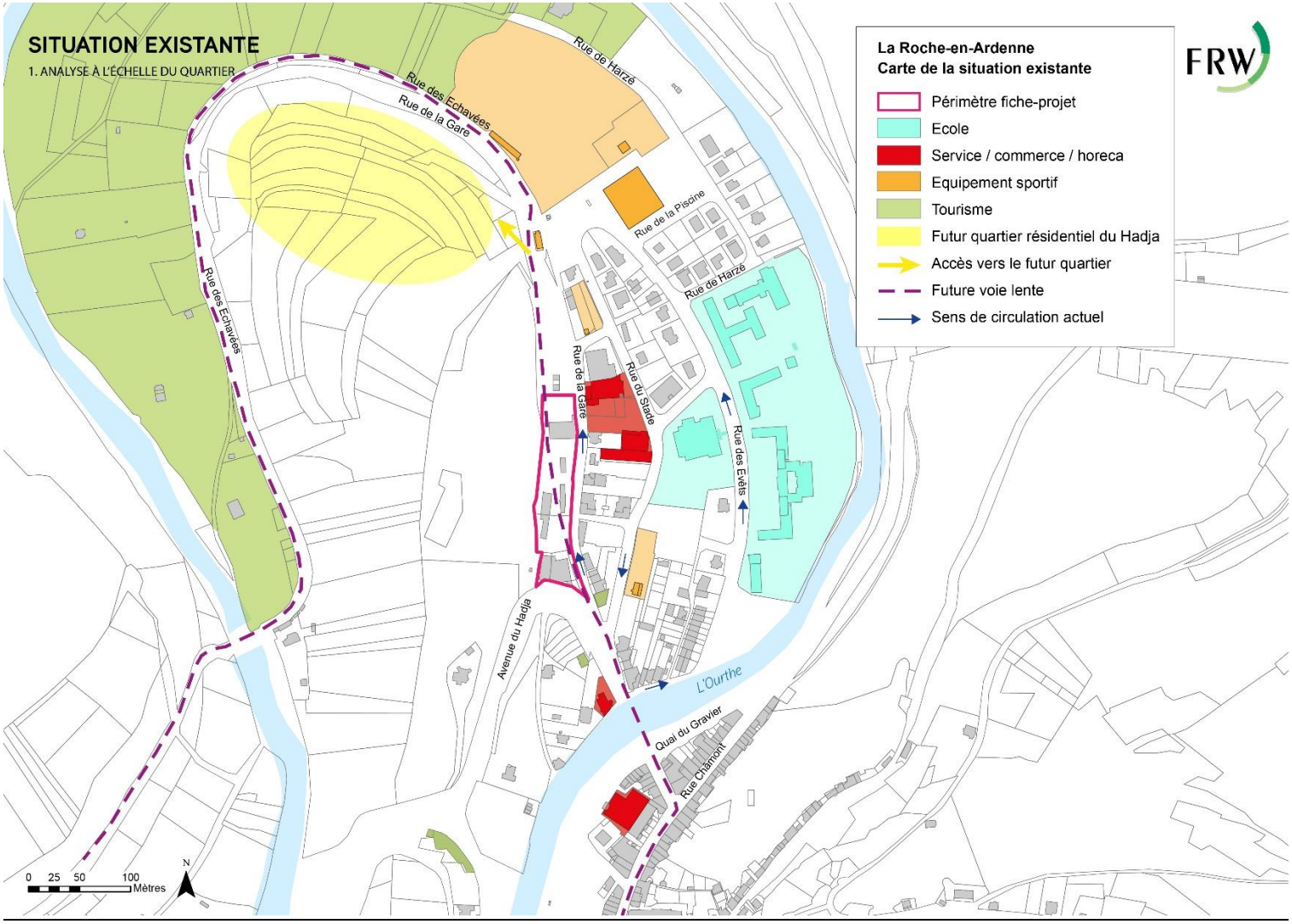


FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

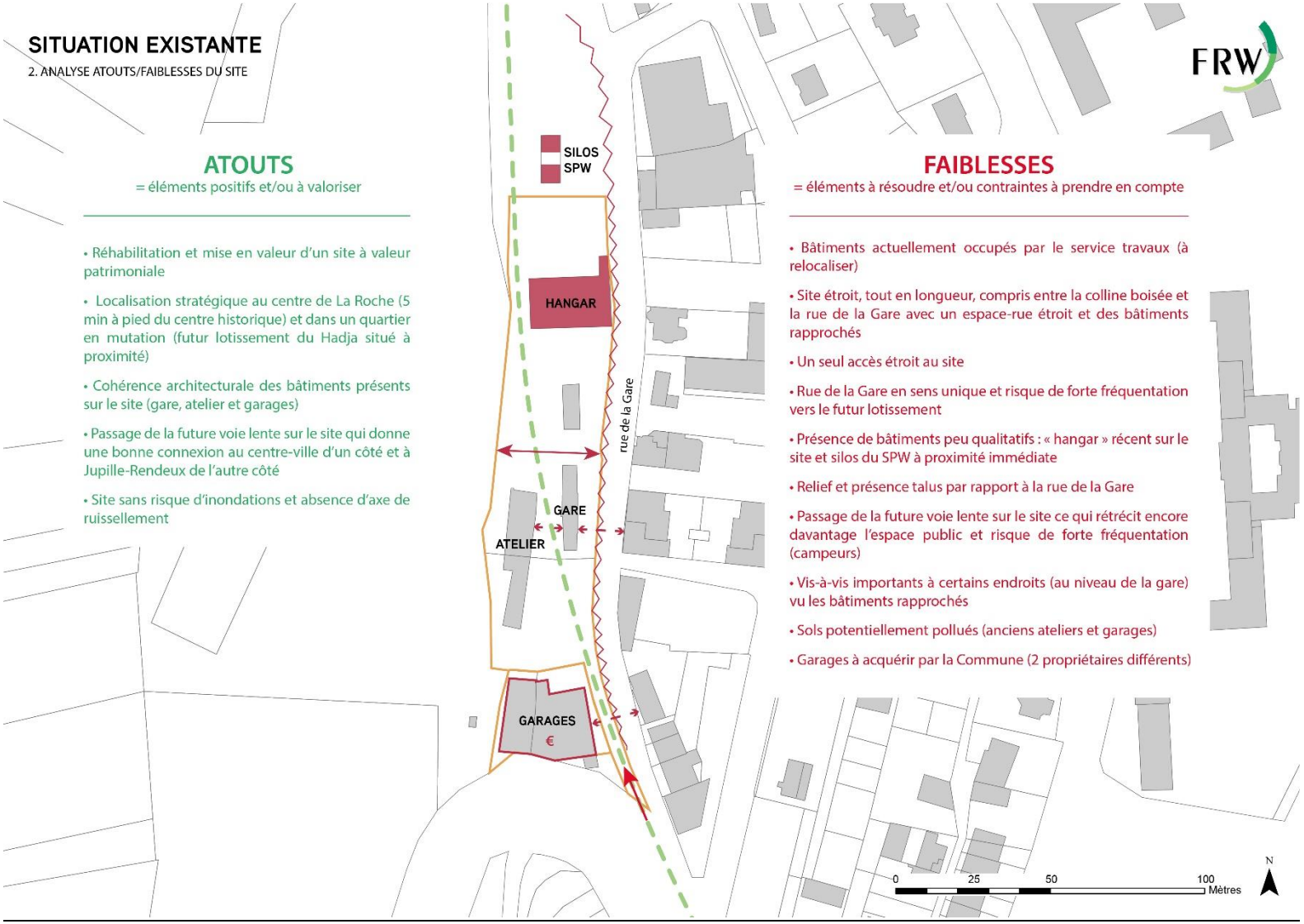


FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

11.4 Etat des lieux - situation existante



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.



FICHE 1.6. RÉNOVATION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS.

SITUATION EXISTANTE

3. ANALYSE ATOUTS/FAIBLESSES DES BÂTIMENTS

LE HANGAR DES OUVRIERS
= 410 m²



- Bâtiment récent non qualitatif
- Bloque la visibilité et un accès plus large depuis le terrain du SPW

L'ATELIER, 1 niveau (+ tour) = 275 m²



\+
- Bâtiment d'un seul niveau (plain-pied mais assez haut donc possibilité de faire une mezza-nine + aménagement de la tour)
- Travées existantes pour diviser le bâtiment

\-
- Bâtiment actuellement ouvert sur un seul côté (Est). Côté ouest directement contre terre.
- Transformations récentes qui lui ont fait perdre son homogénéité (portes de garages avec linteau béton)
- Sol potentiellement pollué

LES GARAGES (2 bâtiments avec un élément central toit plat), 1 niveau
- garage 1 = 250 m²
- garage 2 = 250 m²
- élément central = 100 m²





\+
- Grande superficie
- Travées existantes pour diviser le bâtiment (garage à rue)

\-
- Bâtiments à acquérir par la commune
- Bâtiment situé le long du chemin d'accès
- Grande superficie pas facilement aménageable
- Seulement deux faces pourvues d'ouvertures et grands espaces peu lumineux
- Peu d'espace extérieur sur la parcelle
- Elément central (toit plat) non qualitatif
- Sol potentiellement pollué





LA GARE (2 bâtiments)
- bâtiment 1 : 3 niveaux, total = 177 m²
- bâtiment 2 : 2 niveaux, total = 120 m²

\+
- Représentativité du bâtiment
- Bonne visibilité depuis la rue et l'espace-public
- Bâtiments ouverts des deux côtés (est-ouest)

\-
- Bâtiments très étroits (3,5m), pas facilement aménageables
- Vis-à-vis important par rapport aux bâtiments voisins

FICHE 1.7. AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN ESPACE CONVIVIAL.

N°DE FICHE PROJET : 1.7.
PRIORITÉ : LOT 1.
DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager les abords du site dont la rénovation des bâtiments en logements intergénérationnels et maison des associations est prévu dans la fiche 1.6. *Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche en logements intergénérationnels et maison des associations*

L'espace libre entre ces bâtiments sera réservé à :

- une voie lente,
- des emplacements de parkings
- des espaces verts publics
- des terrasses logements

Une attention particulière se portera sur l'utilisation de matériaux perméables.

2. JUSTIFICATION

Cette fiche vient en complément logique de la fiche 1.6. et y trouve toute sa justification.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

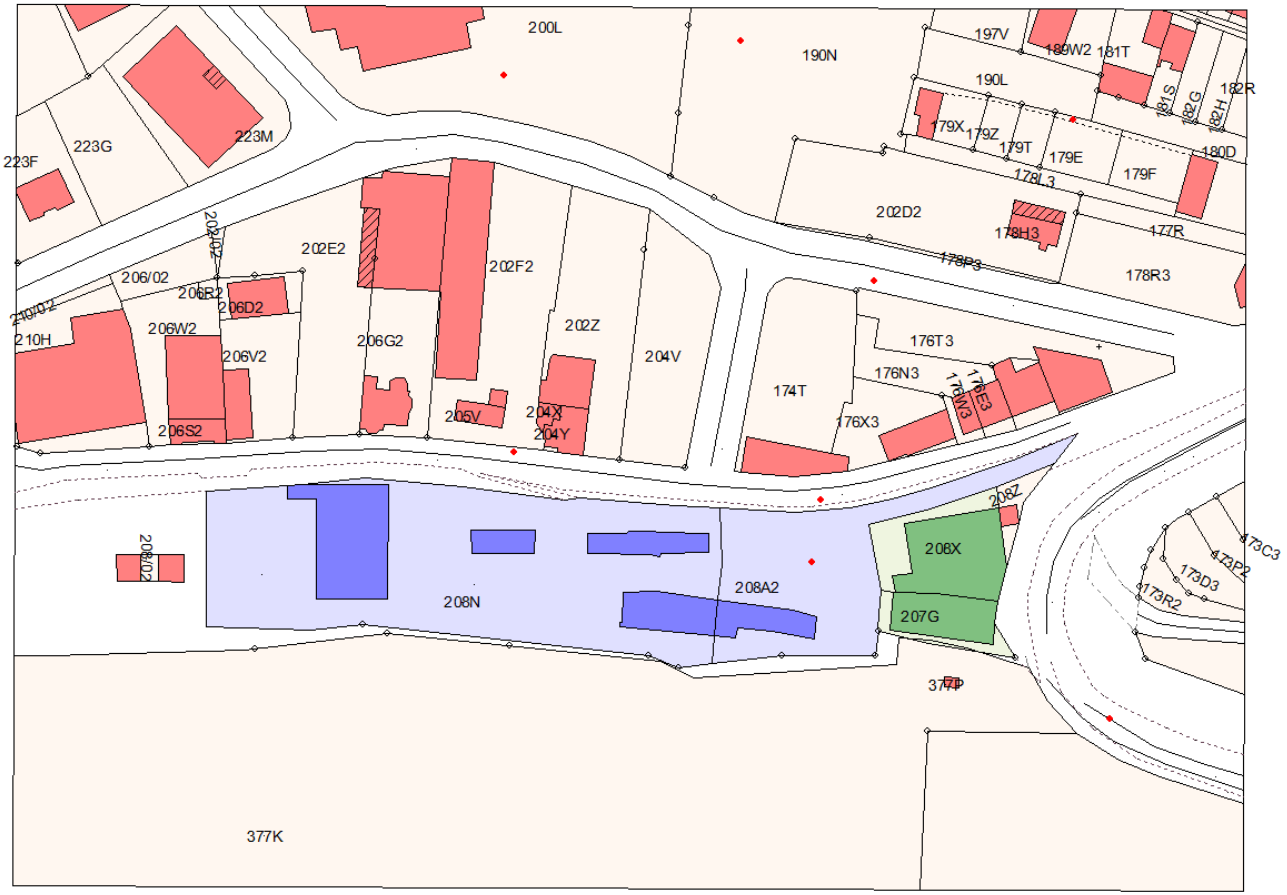
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Impact paysager sur l'espace rue	+	+	+
Réhabilitation et mise en valeur d'un site patrimonial	+	+	+
Mise en valeur de la mobilité douce	+	+	
Isolation – utilisation de matériaux perméables		+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation patrimoniale : le projet est situé 11, rue de la gare à La Roche-en-Ardenne et cadastrée Cme de La Roche – 1° division – section A– n° 208n et 208a². Ces parcelles sont propriétés communales.



FICHE 1.7. AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN ESPACE CONVIVIAL.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- Sociétés de logement
- Associations culturelles et sportives
- Les acteurs sociaux

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- Subsidiation UREBA

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Planification :

- Délocalisation du service travaux 2024
- Désignation d'un auteur de projet 2025
- Demande de convention 2025
- Etude et adjudication des travaux 2026
- Réalisation des travaux 2026

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Quantité		Prix unitaire en € HTVA	Prix total en € HTVA	Sources de financement	
					DR	Commune
PARTIE MAISON DES ASSOCIATIONS						
Aménagement des abords de la maison des associations : parking et espace vert public	2050	m²	150 €	307.500 €		
Sous-total cat.1 HTVA				307.500 €		
Frais d'étude cat.1 (10%)				30.750 €		
Total cat.1 HTVA				338.250 €		
Total cat.1 TVAC				**338.250, 50** €	**270.600,40 €**	**68.650.10 €**
PARTIE LOGEMENTS						

Aménagement des abords des logements : espaces extérieurs privatifs	170	m²	125 €	21.250 €		
Sous-total cat.4 HTVA				21.250 €		
Frais d'étude cat.4 (10%)				2.125 €		
Total cat.4 HTVA				23.375 €		
Total cat.4 TVAC				**28.283,75 €**	**16.970.25 €**	**11.313.50 €**
TOTAL cat.1 + cat.4 TVAC				**366.534,25 €**	**287.570,65 €**	**79.963,60 €**

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

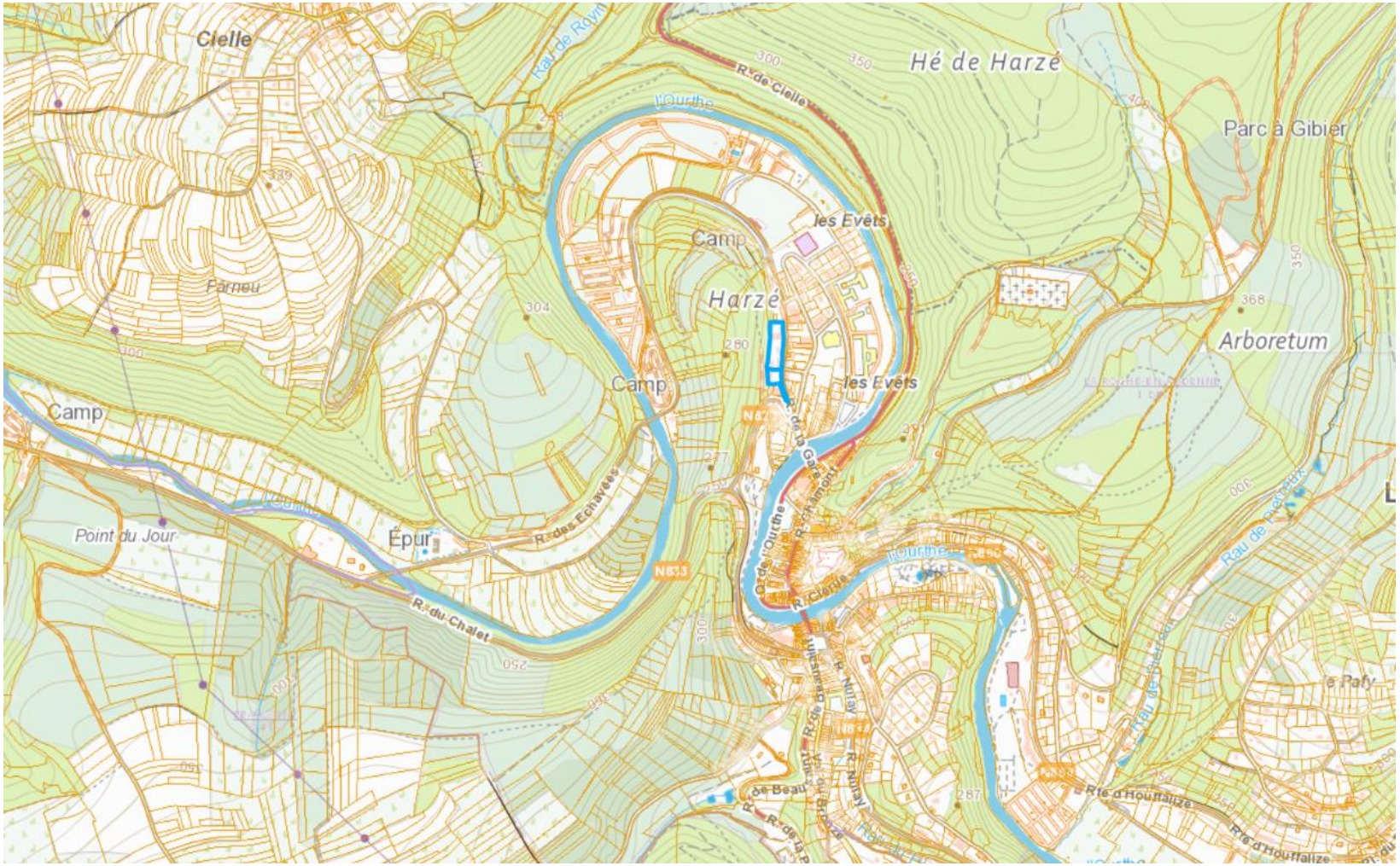
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

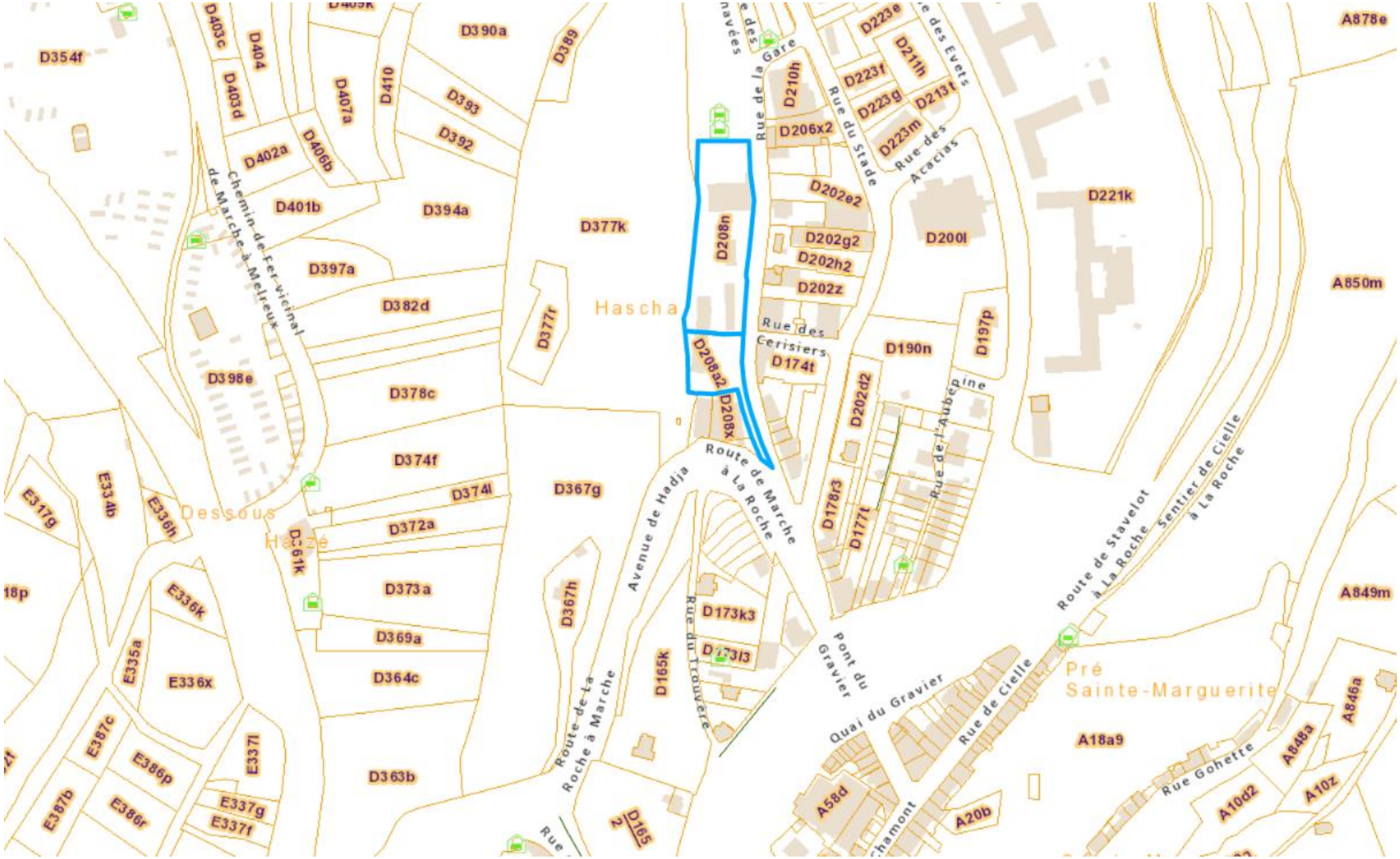
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre 'espaces privatifs occupés	5	La commune

10. ANNEXES

11.1 Plan de situation



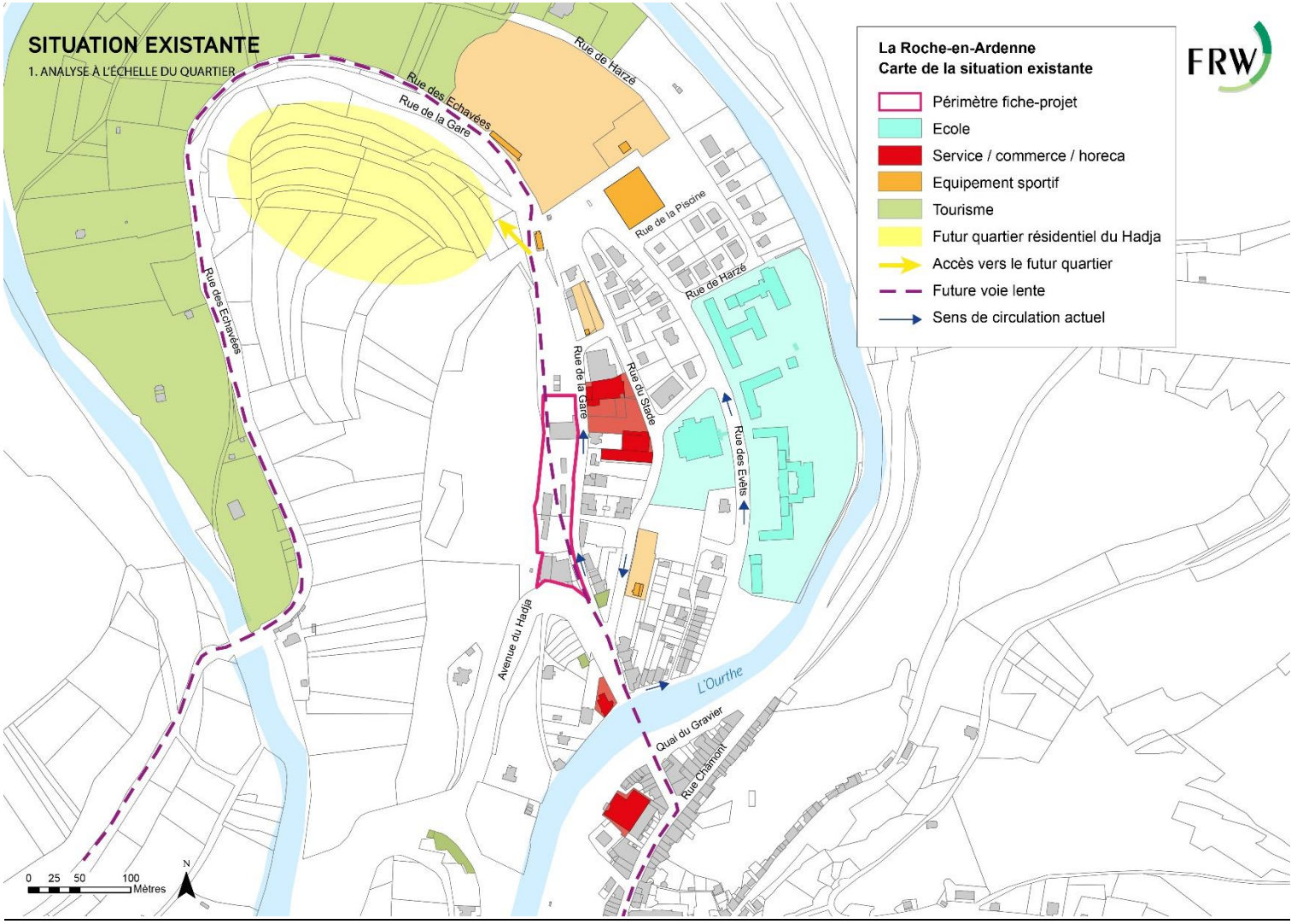
11.2 Périmètre d'intervention : Cme de La Roche – 1° division – section A– n° 208n et 208a²



En zone d'habitat au plan de secteur



11.3 Etat des lieux - situation existante



FICHE 1.8. PLACEMENT DE PANNEAUX DIDACTIQUES AUX « HOT SPOTS » TOURISTIQUES.

N°DE FICHE PROJET : 1.8.
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise :

- à lister et décrire les sites ayant un intérêt touristique
- à placer à ces endroits des QR code en liaison directe avec l'application mobile « La Roche-en-Ardenne » dans laquelle ces sites seront détaillés et explicités. La commune a lancé ce projet d'application virtuelle qui propose déjà via le smartphone des informations sur la commune, un panel des activités et loisirs et des balades géolocalisées. Il conviendra d'intégrer dans cette application une « carte d'identité » des sites répertoriés et d'en assurer la mise à jour.
- à placer quelques panneaux didactiques aux lieux emblématiques de la commune au sein des zones blanches du territoire qui ne sont pas reliées au réseau 4G. Ces panneaux didactiques porteront sur les thématiques du patrimoine, des personnages et anecdotes ou encore en lien avec la nature.

L'idée n'est pas de poser des panneaux à tout va d'autant plus que leur impact paysager et leur coût et leur entretien nécessite d'être parcimonieux et précis avec leur localisation. Il s'agit plutôt d'un équilibre à trouver en posant quelques panneaux aux endroits clés et là où il n'y a pas de réseau. Le contenu des panneaux sera en lien avec le site et spécifique à chaque site.

Les lieux déjà identifiés sont les suivants :

- La fange de Samrée : le projet Life mené par Natagora y avait permis l'installation de panneaux didactiques le long d'un sentier didactique mais ils sont à réactualiser. Un lien doit être réalisé avec l'application virtuelle en cours.
- Les points de vue remarquables :
 - Les Six Ourthes (site partagé avec la Commune d'Houffalize)

- Les Crestelles à Berismenil : point de vue avec panorama sur le village de Maboge, les Crestelles et le méandre de l'Ourthe (site 1* du Guide Vert Michelin. Il s'agit aussi d'une aire d'envol pour deltaplane et parapente orientée sud-ouest. Le parking y est aisé et on y retrouve à proximité un Mémorial à l'aviation alliée à l'emplacement où s'écrasa une ancienne forteresse volante.
- Le barrage de Nisramont en descendant du village. Le manque d'entretien de la végétation ne permet plus la vue caractéristique sur le lac du barrage de Nisramont mais le site garde son potentiel.

- Les sites patrimoniaux emblématiques et porte-drapeaux : le Château et le belvédère du Deister
- Le site du Cheslé, une forteresse celtique (probablement la plus étendue de Belgique - 13 hectares) qui fut occupée entre le VIIIème et le VIème siècle avant J.C. Des panneaux y sont placés mais un lien avec les nouveaux panneaux est nécessaire.
- Le site Cheslin : camp retranché du Bas-Empire (époque gallo-romaine du IIIème et IVème siècles) situé au-delà de Warempage en pleine forêt.
- Le mémorial au poète néerlandais Marie Adrien Perk, poète qui écrivit le premier guide touristique sur les Ardennes en néerlandais à La Roche-en-Ardenne, avenue du Hadja.

L'action se structure en divers points :

1. Constitution du groupe de réflexion au sein de la CLDR sur l'identification des sites à mettre en valeur
2. Validation des lieux nécessitant un panneau didactique
3. Détermination des informations à indiquer tant sur l'application mobile que sur les panneaux
4. Commande et placement des panneaux

FICHE 1.8. PLACEMENT DE PANNEAUX DIDACTIQUES AUX « HOT SPOTS » TOURISTIQUES.

2. JUSTIFICATION

L'analyse socio-économique de la partie 1 montre que l'attractivité touristique de la commune repose sur des éléments patrimoniaux et naturels : Le Château (et son fantôme), le site de La Roche en lui-même, l'Ourthe et les forêts, le Cheslé, etc. Les promenades, tant pédestres que cyclistes (vtt et route), qui desservent ces sites engendrent des produits touristiques et constituent un potentiel de développement supplémentaire.

Globalement, la thématique tourisme est ressortie à de nombreuses reprises au cours des diverses réflexions de la population et de la CLDR. La CLDR s'accorde à dire qu'une réflexion globale doit être menée sur les lieux à mettre en évidence en matière de tourisme. Parallèlement, en lien avec l'objectif de conscientisation des habitants et des touristes à la qualité et la propreté du cadre de vie et la conservation de la nature, la CLDR souhaite que ces quelques panneaux didactiques soient limités en nombres, rappellent les objectifs de conservations et de respect (ex: Fange de Samrée, faune et flore à vulgariser) et renvoient vers les informations virtuelles via un QR code lorsque la connexion 4G est possible.

La commune a déjà initié l'information 2.0. sur son territoire en saisissant l'opportunité du numérique : elle a répondu à l'appel à projets "Territoire intelligent" lancé par les Ministres Jeholet et De Bue et son projet a été retenu.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

6. Développer les productions locales
- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt.

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien de la qualité des ressources naturelles		+	
Maintien de la qualité des ressources patrimoniales	+	+	
Développement d'un tourisme vert et responsable		+	
Impact positif sur l'identité paysagère locale	+	+	+

FICHE 1.8. PLACEMENT DE PANNEAUX DIDACTIQUES AUX « HOT SPOTS » TOURISTIQUES.

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation :

- Samrée : Fanche de Samrée
- Les trois Ourthes (sites partagés avec la Commune d'Houffalize)
- Les Crestelles à Berismenil
- Le barrage de Nisramont en descendant du village de Nisramont
- Le Château de La Roche-en-Ardenne
- Le belvédère du Deister
- Le site du Cheslé à Berismenil
- Le site Cheslin à Warempage
- Le mémorial au poète néerlandais Marie Adrien Perk à La Roche-en-Ardenne, avenue du Hadja

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne
- La CLDR

Partenaires du projet :

- SPW DGO1
- PNDO
- Les différents SI
- Mdt

Pistes de financement :

- CGT

FICHE 1.8. PLACEMENT DE PANNEAUX DIDACTIQUES AUX « HOT SPOTS » TOURISTIQUES.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Planification :

1. Constitution du groupe de réflexion au sein de la CLDR 2022
2. Validation des lieux : réunion avec la Commune, les 4 SI, la Maison du tourisme et le PNDO 2023
3. Détermination des informations à indiquer : groupe de travail CLDR 2023
4. Commande et placement des panneaux : mai 2023, agents communaux 2024

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Frais de conception	2 000	CGT 60 %
- 10 panneaux didactiques	25 000	
- TVA	5 670	
- TOTAL (TFC)	**32 670**	**19 602**

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Création d'un groupe de réflexion panneaux didactiques	Oui/non	La commune
Détermination des infos pour chaque site	9	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombres de sites repris sur l'appli	9	La commune
Nombre de panneaux placés	10	La commune

FICHE 1.9. CRÉATION DE LIEUX D'ÉCHANGE ENTRE CITOYENS

N°DE FICHE PROJET : 1.9- ACTION
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET.

Le projet consiste à initier une dynamique d'échange sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne via des initiative tel que par exemple :

- La création d'un S.E.L.
- La création d'un « Repair café »
- L'installation de boites à livres

Un S.E.L. est un système d'échange local dont la particularité est de fonctionner sans argent. Il s'agit d'une monnaie alternative basée sur l'échange de temps et de services entre personne physique. En plus d'échapper à l'inflation et à l'exil des capitaux, il promeut les interactions entre citoyens. L'organisation d'un SEL sur le territoire de la commune nécessite qu'un groupement de citoyens se manifeste et se forme afin d'organiser les premières modalités d'échanges du SEL. Parmi ces modalités il y aura celle pour devenir adhérent, celle concernant la promotion du SEL et la plateforme qui l'accueillera.

Les « repair café » sont des lieux ouverts à tous avec du matériel de réparation disponible afin de réparer le plus grand nombre d'objet et de leur redonner une deuxième vie. Idéalement, le « repair café » est également un lieu où sont présents différents réparateurs « experts » dans leur domaine. La création d'un « repair café » consiste à mettre sur pied un collectif de personnes désireuses de porter le projet. Cela nécessite au départ de sonder de sonder la population quant à la disponibilité de personnes compétentes dans la réparation de toutes sortes de biens au sens large. Il peut s'agir par exemple de vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, etc. Le SEL et le « repair café » pourrait bénéficier des mêmes porteurs de projet, du même lieu même si le SEL n'a pas l'obligation de disposer d'un lieu physique pour que les échanges prennent forme, et d'une même

plateforme comme un site internet commun. Le site internet : https://repaircafe.org fédère les « repair café » et propose leur aide dans la création d'un « repair café ».

La dernière initiative, consiste à l'implantation des boites à livres. Il s'agira de créer une petite structure extérieure vitrée qui permet le stockage de livres. Ces boites à livres sont disponibles à tous, c'est-à-dire que tout le monde peut y déposer et/ou prendre des livres à sa guise. L'objectif est d'offrir une seconde vie aux livres. A terme, le but est d'avoir une boite à livres par ancienne section de la commune, en complémentarité des boîtes déjà existantes :

- **La Roche-en-Ardenne (ville)** : Une boîte à livre existe déjà à la bibliothèque.
- **Beausaint**
- **Cielle**
- **Halleux**
- **Hives :** Il existe une demande pour intégrer une boite à livre dans la rénovation du parc de Hives. (Appel à projets : vis mon village)
- **Ortho :** Une boîte à livre existe déjà à Nisramont.
- **Samrée :** Une boîte à livre à rénover existe déjà à Bérismenil.

La mise en œuvre du projet sera l'occasion de réévaluer l'emplacement des boîtes à livre sur le territoire. Le Syndicat d'Initiative de La Roche à un projet d'échange de livres à intégrer dans leurs nouveaux bâtiments. Des synergies pourraient émaner des deux projets lors de leurs mise en œuvre. Des boites à dons peuvent être envisagées comme alternative ou complément aux boites à livres. Dans ce cas, il sera opportun de réfléchir au contrôle social du lieu retenu et de prévoir une personne référente afin de garantir la pérennité du lieu. Une campagne de communication autour du projet sera réalisée à travers le bulletin communal et les réseaux sociaux de la commune. Cette campagne sera également l'occasion de susciter des porteurs de projet.

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises, de la CLDR. Les projets de cette fiche projet sont issus d'une envie de plus grande résilience de la part de la population de la Roche-en-Ardenne. Posséder un SEL sur son territoire, c'est s'affranchir en partie du monopole des échanges pécunier qui régissent nos actions. C'est remettre l'individu et ses compétences individuelles au centre du système d'échange. C'est permettre un accès plus large aux services pour la population locale. Il en va de même pour l'initiative qui consiste à créer des « repair café ». Là aussi, les compétences de la population de La Roche-en-Ardenne sont mises en avant et de plus l'initiative participe à favoriser une économie circulaire au sein de la commune au même titre que la mise en place de boites à livres.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcer la solidarité	+		+
Multiplier les initiatives de transition	+	+	+
Augmenter les solutions de secondes mains	+	+	+
Donner une deuxième vie aux objets du quotidien	+		+
Permettre aux ainés de s'impliquer dans des initiatives citoyennes	+		+
Augmenter les lieux d'échanges citoyens	+		+
Augmenter l'attractivité du territoire	+	+	+
Augmenter les solutions d'échanges entre les citoyens	+		+
Augmenter l'offre de diffusion de la culture	+		+
Participer à une diffusion gratuite de la culture	+		+
Participer à la résilience du territoire	+	+	+
Favoriser l'économie circulaire	+	+	+
Mettre à disposition les compétences des citoyens de la commune	+		+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le S.E.L. et le « Repair café » ne sont pas localisés à ce stade du projet. Les nouvelles implantations des boites à livre se situeront idéalement sur les anciennes sections de Beausaint, Cielle et Halleux.

6. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Location d'une salle de réunion - Réalisation de boîtes à livres **- TOTAL (TFC)**	1 000 1 500 **2 500**	La Commune

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

7. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Ouverture du S.E.L.	Oui	Porteurs du projet
Ouverture du « Repair café »	Oui	Porteurs du projet
Implantation d'une boite à livre par ancienne section de la commune	Oui	Porteurs du projet

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation de la fréquentation annuelle du S.E.L.	+ 5% par an	Porteurs du projet
Augmentation de la fréquentation annuelle du « Repair café »	+ 5% par an	Porteurs du projet
Demande pour implanter des boites à livre supplémentaires	+ 1 boite sur la commune	Porteurs du projet

FICHE 1.9. CRÉATION DE LIEUX D'ÉCHANGE ENTRE CITOYENS

1. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La CLDR

Partenaires du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne
- CPAS
- Les associations locales
- La population
- https://repaircafe.org
- La bibliothèque de La Roche
- La CLDR

FICHE 1.10 – MISE EN PLACE DE NAVETTES RÉGULIERES AU DÉPART DE LA ROCHE-EN-ARDENNE .

N°DE FICHE PROJET : 1.10 - ACTION

PRIORITÉ : LOT 1

DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

La volonté de la CLDR et de la Commune est de d'désenclaver la commune au point de vue mobilité en augmentant la connectivité de la commune vers 3 points-nœuds extérieurs :

1. Relier la gare de Marloie en direct ou presque. Actuellement, la ligne 15 vers Marloie peut se faire en 25 minutes quand elle est directe, c'est-à-dire en dehors des horaires scolaires. Mais, le dimanche, le dernier bus est à 17h00, ce qui est trop tôt pour les étudiants qui doivent regagner leur kot ; il faudrait une liaison vers 20h00.

2. Relier la ligne express du TEC E69 Liège Bastogne Arlon qui propose 1 bus/heure. Actuellement, la ligne 55 relie La Roche à cette ligne via Manhay en 50 min mais 3 bus/jours. Il s'agit de la seule alternative pour rejoindre Liège depuis la disparition de la ligne Liège-Athus. L'idée est d'obtenir une liaison rapide vers la Baraque de Fraiture.
3. Relier la ligne express du TEC E78 Bastogne - Marloie - Marche WEX. Cette Ligne propose 2 arrêts à proximité de la Commune à Tenneville et à la Barrière de Champlon toutes les heures. L'idée est d'obtenir une liaison rapide vers la Barrière de Champlon (ou Tenneville).

Les liaisons entre ces deux dernières lignes express pourraient être combinées pour ne former qu'une ligne transversale en connexion. Cette ligne pourrait se prolonger vers Libramont et Bertrix et constituer elle-même une nouvelle ligne express de type E. Le couplage avec les lignes express existantes et l'adaptation de la ligne 15 La Roche - Marloie demandent de coordonner les horaires en dehors des horaires scolaires. Une fréquence d'un bus/heure en lien avec les horaires des autres lignes sera privilégiée.

Il s'agit d'un travail de lobbying, jugé primordial pour les membres de la CLDR, auprès des sociétés TEC et SNCB (car il faut être attentif à adapter également les correspondances avec les trains).

L'action se structure en deux points :

1. Identifier les parties prenantes qui pourront prendre contact avec le TEC
2. Organiser un travail de lobby

4. JUSTIFICATION

La situation géographique de la commune implique que les habitants sont localisés à une grande distance temps/voiture des principaux lieux d'approvisionnement en biens et services de niveau suprarégional. La plupart sont effectués vers Marche-en-Famenne et Bastogne. Les gares reliant les grands pôles urbains comme Bruxelles, Liège ou Namur sont aussi éloignés et le recours à la voiture est obligatoire. L'offre en Bus TEC est organisée essentiellement pour le ramassage scolaire hormis l'axe La Roche - Melreux (gare) qui jouit d'une fréquence un peu plus importante. Le manque d'offre en dehors de ces périodes est lié à la configuration dispersée des villages.

De plus, parmi les 1028 travailleurs salariés résidant dans la commune et pour lesquels il existe cette information, 275 y travaillent, les 756 restants sortent quotidiennement de la commune. Soit pour travailler en Province de Luxembourg (42%), soit ailleurs en Wallonie (12,1%) et dans ce cas, majoritairement en Province de Liège. Enfin, 119 personnes (11,6%) travaillent au Grand-Duché de Luxembourg. Il est donc essentiel de proposer des alternatives à la voiture pour ces travailleurs quotidiens qui sortent de la commune.

Globalement, la thématique de la mobilité est ressortie à de nombreuses reprises au cours des diverses réflexions de la population y compris au sein de la CLDR. Le groupe de travail sur la mobilité a confirmé le besoin de développer les liaisons TEC vers les nœuds principaux comme la gare de Marloie. La gare de Jemelle est plus éloignée et la gare de Marche ne figure pas sur plusieurs lignes ferroviaires comme Marloie.

Il n'est par ailleurs pas possible d'utiliser le Proxibus car il peut uniquement réaliser des trajets internes au territoire communal.
L'idée de base est donc la mise en place de navettes régulières au départ de La Roche vers Marloie, Libramont et Champlon… Des lignes de bus ont été modifiées récemment et le projet en tient compte.

Enfin, cette nouvelle offre TEC pourra renforcer l'attractivité touristique de la commune et répondre à une nouvelle génération parmi laquelle les taux de motorisation sont plus faibles qu'auparavant.

5. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées
- En augmentant l'offre en transports publics et les correspondances

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

6. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Augmentation des rencontres entre citoyens	+		
Augmentation de la chance de chacun de se déplacer via les gares régionales	+	+	+
Diminution de l'empreinte carbone de certains déplacements		+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Coopération et contribution solidaire au point de vue énergétique	+	+	+

7. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Nouvelle ligne express de type E passant dans la commune entre la Barriere de Champlon (ou Tenneville) et la Barriere de Fraiture
Augmentation de la fréquence de la Ligne 15 entre La Roche et Marloie.

8. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

1. Identifier les parties prenantes qui pourront prendre contact avec le TEC : 2022
2. Organiser un travail de lobby : 2022

9. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Location d'une salle de réunion - Réalisation d'une enquête auprès des usagers **- TOTAL (TFC)**	1 000 1 500 **2 500**	La Commune

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Finalisation d'une ligne express de type E passant dans la commune entre la Barriere de Champlon (ou Tenneville) et la Barriere de Fraiture	Oui	TEC

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation de la fréquence de la Ligne 15 entre La Roche et Marloie	20 %	TEC

9. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La commune

Partenaires du projet :

- TEC
- SNCB
- Les 4 SI et la Maison du Tourisme
- Les écoles
- Eco-passeur de la commune

10. ANNEXES

Réseau structurant EXPRESS



FICHE 1.11 . - RENFORCEMENT DE LA MOBILIÉ LENTE.

N°DE FICHE PROJET : 1.11
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à optimiser le réseau de voies lentes de la commune de La Roche-en-Ardenne. Pour ce faire, il s'agira d'améliorer le réseau existant grâce à de nouveaux équipements, de nouveaux aménagements, de l'entretien de sentiers existants et de la sécurisation. L'amélioration des tronçons sera activée par la commune en fonction des opportunités. L'équipement des voies lentes pourra revêtir plusieurs formes : le balisage, l'indication des destinations, des points d'intérêts, des durées, des distances, des pourcentages de pente, des mises en garde, des catégories d'usagers, la création de parking de délestage pour voiture, la création de parking pour vélo, de l'éclairage, des poubelles et des éléments de sécurisation. Les aménagements seront déterminés par les services techniques compétents, en fonction du statut et de l'état des voiries ou chemins empruntés.

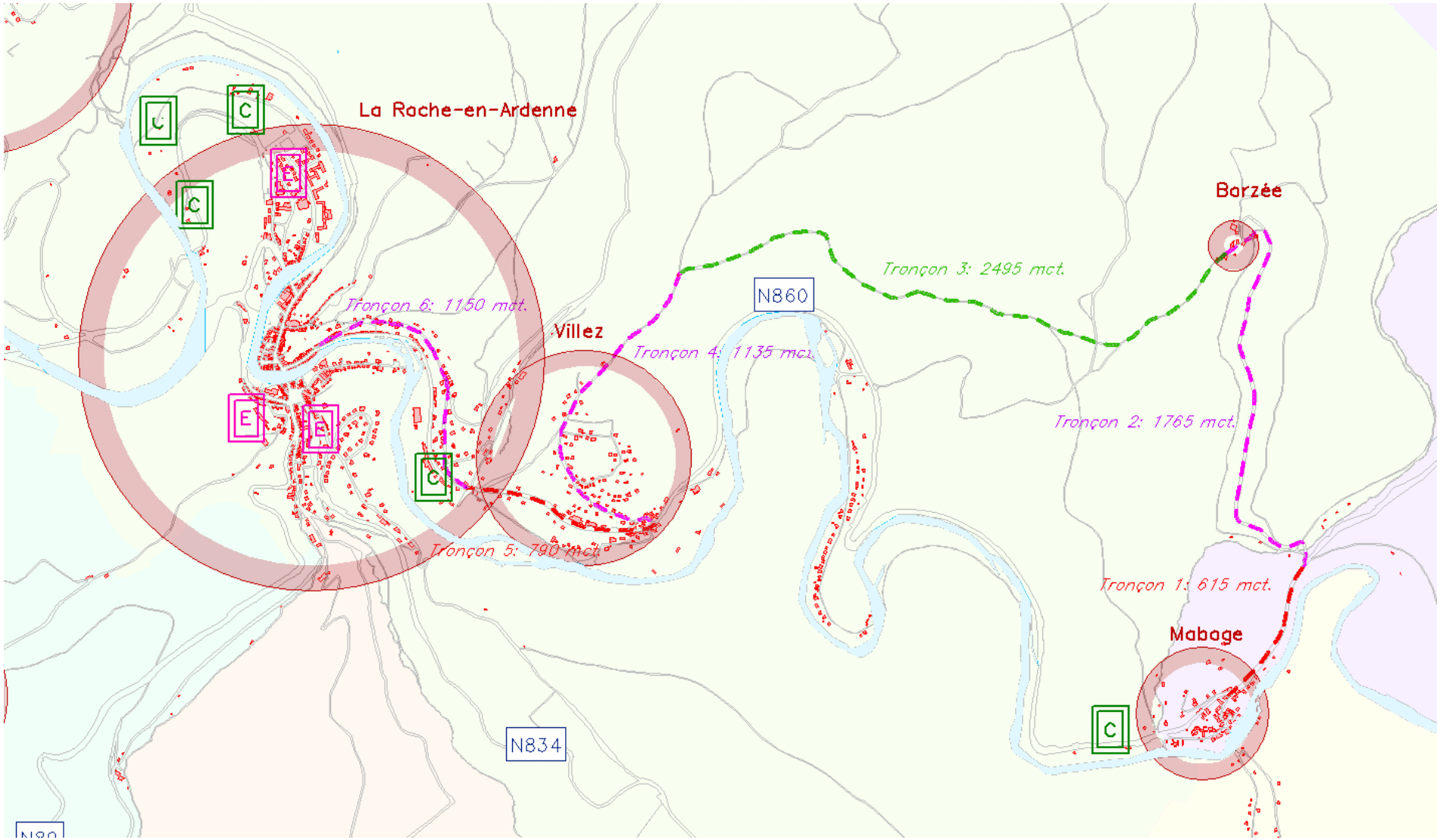
Trois tronçons dédiés à la mobilité lente ont été identifiés comme prioritaires par la CLDR :



- **La Liaison Maboge-Borzée-La Roche.**

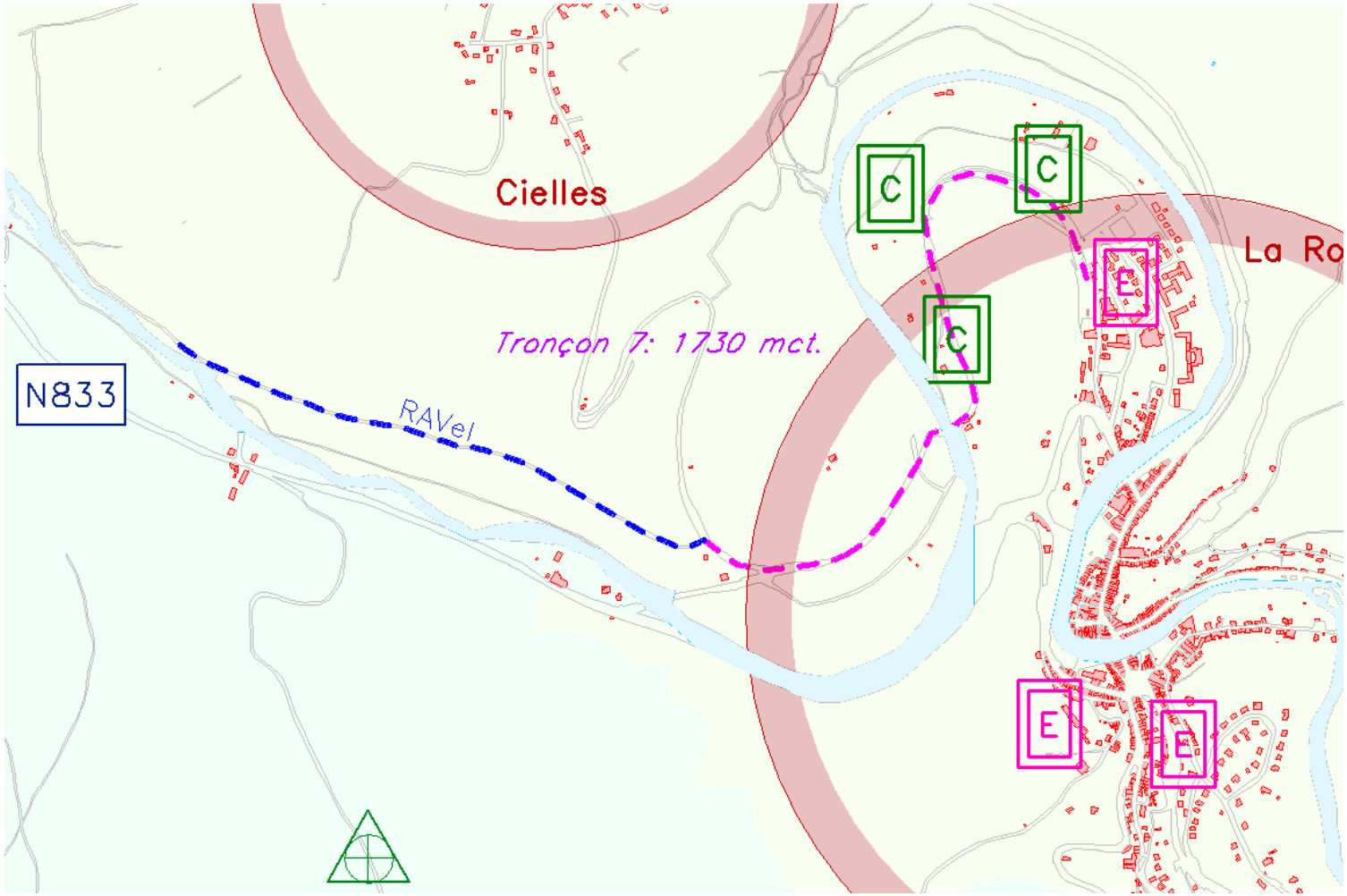
Cette liaison se subdivise en 6 tronçons :

1. Tronçon 1 : emprunter la N860 de Maboge jusqu' au carrefour de la route de Borzée.
2. Tronçon 2 : emprunter la voirie communale jusqu' à la sortie du village de Borzée
3. Tronçon 3 : emprunter un chemin forestier jusqu' au-dessus du Pafy, à hauteur du réservoir de la SWDE
4. Tronçon 4 : emprunter la voirie communale traversant le village de Villez jusqu'à la N860
5. Tronçon 5 : emprunter la N860 de Villez jusqu' au début de la rue Corniche du Deister.
6. Tronçon 6 : Continuer la rue Corniche du Deister et descendre la rue Saint-Quoilin


La Roche-en-Ardenne
Villez
Borzée
Mabage
N860
N834
Tronçon 1: 615 mct.
Tronçon 2: 1765 mct.
Tronçon 3: 2495 mct.
Tronçon 4: 1135 mct.
Tronçon 5: 790 mct.
Tronçon 6: 1150 mct.

➢ **Le prolongement du RAVel jusqu'au centre de La Roche**

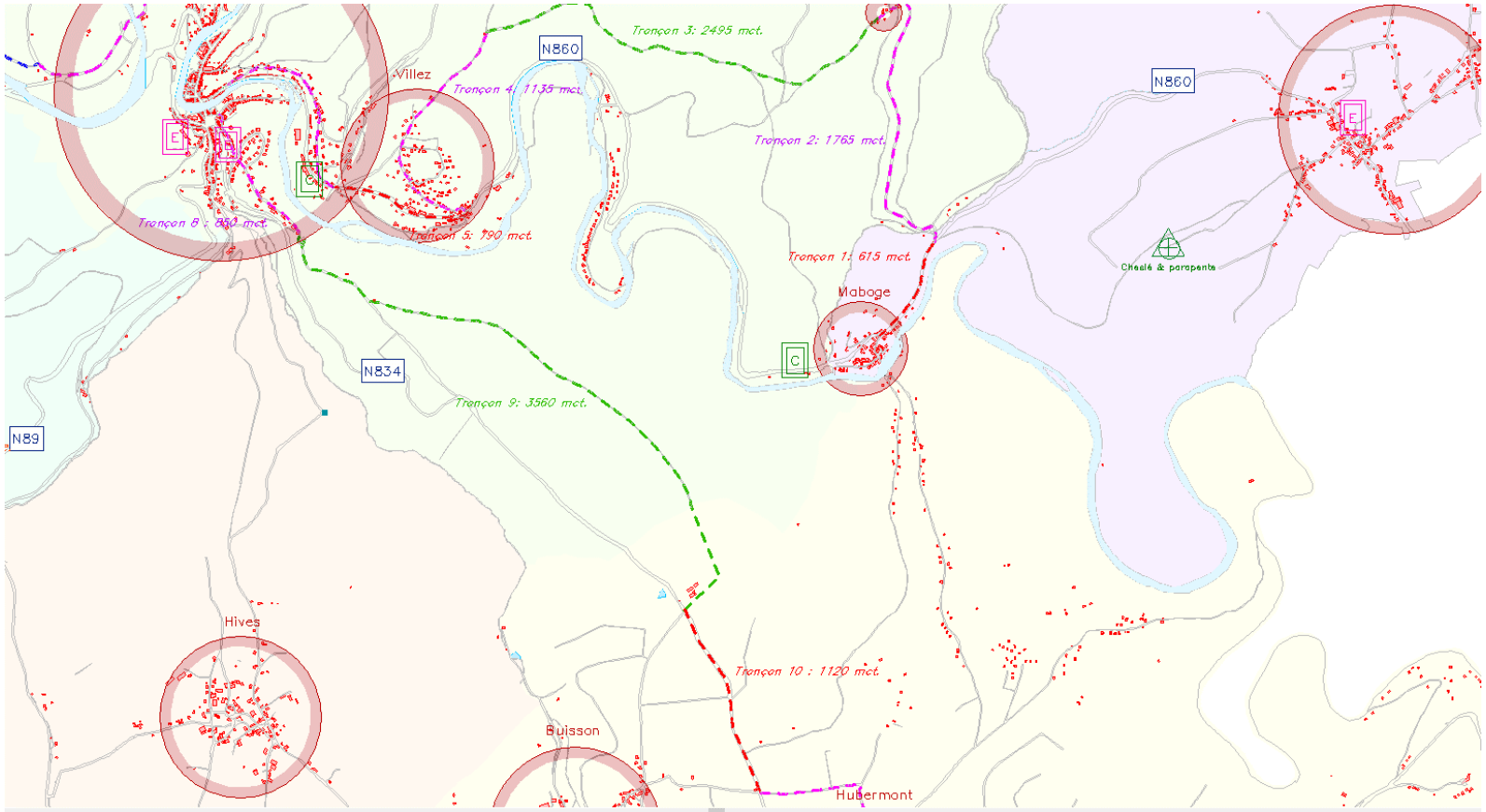
Ce tronçon 7 relie le bas de la route de Cielle (fin du RAVel) à la ville en passant par la rue des Echavées qui longent 3 campings importants et abouti au quartier des Evets, au pied de la gare du tram (cf. projet 1.6. et 1.7.) Ce tronçon emprunte une voirie communale macadamisée de faible largeur.



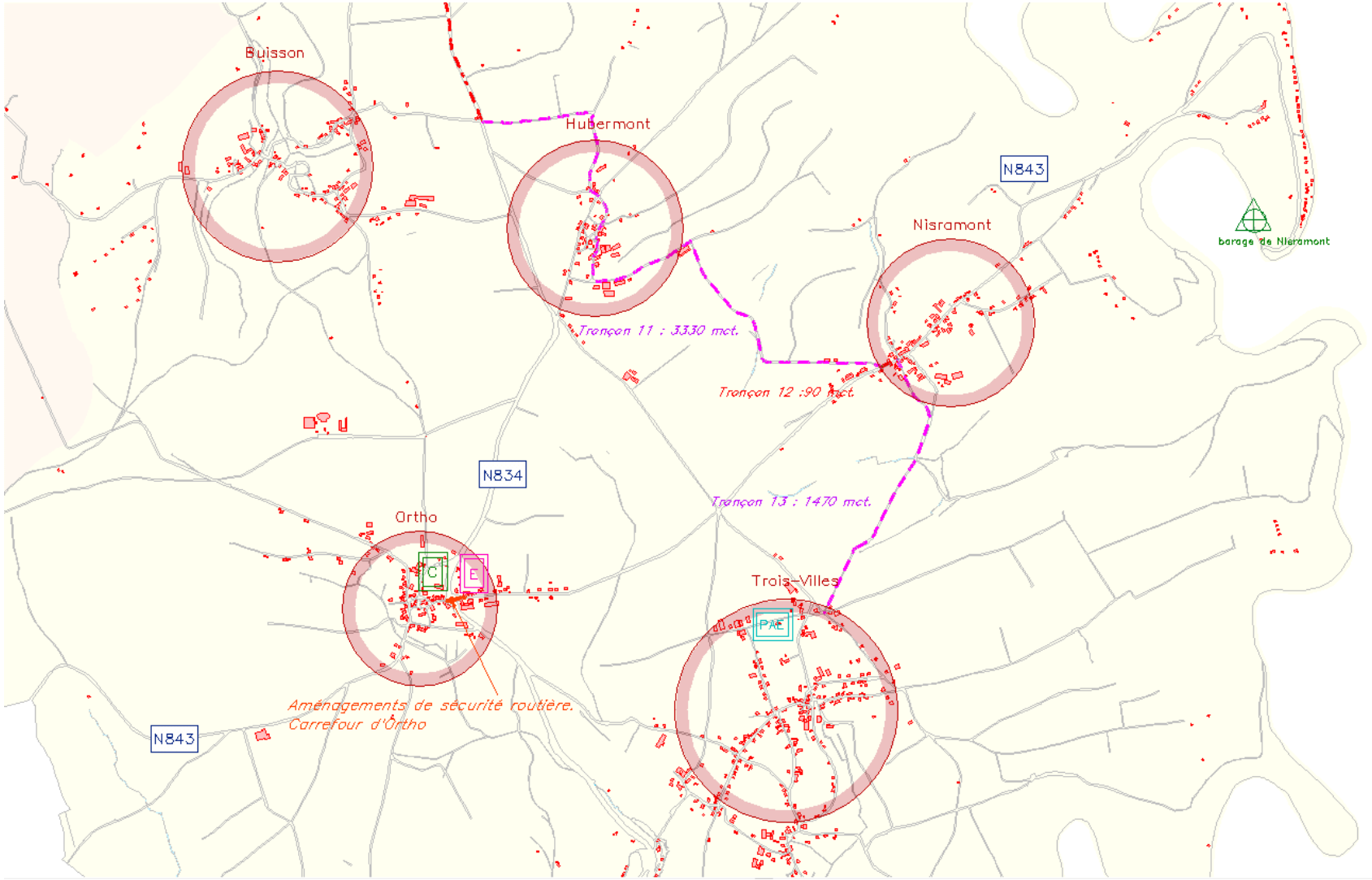
➢ **La liaison La Roche-Hubermont-Nisramont-Warempage**

La liaison de La Roche avec les villages situés à l'est de la commune se divise en 6 tronçons :

1. Tronçon 8 : sortir de La Roche par la rue du Bon Dieu de Maka
2. Tronçon 9 : emprunter la vieille route d'Ortho jusqu'à la N843à hauteur de la Ferme du Vivier
3. Tronçon 10 : emprunter la N843 sur 1120 m
4. Tronçon 11 : emprunter la voirie communale en direction de Hubermont, traverser le village jusqu'à la N834
5. Tronçon 12 : emprunter la N834 sur 100 m en direction du Barrage de Nisramont
6. Tronçon 13 : emprunter la voirie communale jusqu'à l'entrée du village de Warempage



FICHE 1.11 . - RENFORCEMENT DE LA MOBILIÉ LENTE.



7. JUSTIFICATION

Le diagnostic partagé de La Roche-en-Ardenne met en exergue la nécessité d'avoir un réseau global de mobilité lente qui sera une plus-value en termes de services offerts à la population mais également en termes d'attrait touristique. La volonté est d'assurer des liaisons lentes qui convergent vers La Roche-en-Ardenne, centralité de la commune. Les tronçons prioritaires retenus sont issus de la réflexion de la CLDR.

Ce projet a également une dimension transcommunale à mettre en lien avec la fiche 3.9. qui prévoit la création de deux passerelles au-dessus de l'Ourthe et assurant deux connexions avec la commune voisine de Houffalize. Il s'agit de penser la mobilité dans son ensemble et de l'intégrer dans un territoire plus grand que la commune. La liaison RAVel – La Roche centre finalise une coopération transcommunale avec la commune de Rendeux.

8. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population
- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En pérennisant une offre de services
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité
- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

9. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement	
- La liaison Maboge-Borzée-La Roche	296 735	DR (80%)	La Commune
- Le prolongement du RAVel jusqu'au centre de La Roche	8 650		
- La liaison La Roche-Hubermont-Nisramont-Warempage	428 500		
TOTAL HTVA	**733 885**		
TOTAL TVAC	**888 001**	**680 000**	**208 001**

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

10. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Augmentation des rencontres entre citoyen	+		
Augmente la chance de chacun de se déplacer vers les services et les commerces	+	+	+
Diminution de l'empreinte carbone de certains déplacements		+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Coopération et contribution solidaire au point de vue énergétique	+	+	+

11. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le projet porte sur les tronçons Maboge-La Roche ; RAVel – La Roche ; La Roche-Hubermont-Nisramont-Warempage

12. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La Commune

Partenaires du projet :

- SPW DGO1
- SI
- MdT
- Asbl « Tous à pied »
- PICM

- DST
- GAL
- VIAS

13. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Programme d'aménagement avec les gestionnaires de voirie
- Etablissement d'un projet de cahier de charge général
- Validation du projet par les autorités compétentes

14. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de tronçons	3	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation annuelle de personnes utilisant son vélo de façon utilitaire	15	Conseiller en mobilité

15. ANNEXES

Reportage photo et état des lieux des tronçons :

- Tronçon 1 : emprunter la N860 de Maboge jusqu' au carrefour de la route de Borzée

	
N860 de Maboge : voirie asphaltée	Carrefour de la route de Borzée : voirie asphaltée

- Tronçon 2 : emprunter la voirie communale jusqu' à la sortie du village de Borzée



Sortie du village de Borzée : chemin empierré dés la sortie du village

- Tronçon 3 : emprunter un chemin forestier jusqu' au-dessus du Pafy, à hauteur du réservoir de la SWDE



Chemin forestier au-dessus du Pafy : chemin empierré

- Tronçon 4 : emprunter la voirie communale traversant le village de Villez jusqu'à la N860



Traversée de Villez et N860 : voirie asphaltée

- Tronçon 5 : emprunter la N860 de Villez jusqu' au début de la rue Corniche du Deister.



Début de la rue Corniche du Deister : voirie asphaltée

- Tronçon 6 : continuer la rue Corniche du Deister et descendre la rue Saint-Quoilin



Rue Saint-Quoilin : voirie asphaltée

- Tronçon 7 : relie le bas de la route de Cielle (fin du RAVel)



Rue des Evêts : voirie asphaltée



RAVel : voirie bétonnée

- Tronçon 8 : sortir de La Roche par la rue du Bon Dieu de Maka



Rue du Bon Dieu de Maka : voirie asphaltée

- Tronçon 9 : emprunter la vieille route d'Ortho jusqu'à la N843à hauteur de la Ferme du Vivier



Chemin de Soeret (voirie asphaltée) ver la Vieille route d'Ortho : chemin empierré

- Tronçon 10 : emprunter la N843 sur 1120 m



Jonction de la Vieille route d'Ortho et de la N843 : voirie asphaltée

- Tronçon 11 : emprunter la voirie communale en direction de Hubermont, traverser le village jusqu'à la N834



Voirie communale en direction de Hubermont : voirie asphaltée

- Tronçon 12 : emprunter la N834 sur 100 m en direction du Barrage de Nisramont



N834 : voirie asphaltée

- Tronçon 13 : emprunter la voirie communale jusqu'à l'entrée du village de Warempage



Sortie du village de Nisramont : voirie asphaltée puis chemin empierré



Entrée du village de Warempage: voirie asphaltée

FICHE 1.12. ORGANISATION D'ACTIONS LIÉES À LA TRANSTION/CONSCIENTISATION DU CITOYEN AU RESPECT DE LA PLANÈTE

N°DE FICHE PROJET : 1.12 - ACTION

PRIORITÉ : LOT 1

DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche projet regroupe diverses actions et initiatives qui s'inscrivent dans un processus de transition :

1. L'organisation de conférences sur des thématiques liées à la transition et aux enjeux climatiques.
2. La promotion des alternatives à la voiture.
3. Encourager la réserve et récolte d'eau (achat groupé de tonneaux)
4. Actions de sensibilisation à la protection des espèces menacées
5. Gestion durable du fleurissement de la commune (vivaces)
6. Participer à l'action « Byebyegrass.eu », soit transformer une partie des pelouses en pré fleuri par une diminution de la fréquence de tonte

La première initiative de la fiche projet regroupe des demandes de **conférences sur des thématiques liées à la transition**. Ces conférences peuvent revêtir plusieurs formes comme des séminaires, actions, réflexions, ateliers, l'organisation de réunions publiques de prise de parole libre ou autre. Ce projet peut entrainer un achat de matériel didactique comme des moyens de projection, de l'amplification audio, etc. De plus, une partie des « actions douces » issues du PAEDC de la commune pourrait rentrer dans cette dynamique. Parmi elles on retrouve « *Informations spécifiques des citoyens* » *ou* « *Incitants citoyens via des concours, des primes et des formations* ». L'éco-passeur de la commune pourra être un partenaire du projet dans les thèmes pour lesquels il est compétent. Il s'agit d'une fiche « action » et donc la mise en œuvre de ces fiches ne nécessite pas ou peu de financement.

FICHE 1.12. ORGANISATION D'ACTIONS LIÉES À LA TRANSTION/CONSCIENTISATION DU CITOYEN AU RESPECT DE LA PLANÈTE

Les thèmes en rapport avec la transition qui pourraient être abordés sont :

- La lutte et les alternatives aux gaspillages,
- La gestion des déchets,
- Continuer la démarche « zéro pesticide »,
- Le recyclage de manière générale,
- Le « Do it yourself » (DIY), (partenariat avec le repair café)
- Les circuits courts,
- La production locale,
- La sensibilisation de la population à la réduction de leur consommation énergétique et à la production d'énergie renouvelable.

La deuxième initiative de la fiche projet est **la promotion d'alternatives en matière de mobilité**. Par exemple, dans certains cas, il pourra remplacer l'utilisation de véhicule motorisé : transport de personnes dans un but utilitaire ou touristique, soutien dans le ramassage des déchets, etc. De plus, le vélo est l'alternative à la voiture la plus accessible au plus grand nombre. Il n'existe pas sur le territoire de la commune de branche locale du GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens). Susciter l'envie de la population de constituer un GRACQ sur la commune pourrait être une base solide afin de promouvoir le déplacement utilitaire à vélo. La commune voisine de Rendeux possède un GRACQ très actif, il pourrait parrainer la constitution d'un GRACQ sur la commune de La Roche-en-Ardenne.

La troisième initiative consiste à promouvoir l'utilisation de l'eau pluviale en encourageant cette pratique et en mutualisant les frais d'acquisition par des achats groupés.

La quatrième initiative peut s'intégrer dans la première initiative mais également dans d'autres actions telles informations dans les écoles sur ce sujet.

La cinquième initiative vise à promouvoir un fleurissement par des espèces vivaces et des plantes mellifères.

La sixième initiative veut promouvoir auprès des propriétaires publics et aussi privés une politique alternative de la gestion des pelouses en proposant de remplacer les pelouses par des prés fleuris ou en espaçant les tontes.

La liste des six actions ci-dessus n'est pas limitative. D'autre actions en lien avec la transition ont été mentionnées lors des consultations populaires : *actions de conscientisation des habitants à la qualité et propreté du cadre de vie, ouvrir le marché de La Roche en été aux producteurs locaux, créer un point de vente des produits locaux, assouplir les normes de sécurité imposées aux bénévolats, etc.*

FICHE 1.12. ORGANISATION D'ACTIONS LIÉES À LA TRANSTION/CONSCIENTISATION DU CITOYEN AU RESPECT DE LA PLANÈTE

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et de la CLDR. Les initiatives de transition font référence à un processus impliquant la communauté et visant à assurer la résilience, c'est-à-dire la capacité à pouvoir absorber les changements de demain tant sur le plan économique qu'environnemental. Les initiatives reprises dans le point ci-dessus sont des propositions concrètes à la CLDR. La population a signifié son intérêt de voir la commune de La Roche-en-Ardenne soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche de transition. Le développement d'initiatives de transition sur le territoire va contribuer à une image positive de la commune et la rendre plus attrayante. De plus, les circuits courts et la production locale, le développement d'alternatives à la voiture et la préservation du patrimoine sont des thématiques importantes qui fédèrent un grand nombre de la population Belges. Ces thématiques propres à la transition se retrouvent dans le diagnostic partagé du PCDR de La Roche-en-Ardenne. Il y a une demande importante d'informations qui pourrait déboucher sur de nouvelles pratiques de consommation de la part des citoyens. Le développement d'action en rapport avec la transition à l'échelle communale pourrait se réaliser en collaboration avec d'autre initiative de transitions figurant dans le PCDR comme la création d'un SEL ou d'un « repair café » par exemple.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)

FICHE 1.12. ORGANISATION D'ACTIONS LIÉES À LA TRANSTION/CONSCIENTISATION DU CITOYEN AU RESPECT DE LA PLANÈTE

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Communiquer sur les enjeux climatiques		+	+
Sensibiliser aux initiatives en lien avec la transition	+	+	+
Participer au renforcement de la résilience de la population par des initiatives innovantes	+	+	+
Lutter contre le gaspillage		+	+
Améliorer la gestion des déchets		+	+
Continuer et promouvoir la démarche « zéro pesticide »		+	+
Promouvoir le « Do it yourself »	+	+	+
Promouvoir les circuits courts		+	+
Promouvoir la production locale		+	+
Sensibiliser la population à la réduction de leur consommation énergétique		+	+
Sensibiliser la population à la production d'énergie renouvelable		+	+
Promouvoir les alternatives à la voiture		+	+
Promouvoir le déplacement utilitaire à vélo		+	+
Limiter les achats individuels dans un soucis de rationalité		+	+
Améliorer l'image de la commune	+		+
Favoriser l'appropriation de nouvelles pratiques de consommation	+	+	+

5. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Location d'une salle de réunion	1 000	La Commune
- Rémunération de conférenciers	1 500	
- TOTAL (TFC)	**2 500**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

6. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Publication dans le bulletin communal du planning de conférence	Oui	Commune
Organisation de la première rencontre avec le GRACQ de Rendeux	Oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de conférence sur une thématique liée à la transition	2 conférences par an	Porteur de projet
Mise en route d'une initiative liée à la mobilité	1 activité	Porteur de projet

FICHE 1.12. ORGANISATION D'ACTIONS LIÉES À LA TRANSTION/CONSCIENTISATION DU CITOYEN AU RESPECT DE LA PLANÈTE

7. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Un groupe de travail issu de la CLDR

Partenaires du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne
- L'ASBL « Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens » (GRACQ)
- Le futur SEL
- Le futur « repair café »
- Eco-passeur de la commune
- La commission communale « déchet »

FICHE 1.13 . ETUDE ET RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA VALORISATION DU DEISTER

N°DE FICHE PROJET : 1.13.
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : JANVIER 2023 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le site du Deister comprend 15 ha dont 7 ont le statut de réserve naturelle domaniale depuis 2017 et dont la gestion est confiée au DNF. Outre son grand intérêt biologique, ce site est un élément majeur du tourisme rochois. Il est accessible en voiture, à pied et par le petit train touristique en saison.

Il est actuellement traversé par un sentier au départ de la chapelle Sainte Marguerite et aboutissant à l'Arboretum.

Le projet consiste à réaliser une étude de positionnement afin de :

- mieux définir la finalité et les objectifs de ce site
- redéfinir sa gestion et son avenir
- réfléchir à divers aménagements mettant en valeur le site, par exemple la création d'un circuit didactique mettant en valeur les richesses naturelles, patrimoniales et historiques du Deister et d'une liaison entre le pôle touristique du centre-ville et le pôle touristique formé par le parc à gibier et l'Arboretum.

FICHE 1.13 . ETUDE ET RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA VALORISATION DU DEISTER

2. JUSTIFICATION

L'analyse socio-économique de la partie 1 a relevé que l'attractivité touristique de la commune repose sur des éléments patrimoniaux et naturels. Le Château (et son fantôme), le site de La Roche en lui-même, l'Ourthe et les forêts sont au centre de cette attractivité. Il existe de nombreuses « attractions touristiques » reconnues et d'intérêt en lien avec les ressources bien que certaines soient en perte de vitesse (Musée des grès par exemple).

Les promenades, tant pédestres que cyclistes (vtt et route), engendrent des produits touristiques spécifiques et constituent un potentiel de développement supplémentaire

Le site a un potentiel énorme (sa localisation, ses qualités environnementales…) et a déjà été mis partiellement en valeur grâce à la restauration d'éléments paysagers et patrimoniaux (murs en pierres sèches). Un potager a été mis à disposition de bénéficiaires sociaux mais sans succès vu l'accès difficile. Il est donc nécessaire d'avoir une nouvelle approche de ce site, tant au niveau gestion que de sa finalité, avec le recul nécessaire que peut avoir une étude réalisée par un bureau spécialisé qui édictera les mesures à prendre.

Globalement, la thématique tourisme est ressortie à de nombreuses reprises au cours des diverses réflexions de la population et de la CLDR qui s'accordent à dire qu'une réflexion globale doit être menée sur les lieux à mettre en évidence en matière de tourisme.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

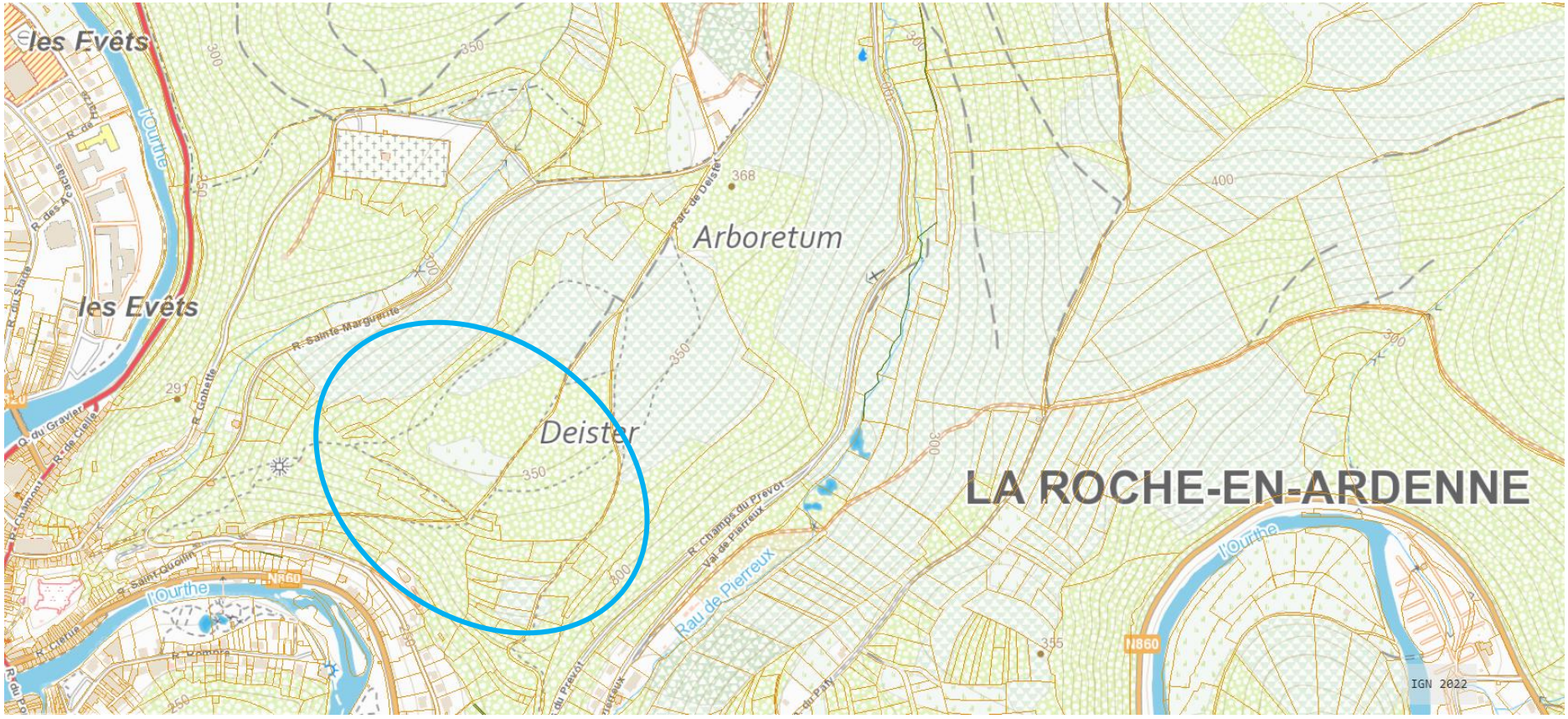
6. Développer les productions locales
- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt.

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien de la qualité des ressources naturelles		+	
Maintien de la qualité des ressources patrimoniales	+	+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Développement d'un tourisme vert et responsable		+	
Impact positif sur l'identité paysagère locale	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le périmètre d'intervention porte sur les parcelles communales cadastrées n° A823C, 830K, 826 A, 826B, 826F, 825A.



6. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Location d'une salle de réunion	45 000	CGT
- Mise en œuvre des aménagements	300 000	DR
- TOTAL (TFC)	**345 000**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

7. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- SPW DGO1
- PNDO
- SI
- Mdt
- DNF

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- CGT

FICHE 1.13 . ETUDE ET RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LA VALORISATION DU DEISTER

8. PROGRAMME DE RÉALISATION

Planification :

- Demande de convention 2024
- Désignation du bureau d'étude 2024
- Réalisation de l'étude 2025
- Mise en œuvre des recommandations de l'étude 2026

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

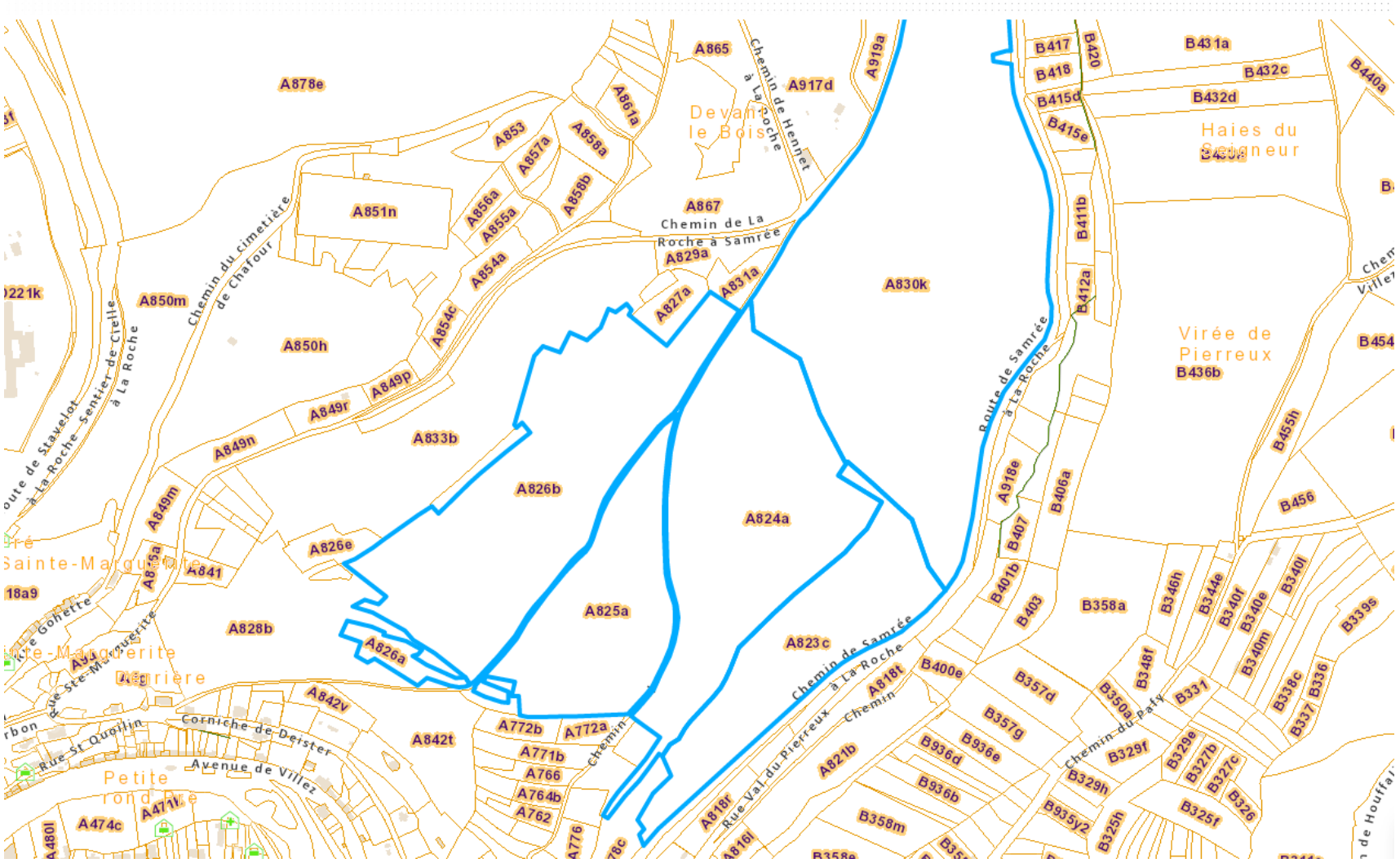
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Désignation d'un bureau d'étude	Oui/non	La commune
Réalisation de l'étude	Oui/non	La commune
Mise en œuvre des recommandations	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

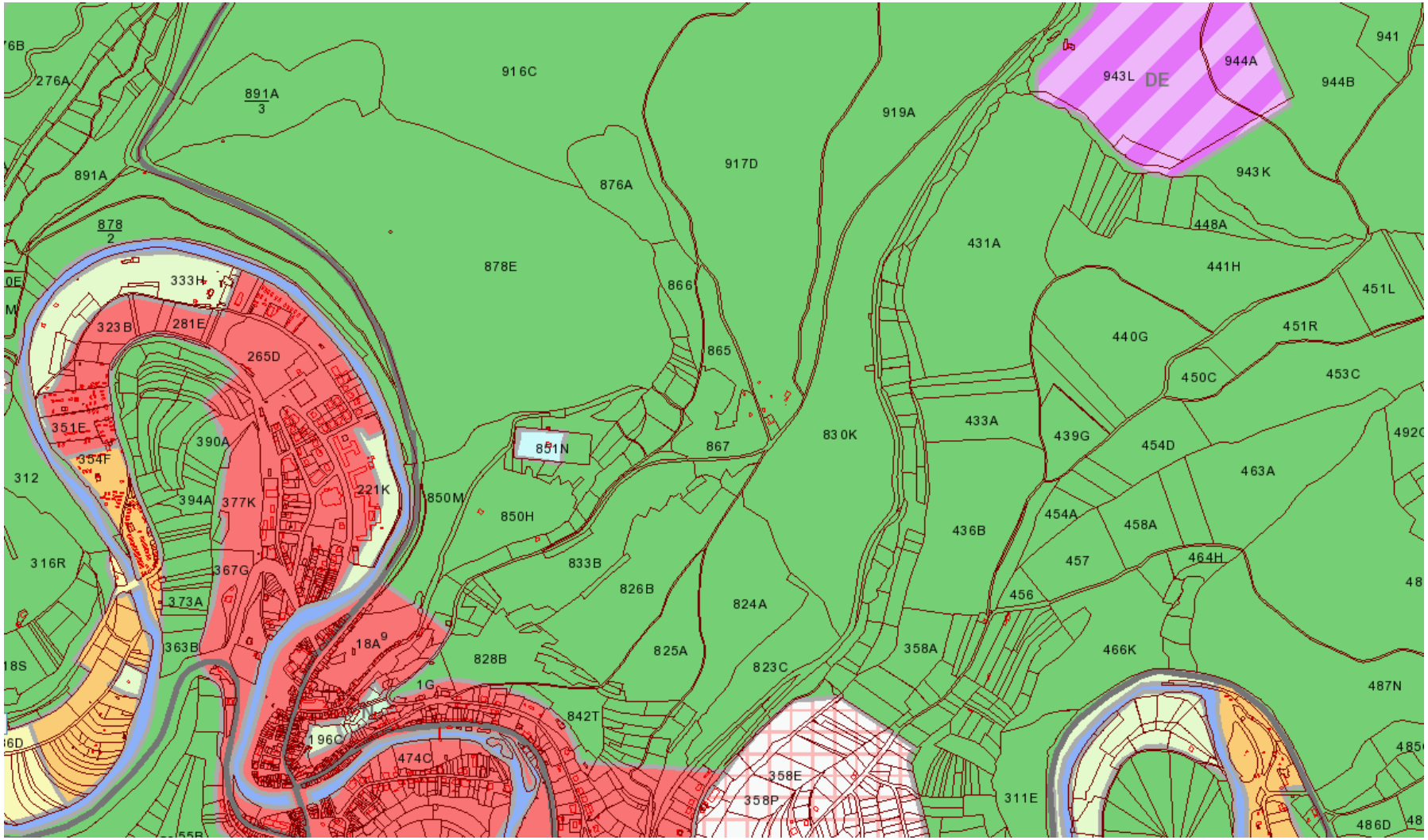
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre annuel de visiteurs du site du Deister	1 000	La commune

10. ANNEXES

10.1. Situation cadastrale Cme de La Roche E/A. - 1° div - section A – n°A823C, 830K pie, 826 A, 826B, 826F, 825A.



10.2. Situation au plan de secteur : en zone forestière



10.3. Dossier photographique









FICHE 1. 14. - MISE EN VALEUR DU CHESLÉ À BÉRISMENIL

N°DE FICHE PROJET : 1.14.
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : FÉVRIER 2023
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

L'objet de cette fiche est de trouver un partenariat qui pourrait subsidier, encadrer et développer la gestion de ce site remarquable. L'idée est de mettre autour d'une table tous les acteurs directement ou indirectement potentiellement impliqués dans le maintien de ce site :

- le service national des fouilles
- l'Université libre de Bruxelles, dont le professeur Bonenfant était un remarquable titulaire de chaise
- les Compagnons bâtisseurs
- le musée des Celtes à Libramont
- les syndicats d'initiative
- le CGT

Cette collaboration pourrait déboucher sur un collectif citoyen associant les acteurs précités et la population.

2. JUSTIFICATION

L'analyse socio-économique de la partie 1 a relevé que l'attractivité touristique de la commune repose sur des éléments patrimoniaux et naturels. Le Château (et son fantôme), le site de La Roche en lui-même, l'Ourthe et les forêts sont au centre de cette attractivité. Il existe de nombreuses « attractions touristiques » reconnues et d'intérêt en lien avec les ressources bien que certaines soient en perte de vitesse (Musée des grès par exemple).

Les promenades, tant pédestres que cyclistes (vtt et route), engendrent des produits touristiques spécifiques et constituent un potentiel de développement supplémentaire.

Le Cheslé de Bérismenil est un des trois sites archéologiques sur le territoire de La Roche-en-Ardenne et est inscrit au Patrimoine Majeur de Wallonie. Depuis 1960, le site fait l'objet de fouilles et de reconstitutions des remparts. Les fouilles entreprises par l'Université libre de Bruxelles, placées sous la direction du professeur Bonenfant, ont étudié la structure du mur de barrage dressé sur l'étranglement de la boucle au nord du site. Une reconstitution de l'ouvrage a été réalisée par le Service national des fouilles. Ce site offre encore un réel potentiel de fouilles et de découvertes archéologiques. L'entretien et le maintien en état du site, propriété communale, est une charge importante pour la commune. Ce site nécessite un entretien permanent si l'on veut assurer sa pérennisation et ne pas voir la nature reprendre ses droits.

Ces travaux sont actuellement réalisés par des bénévoles et les ouvriers communaux mais ils ne suffisent pas à maintenir le site dans un état satisfaisant.

Globalement, la thématique tourisme est ressortie à de nombreuses reprises au cours des diverses réflexions de la population et de la CLDR.

La CLDR s'accorde à dire qu'une réflexion globale doit être menée sur les lieux à mettre en évidence en matière de tourisme.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable

- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien de la qualité des ressources naturelles		+	
Participation d'acteurs locaux et partenariats avec les associations	+		
Partenariat dépassant l'échelle communale	+		
Mobilisation pour obtenir une contribution solidaire	+		+
Maintien de la qualité des ressources patrimoniales	+	+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Développement d'un tourisme vert et responsable		+	
Impact positif sur l'identité paysagère locale	+	+	+

FICHE 1. 14. - MISE EN VALEUR DU CHESLÉ À BÉRISMENIL

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le projet porte sur la parcelle communale sise au lieu !dit « Le Cheslé »,cadastrée Cme de La Roche-en-Ardenne – div/Samrée -n° B1829 et est propriété communale.

6. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût (juin 2022)	Montant	Sources de financement
- Location d'une salle de réunion	1 000	La Commune
- TOTAL (TFC)	**1 000**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

7. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Collectif citoyen à créer

Partenaires du projet :

- La commune
- le service national des fouilles
- l'ULB
- les Compagnons bâtisseurs
- le musée des Celtes à Libramont
- les syndicats d'initiative
- le CGT

- le PNDO
- la Mdt

8. PROGRAMME DE RÉALISATION

Planification :

- Réunion et mise en commun : 2023
- Création du collectif : 2024

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

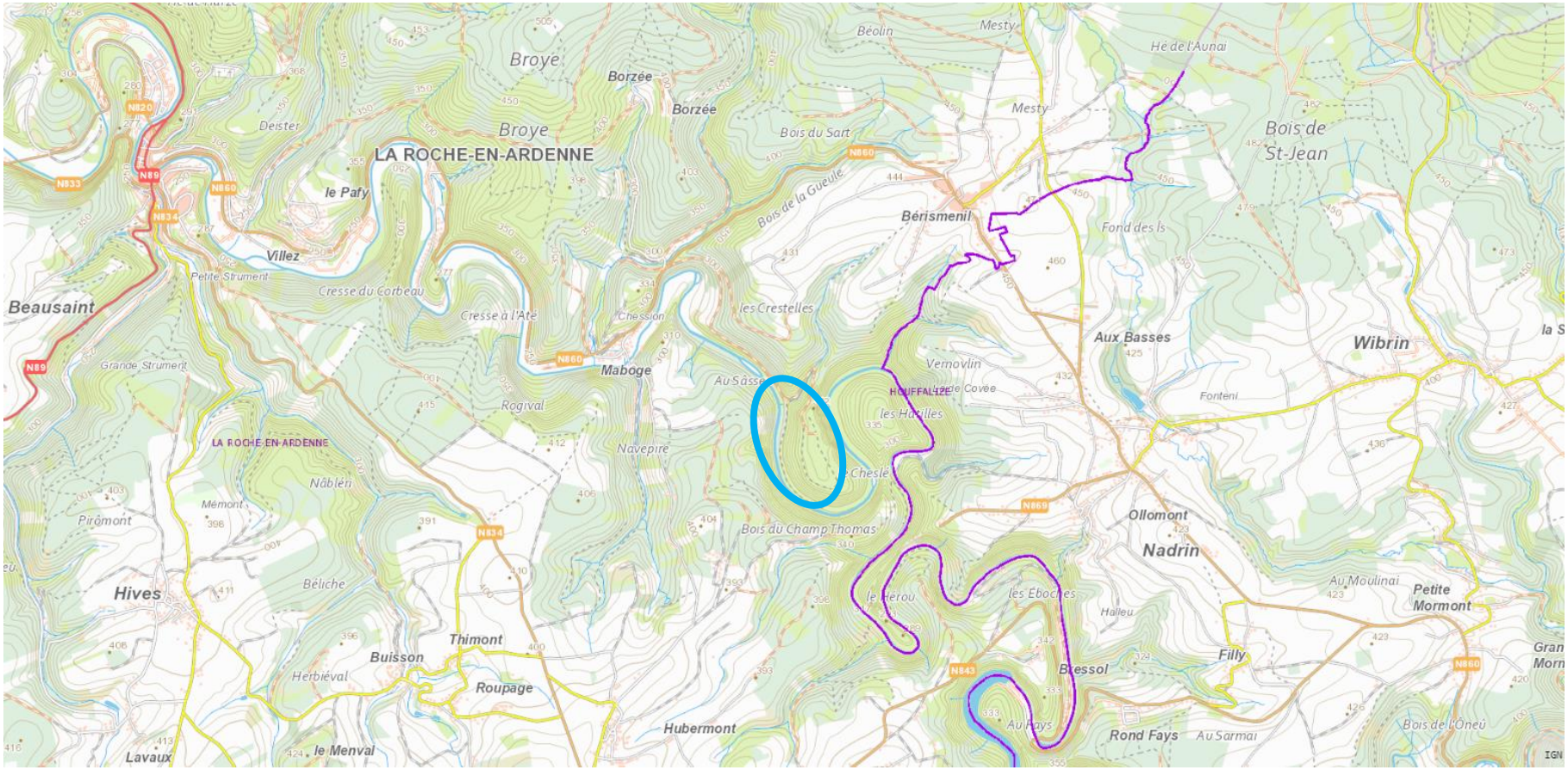
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Organisation de la table ronde	Oui/non	La commune
Création du collectif	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

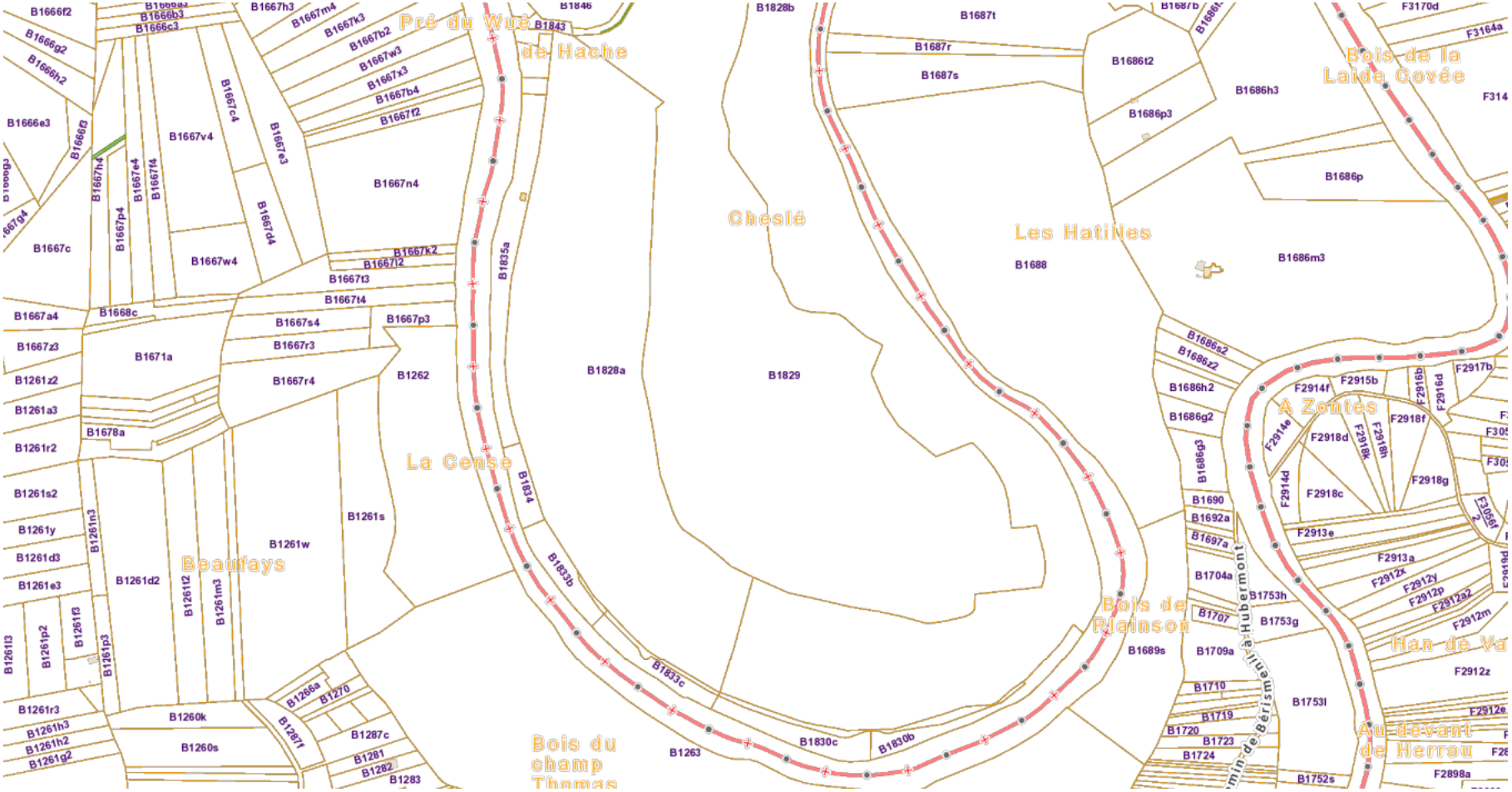
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Projets issus du collectifs	3	Le collectif

10. ANNEXES

10.1 Plan de situation



10.2 Périmètre d'intervention : Cme de La Roche-en-Ardenne – 6° div/Samrée – section B – n° 1829

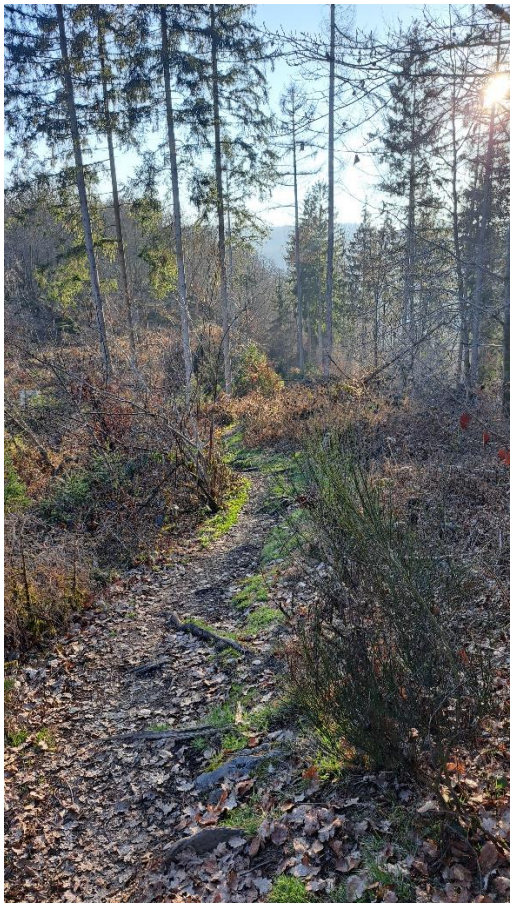


Cette parcelle est en zone forestière au plan de secteur



10.3 Dossier photographique – état des lieux







FICHE 1. 14. - MISE EN VALEUR DU CHESLÉ À BÉRISMENIL









FICHE 1. 14. - MISE EN VALEUR DU CHESLÉ À BÉRISMENIL







FICHE 1.15. - RENOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE CIELLE EN MAISON DE VILLAGE

N°DE FICHE PROJET : 1.15.
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. ESCRIPTION DU PROJET

Le village de Cielle possède une ancienne école communale qui est actuellement affectée en maison de village. Ce bâtiment a connu différentes affectations et accueille depuis de nombreuses années les cours et les répétitions de l'école de musique des Choffleus de Buses. Ce bâtiment est vétuste. Les travaux réalisés par l'école de musique ont maintenu le bien en état jusqu'à ce jour mais il nécessite une rénovation complète.

Le projet se scinde en deux phases :

1. Travaux structurels et mise aux normes :

 - Le remplacement et l'appropriation de la toiture et de certains parements extérieurs pour assurer la pérennisation du bâtiment.
 - La mise aux normes du bâtiment au niveau des performances énergétiques PEB et l'utilisation des nouvelles technologies énergétiques.
 - Le placement de panneaux solaires.
 - L'aménagement de sanitaires accessibles aux PMR 's en ce compris un local de douche.
 - L'aménagement d'une cuisine
 - L'isolation acoustique.
 - La récupération et l'utilisation des eaux pluviales.

2. L'aménagement des abords de façon à permettre un accès aisé à tous les publics, y compris PMR's. en ce compris l'aménagement d'une terrasse.

A terme, les habitants consultés souhaiteraient aussi étendre l'intervention jusqu'au parvis de l'église et son kiosque pour un aménagement intégré et global, en ce compris, des éléments de voirie (pavés, dos d'âne, rétrécissement, etc.) pour ralentir la vitesse et la circulation sur la route devant la salle

FICHE 1.15. - RENOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE CIELLE EN MAISON DE VILLAGE

2. JUSTIFICATION

Lors des consultations villageoises, la population de Cielles s'est inquiétée du devenir de sa maison de village. La CLDR a saisi l'opportunité d'organiser une réunion de village afin de recueillir les attentes des villageois et des utilisateurs de la maison de village quant à son avenir et sa possible affectation. L'occupation presqu'exclusive du bâtiment par l'école de musique pose un problème et peut être un frein aux autres activités villageoises. Dans le cadre du projet de l'aménagement de l'ancienne gare du vicinal (fiche projet 1.6.) est apparue l'opportunité de déplacer l'école de musique sur ce site et de destiner prioritairement ce bâtiment aux activités villageoises actuelles et à venir.

L'analyse socio-économique relève une activité associative importante dans la commune et la nécessité d'augmenter la présence de familles avec enfant(s). La vitalité d'une maison de village contribue à assurer une cohésion sociale et est un élément attractif pour l'installation de jeunes ménages.

De nombreuses activités avaient lieu dans cette salle, principalement à caractère familial. Actuellement seule l'école de musique occupe ces locaux. La population, et principalement les jeunes, veulent s'investir dans de nouvelles activité sociales et culturelles. Le transfert de l'école de musique sur le site de l'ancienne gare du tram et la rénovation complète de la maison de village apportent au futur comité de village l'outil nécessaire à la concrétisation de ses futurs projets. La salle se dégrade au fil du temps et n'est plus 'louable' aux extérieurs. Elle n'est pas isolée, ni fonctionnelle, le chauffage est capricieux, le faux-plafond tombe, etc.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population
- En augmentant la présence de familles avec enfants
- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Lieu d'accueil des activités villageoises- lieu de cohésion sociale	+		
Mise à disposition pour des fêtes familiales	+		+
Le projet mobilise des contributions et financements locaux (comité local)	+		+
Isolation – utilisation de matériaux durables		+	
Amélioration d'un élément du patrimoine bâti		+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation : La Roche-en-Ardenne - Cielle, n° 1 4, rue du Paradis

Statut patrimonial : propriété communale, libre d'occupation et de bail.



FICHE 1.15. - RENOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE CIELLE EN MAISON DE VILLAGE

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- le Comité de gestion à créer avec les différents acteurs
- les habitants de Cielles

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Planification :

• Création d'un comité de village	2022
• Demande de convention	2023
• Désignation d'un auteur de projet	2023
• Etude et adjudication des travaux	2024
• Réalisation des travaux	2025

FICHE 1.15. - RENOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE CIELLE EN MAISON DE VILLAGE

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	479 000	DR 80%
- Honoraires	47 900	La Commune
- Equipements	35 000	
- TVA	117 999	
- TOTAL (TFC)	**679 899**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Création d'un comité de gestion	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre annuel d'activités socio-culturelles	15	Le comité de gestion
Nombre d'habitants ayant loué la salle	10	Le comité de gestion

10. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RERSSOURCES NATURELLES.

1. **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 370 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 170 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 170 m²

- Citerne de récolte des eaux pluviales pour nettoyer les sols, alimenter les chasses d'eaux des WC, en guise de chasse d'eau et nettoyer le mobilier extérieur

2. **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Respect des exigences PEB qui sont d'application à partir du 1er janvier 2021 (Quasi Zéro énergie - QZEN.)
- Isolation en matériaux durables (laine de bois)
- Utilisation de matériaux écologiques.

3. **Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Le projet prend en compte l'utilisation actuelle du bâtiment existant. La démolition et la construction d'un nouveau bâtiment ont été écartés.

4. **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

- Ce projet s'adresse à la population de Cielles et environs sans distinction d'origine ou de classe sociale. Les activités qui seront menées auront un caractère familial ou social, sans notion de profit.
- L'aménagement des locaux et des abords tient en compte de l'accessibilité aux PMR.

5. **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Ce projet est axé sur la pérennité et le développement des activités du villages.

6. **Intégration du projet dans l'environnement :**

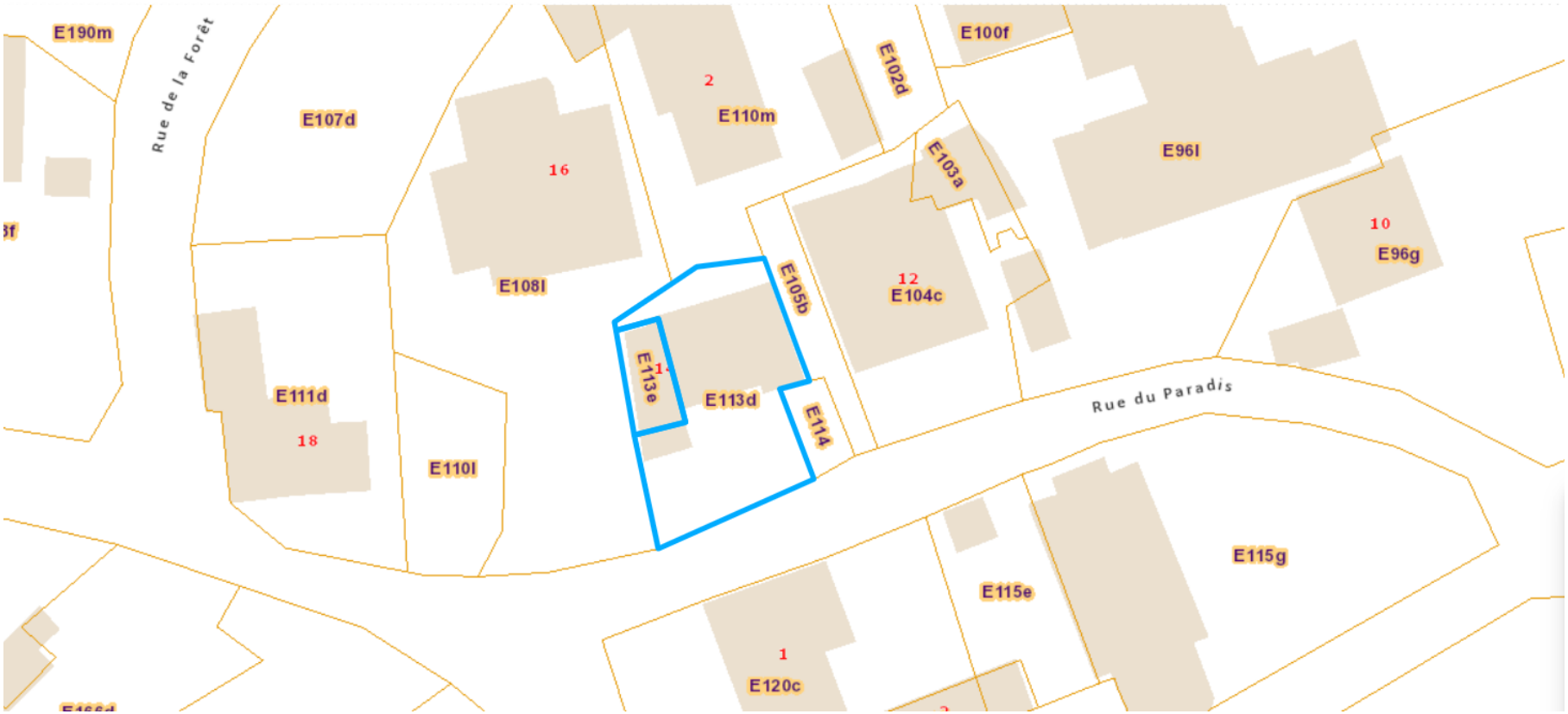
- Ce projet vise également à conserver la qualité de ce bâtiment et des abords au cœur du village rural de Halleux.

11. ANNEXES

11.1. Plan de situation



11.2. Périmètre d'intervention : commune de La Roche – 1° division/La Roche – section E – n° 113e et 113d.



FICHE 1.15. - RENOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE CIELLE EN MAISON DE VILLAGE

Situation au plan de secteur : en zone d'habitat au plan de secteur



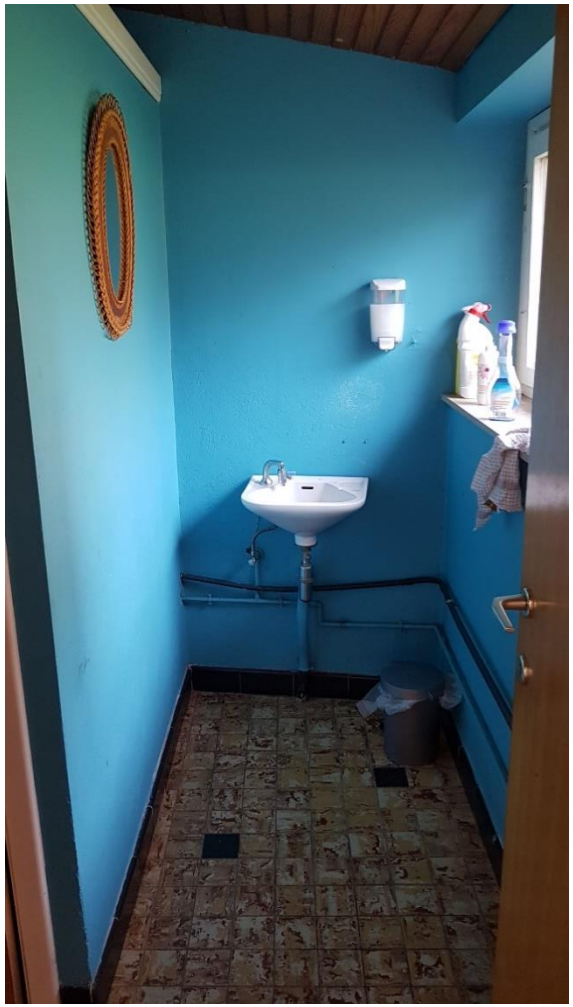
11.3. Dossier photographique



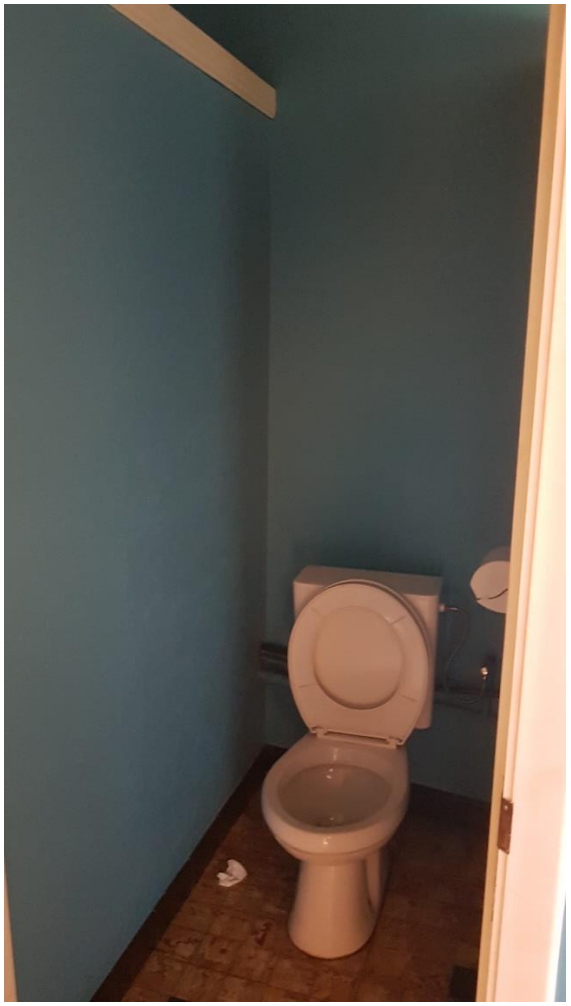












11.4. Etat des lieux : cf. reportage photographique

11.5. Liste des activités actuelles - Tableau rempli par les participants lors de la réunion de village.

Quelles étaient les activités associatives menées avant ?	Quelles sont les activités toujours existantes ?	Quelles nouvelles activités voudriez-vous développer dans le village ?
Kermesse	École de musique (cours 3x/semaine et répétitions 1x/semaine)	Saint-Nicolas
Saint-Nicolas (vieux/enfants)	Messes	Activités culturelles
Halloween		Petits concerts (harmonie)
Grand feu		Marché de Noël
Pétanque		Brocante
Procession		Marchés
Fête du PNDO		Expositions d'artistes
Soupers spaghetti		Repair'café
Marché de Noël		Fête des voisins
Course de caisses à savon		Activités en lien avec les langues
		Kermesse
		Activités sportives (marche)
		Mettre en avant le patrimoine
		Espace de rencontre villageois (goûter, repas de fête)
		Conférences
		Grand feu
		Soupers
		Bal des jeunes / guinguette
		Location de salle
		Club de jeunes / comité de village
		Promenades nature guidées

Liste des projets de fonction similaire existants : Vecmont, Beausaint, Warempage, Halleux. Ses salles sont de tailles et d'utilisation différentes : lieu de rencontre, ateliers, salle de réunion, etc. Elles connaissent un taux d'occupation élevé et sont issues de demandes spécifiques de la population villageoise. Elles ne s'inscrivent pas dans la logique du projet en concerne qui se veut un lieu de rencontre villageois.

FICHE 1.16. - ACHAT D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UN ESPCACE DE RENCONTRE A MIERCHAMPS.

N°DE FICHE PROJET : 1.16.
PRIORITÉ : LOT 1.
DATE D'ACTUALISATION : SEPTEMBRE 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un local de rencontres au centre du village de Mierchamps. Le projet est déjà localisé et la commune de La Roche-en-Ardenne a déjà entamé les négociations avec le propriétaire pour l'achat du terrain. Le projet consiste en la construction et l'équipement d'une halle fermée sure deux côtés comprenant un minimum d'infrastructures.

Il se scinde de cette manière :

1. Construction en bois d'un bâtiment de 8 x 16 m qui comprendra dans sa partie fermée :
 - Un coin cuisine
 - Des sanitaires
2. Aménagement et équipements :
 - Mobilier de cuisine
 - Mobiliers sanitaires
 - Placement de panneaux photovoltaïques
 - Placement d'une citerne d'eau pluviale
3. Aménagements des abords par la création de
 - Une plaine de jeu sécurisée par une haie vive
 - Un parking vélo

2. JUSTIFICATION

Le village est très actif. Il compte actuellement plus de 10 jeunes ménages et une vingtaine d'enfants. Cette population jeune risque de s'agrandir vu la présence de deux nouveaux lotissements. Les activités sont récurrentes : fête locale, repas de début d'année, halloween, … Actuellement, ces manifestations se déroulent dans des espaces libérés par les villageois, aucun espace public n'étant capable de les accueillir. Les villageois s'inquiètent de la pérennisation de leurs activités si aucun lieu de convivialité fermé et sécurisé n'est pas mis à leur disposition. Ce manque de local les empêche également d'envisager d'autres activités qui seraient destinées tant aux enfants qu'aux ainés.

La CLDR a envisagé la réhabilitation de l'ancienne laiterie. Vu son état et l'importance des travaux envisagés, le projet de réhabilitation semble trop onéreux mais l'emplacement reste judicieux. L'option « container » a été envisagée et mais ne semble pas s'adapter à la demande et à la typologie locale. La CLDR s'accorde à dire qu'une réflexion globale doit être menée sur la sécurité routière aux abords du futur local et du cœur du village.

L'emplacement au cœur du village est judicieux tant au niveau de l'accessibilité qu'au niveau du contrôle social sur le local et la plaine de jeu. Le « village » est conscient de l'importance d'une telle demande pour une communauté de 60 personnes. Dès lors, le projet s'oriente sur la construction d'un local de dimensions assez réduites, sans étage, comprenant un minimum d'équipements.

FICHE 1.16. - ACHAT D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UN ESPCACE DE RENCONTRE A MIERCHAMPS.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population
- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Lieu d'accueil des activités villageoises- lieu de cohésion sociale	+		
Mise à disposition pour des fêtes familiales	+		+
Isolation – utilisation de matériaux durables (bois PEFC)		+	+
Sensibilisation à la consommation énergétique par l'utilisation de panneaux photovoltaïques	+	+	+

FICHE 1.16. - ACHAT D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UN ESPCACE DE RENCONTRE A MIERCHAMPS.

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation : la parcelle cadastrée Cme de La Roche – 2° division – section D – n° 49H à Mierchamps – La Roche-en-Ardenne

Statut patrimonial : en cours de négociation avec le propriétaire

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- le Comité de gestion
- les habitants de Mierchamps et environs, les utilisateurs

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)

FICHE 1.16. - ACHAT D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UN ESPCACE DE RENCONTRE A MIERCHAMPS.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Ce projet fait partie du lot 1, vu la nécessité d'avoir des locaux adéquats permettant d'assurer la pérennité des activités actuelles et de répondre à une demande accrue de nouvelles activités.

Etat du dossier : le comité de village a élaboré un avant-projet qui devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie avec l'auteur de projet dont la mission de conception sera prépondérante dans la prise en compte tenu des impératifs liés aux performances énergétiques des bâtiments, de l'intégration du projet dans le bâti existant et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Planification :

- Demande de convention 2023
- Etude et adjudication des travaux 2024
- Réalisation des travaux 2025

8. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	90 000	UREBA
- Honoraires	9 000	La Commune
- Equipements	15 000	DR 80%
- TVA	23 940	
- TOTAL (TFC)	**137 940**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

9. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de groupements ayant loué la salle tout ou en partie	5	Le comité de gestion
Nombre d'activités socio-culturelles	8	Le comité de gestion
Nombre d'habitants ayant loué la salle	15	Le comité de gestion

10. MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RERSSOURCES NATURELLES.

1. **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 1 069 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 1 031 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 903 m²

- Citerne de récolte des eaux pluviales pour nettoyer les sols, alimenter les chasses d'eaux des WC .

2. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Isolation en matériaux durables (laine de bois)
- Utilisation de matériaux écologiques (bois labellisé PEFC, etc.)

3. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Le village est conscient que ce projet doit être minimaliste et répondre à l'objectif premier de sa demande : avoir un lieu de rencontre villageois.

4. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

- Ce projet s'adresse à TOUTE la population de Mierchamps et environs sans distinction d'origine ou de classe sociale. Les activités déjà menées à ce jour revêtent un caractère familial ou social, sans notion de profit.
- L'aménagement des locaux et des abords tient en compte de l'accessibilité aux PMR.

5. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

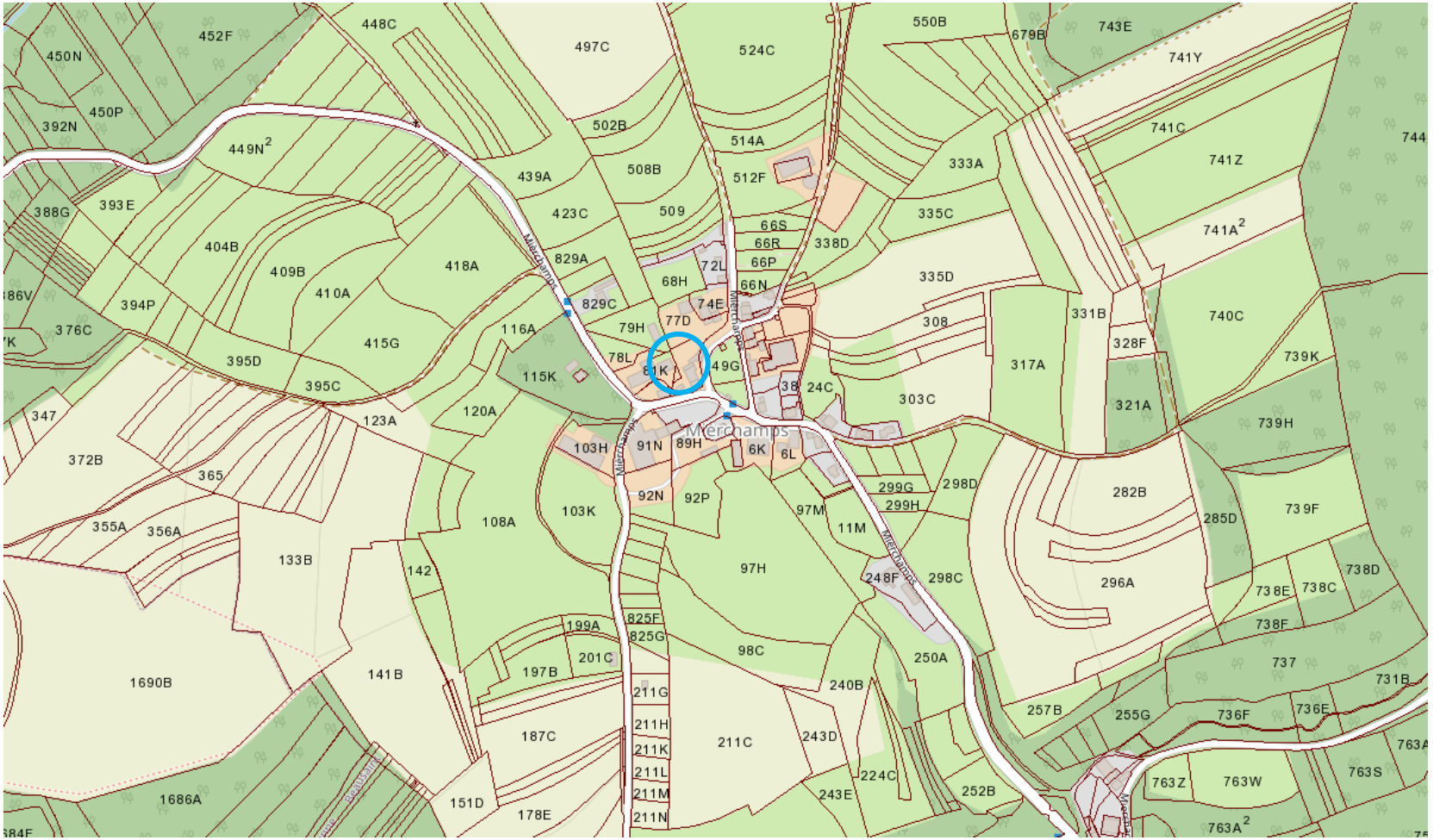
- Ce projet est axé sur la pérennité et le développement des activités du villages.

6. Intégration du projet dans l'environnement :

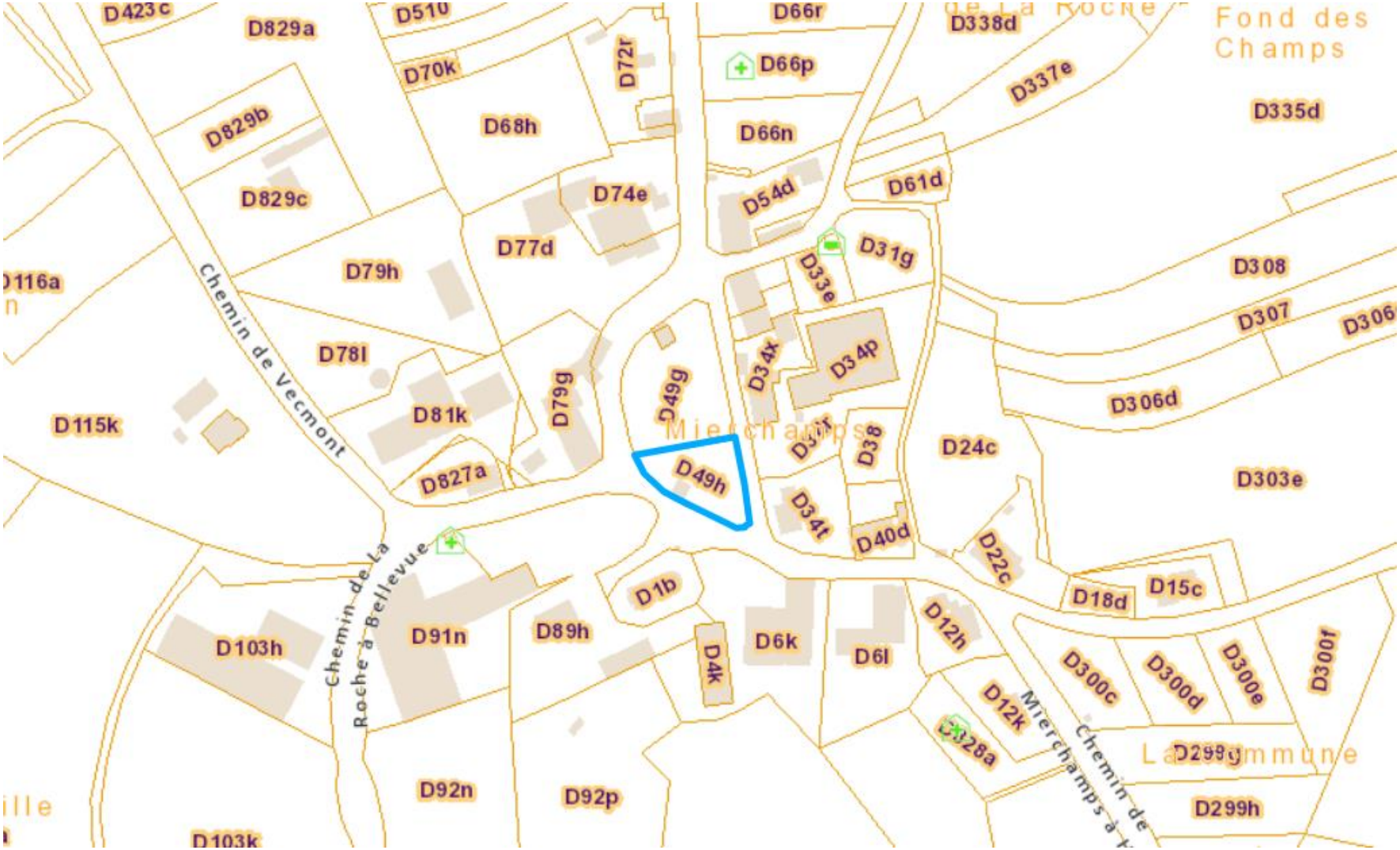
- L'utilisation du bois comme matériau principal favorise l'intégration du projet dans le milieu bâti.

11. ANNEXES

11.1. Plan de situation



11.2. Périmètre d'intervention



FICHE 1.16. - ACHAT D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UN ESPCACE DE RENCONTRE A MIERCHAMPS.

En zone d'habitat rural au plan de secteur



11.3. Dossier photographique – état des lieux : annexe actuelle à l'état de ruines à démolir









11.4. Liste des activités

Les activités récurrentes dans le village de Mierchamps sont :

- la célébration à « La Potale » : commémoration relative à la 2de guerre mondiale
- le repas de type « auberge espagnole » au nouvel an
- la Saint-Nicolas et Haloween (+/- 25 enfants)

Liste des projets de fonction similaire existants sur la commune :

- Salles de villages : Vecmont, Beausaint, Warempage, Halleux

Ces salles sont de tailles et d'utilisation différentes : lieu de rencontre, ateliers, salle de réunion, etc. Elles connaissent un taux d'occupation élevé et sont issues de demandes spécifiques de la population villageoise. Elles ne s'inscrivent pas dans la logique du projet en concerne qui se veut un lieu de rencontre villageois.

FICHE 1.17. - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME BOIS-ÉNERGIE

N°DE FICHE PROJET : 1.1.
PRIORITÉ : LOT 1
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de maîtriser son approvisionnement en bois-énergie, le projet consiste à créer une plateforme bois-énergie sur la commune de La Roche. Une plateforme bois-énergie est une infrastructure centralisée pour la production, le séchage et le stockage de plaquettes forestières. Elle consiste essentiellement en un hangar de stockage-séchage, spécialement conçu à cet effet, accompagné d'une aire de manutention destinée notamment à accueillir le broyeur pour préparer le combustible, mais aussi les engins de manutention des bois bruts (voir point 5.).

Dans un premier temps, cette plateforme d'approvisionnement pourra être destinée à alimenter une nouvelle chaufferie bois de la piscine et du complexe sportif qui sont en cours de rénovation et équipés d'une chaufferie et d'un silo aux plaquettes de bois. Par la suite, la plateforme, éventuellement agrandie, pourrait alimenter d'autres chaufferies plaquettes sur le territoire communal, en valorisant les ressources forestières de la commune.

2. JUSTIFICATION

Lors du dépôt du dossier de rénovation de la piscine dans le cadre du Plan Piscines du SPW, la Commune de La Roche-en-Ardenne a fait le choix d'opter pour une solution au bois-énergie et plus particulièrement une solution aux plaquettes de bois pour chauffer cette « nouvelle » infrastructure. Par ailleurs, la commune dispose d'importantes ressources forestières. L'idée de valoriser une partie de ces bois à des fins énergétiques est donc assez logique. La création de la plateforme bois-énergie permettra à la commune de maîtriser son approvisionnement et la qualité du combustible tout en valorisant ses ressources forestières locales.

Pour une commune forestière, disposer d'une telle plateforme est aussi un atout important pour valoriser au mieux les bois issus des accidents climatiques (tempêtes, chablis…) ou les bois touchés par la maladie (Scolytes…). Ces bois, perdant parfois presque toute valeur marchande, sont alors valorisés au prix de l'énergie.

Les tenants et aboutissants de la mise en œuvre et de la gestion d'une telle plateforme bois-énergie ont fait l'objet de discussions avec des membres du Collège communal, le service des travaux et l'éco-passeuse de la Commune. Par ailleurs, la CLDR a également, au cours de ses discussions, souligné l'intérêt de se tourner vers des sources d'énergie renouvelable et d'exploiter les ressources locales (biomasse, solaire, etc.).

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

Objectifs du PCDR rencontrés :

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Ce projet rencontre l'action « dure » ADU-122 du PAEDC qui vise à créer un réseau de chaleur qui serait alimenté par une chaudière biomasse et desservirait 4 gros bâtiments dont le hall sportif et le complexe sportif.

Sur base des données issues de l'étude de projet réalisée dans le cadre du Plan Piscines, la chaufferie de la piscine devrait consommer approximativement 400.000 kWh/an pour ses besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Cela représente approximativement 500 map (mètre cube apparent de plaquettes de bois) ; soit environ 190 à 200 m³ de bois plein annuels. Comparés au volume de bois vendus chaque année par la commune de La Roche, ces 200 m³ de bois destinés à l'énergie sont dérisoires. Néanmoins, au coût de l'énergie fossile, ces 200 m³ de bois seront bien valorisés.
Ces chiffres montrent qu'il y a encore des marges de manœuvre pour alimenter d'autres chaufferies communales aux plaquettes de bois dans le futur.

6. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Développement d'une meilleure gestion de l'énergie en valorisant les ressources renouvelables et plus locales.		+	
Développement de la filière bois-énergie locale entrainant la création de nouveaux emplois (temps partiels pour ce projet).	+		+
Mise à disposition d'un équipement socio-collectif exemplaire avec une étiquette durable, écologique et économique	+		
Réduction drastique des distances de livraison des combustibles par rapport au mazout		+	+
Implication des services communaux (énergie, travaux e.a.), du DNF… dans un projet positif et durable	+		

FICHE 1.17. - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME BOIS-ÉNERGIE

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

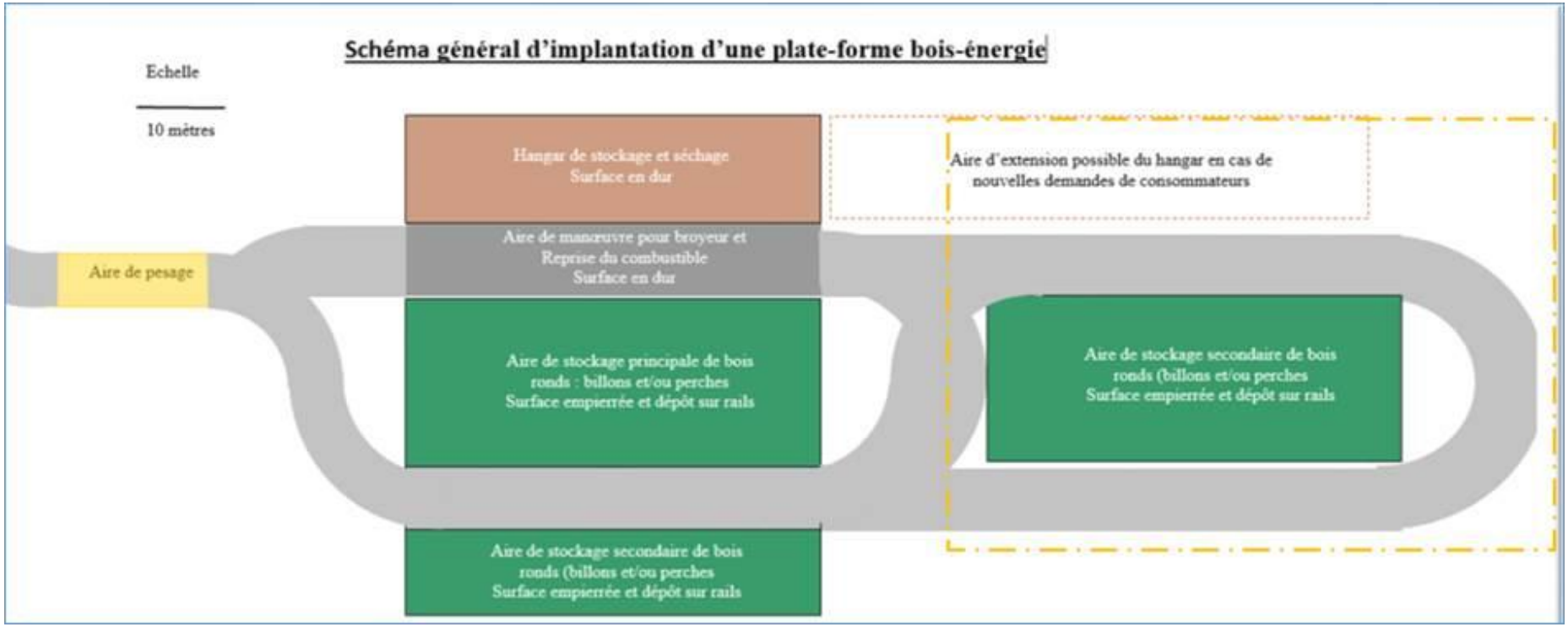
	**Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :** **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.
	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :** **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

7. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le projet sera construit au Val du Pierreux, à La Roche-en-Ardenne, sur un terrain communal. Ce site a fait l'objet de discussions entre membres du Collège et ensuite d'une visite de terrain avec le Facilitateur bois-énergie et des représentants de la Commune. Le rapport de la visite* du Facilitateur a été remis au Collège communal qui a confirmé le choix de cette localisation.

FICHE 1.17. - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME BOIS-ÉNERGIE

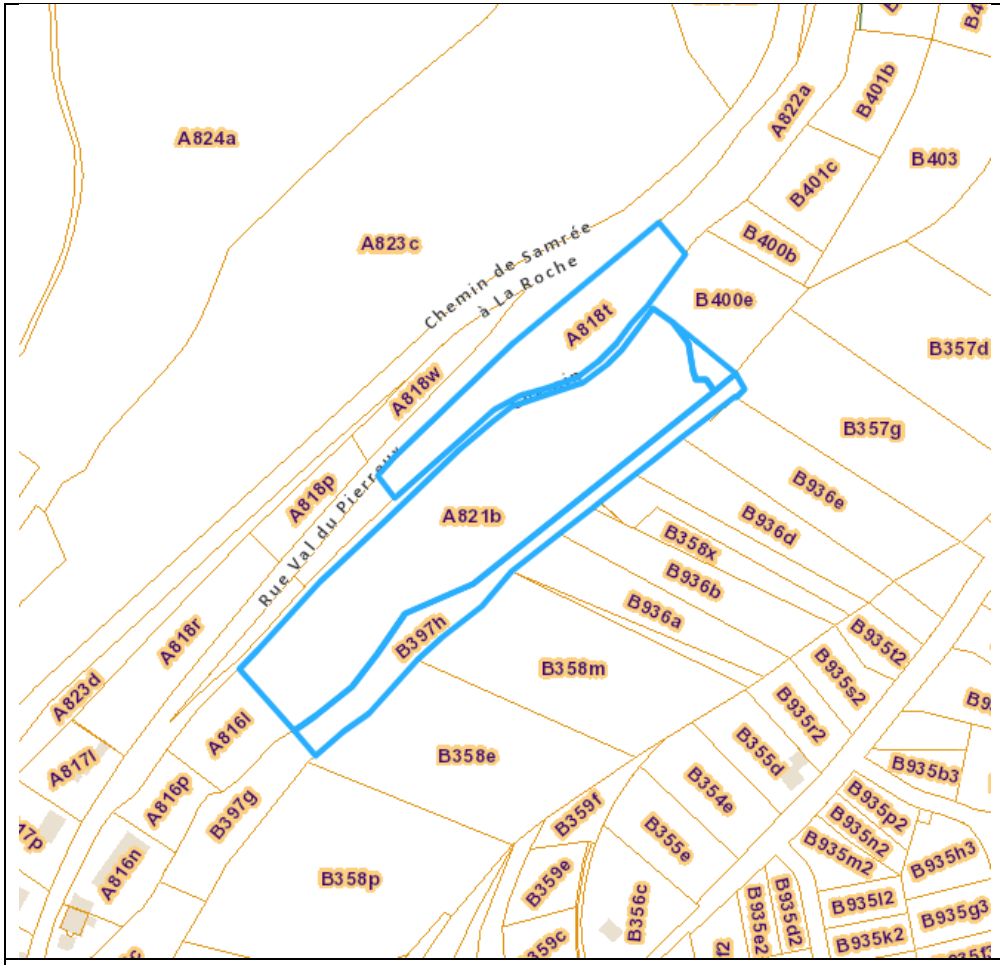
*Extrait du rapport de visite du 19 avril 2022 : … *Le site des Merlettes (NDLR : Val du Pierreux) pourrait convenir mais hypothèque l'usage du terrain pour d'autres usages car tout l'espace sera nécessaire pour la plate-forme… d'autant plus si on veut pouvoir bénéficier d'aire de stockage « de crise » en cas de problèmes sanitaires en forêt ou de tempêtes (chablis…) qui mettraient beaucoup de bois à disposition pour la plate-forme. Le risque de crue est aussi à prendre en compte…. Un soutènement conséquent sera sans doute nécessaire à l'arrière du hangar qui sera implanté parallèlement au ruisseau. Il faut aussi tenir compte du charroi sur cette route assez étroite…*



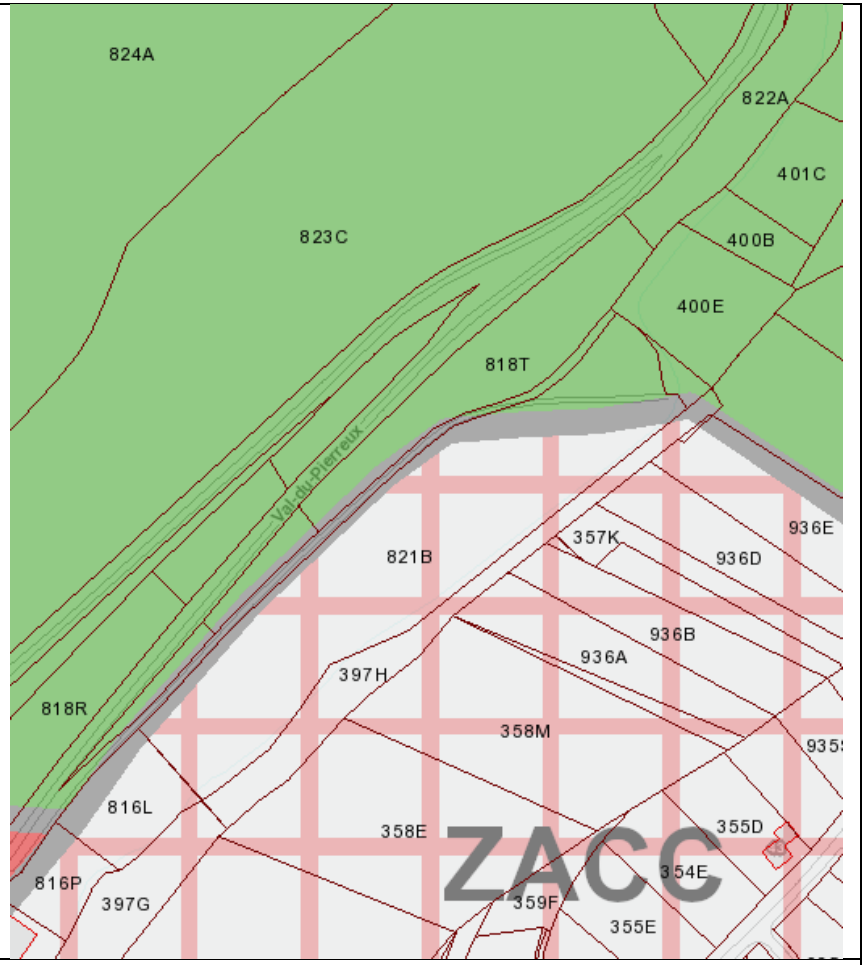
NB : L'aire de pesage n'est indispensable sur site que dans le cas de plate-forme transcommunal afin de compatibiliser les flux entrants et sortants de chaque partenaire de la plateforme. L'aire de stockage secondaire devant le hangar n'est pas envisageable sur le site des Merlettes. L'extension en pointillé orange n'est à envisager que si d'autres projets de chaufferies plaquettes sont eux aussi mis en œuvre.

FICHE 1.17. - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME BOIS-ÉNERGIE

Périmètre d'intervention :



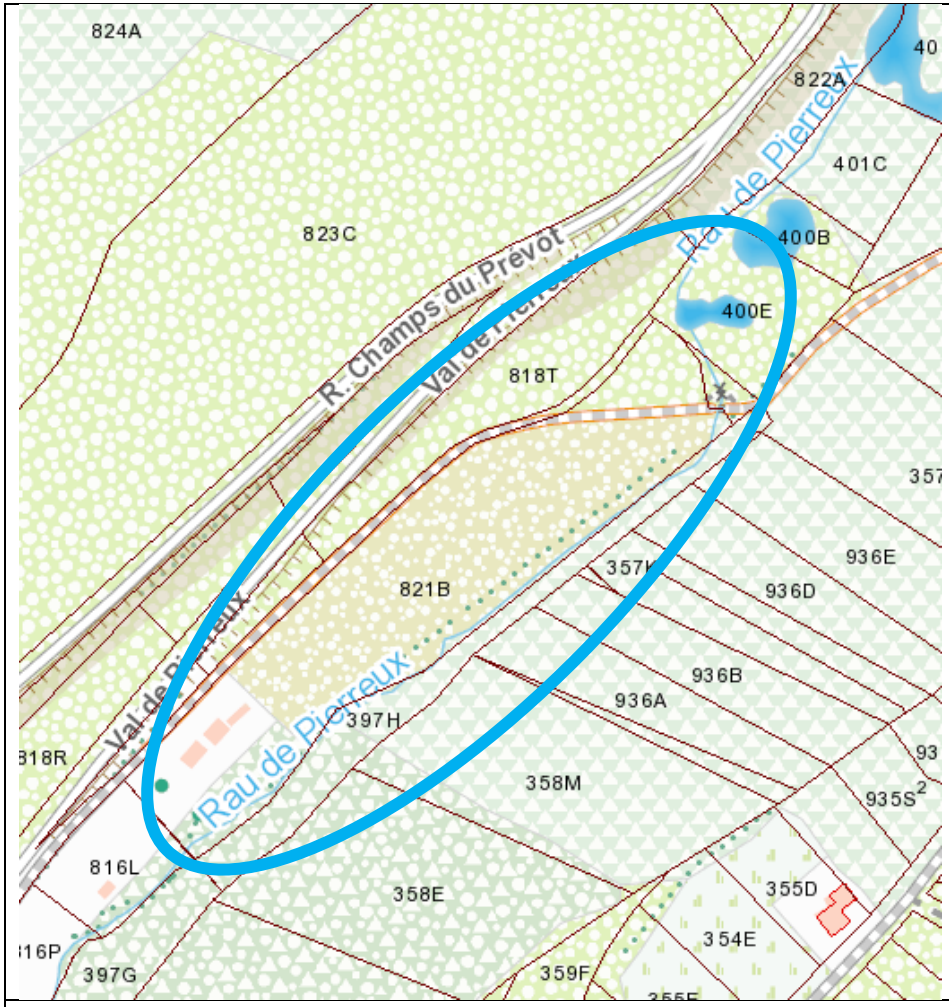
Situation cadastrale : LA ROCHE-EN-ARDENNE 1 DIV/LA ROCHE-EN-ARDENNE – Section A n° 818t et 821b / Section B n°398



Situation au plan de secteur : forestière et aménagement communal concerté (ZACC)

FICHE 1.17. - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME BOIS-ÉNERGIE

Plan de situation :



Situation IGN



Orthophoto

8. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La Commune

Partenaires du projet :

- Département Nature et Forêts (DNF) du SPW
- Cellule Bois-Energie de la FRW – Facilitateur Bois-Energie – Secteur public

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- SPW

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Concertation avec le Collège le 19 avril 2022
- Visite de terrain le 19 avril 2022
- Négociation des subsides

10. ESTIMATION GLOBALE DU COUT.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Construction d'un hangar de 30 m sur 10 m et 8 mètres de haut sous corniches… et aire de manœuvre en dur 30 x 8 m devant le hangar pour les opérations de broyage, manœuvres et manutentions de reprise des plaquettes de bois	250.000	DR (60%) : 193.500 € La Commune (solde restant) : 129.000 €
- Honoraires	20.000	
- TVA	52.500	
- TOTAL (TFC)	**322.500 €**	

Projet rémunérateur : ~~oui~~ / non

11. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Création d'une plateforme bois-énergie	1	Commune de La Roche

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Énergie fossile remplacée par du bois local	+/- 400.000 kWh/an = totalité des besoins de chauffage et d'ECS de la piscine	Suivi Monitoring de la piscine et compteurs énergétique – AC La Roche – Eco-passeur
Nombre d'années (sur 20 ans) où c'est la plateforme qui alimente la piscine en plaquettes de bois	80 % du temps	Suivi Monitoring de la piscine et compteurs énergétique – AC La Roche – Eco-passeur

12. ANNEXES

Illustration à titre d'exemple d'installations nécessaires à la mise en place d'une plateforme bois-énergie :





Reportage photo et état des lieux :



Complexe sportif en rénovation en 2023 rue de la Piscine



Le site des Merlettes (Val du Pierreux)

FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

N°DE FICHE PROJET : 2.1.

PRIORITÉ : LOT 2.

DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à acquérir deux anciens garages de la gare vicinale et de les aménager en logements intergénérationnels, c'est-à-dire des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

Le projet se structure de la manière suivante :

- ✓ Acquérir les bâtiments existants, propriétés privées.
- ✓ Démolir le garage situé à l'ouest, contre le talus.
- ✓ Aménager l'espace ainsi disponible en jardins
- ✓ Aménager le garage situé à l'est en 3 logements intergénérationnels.

Les accès et les aménagements extérieurs sont repris dans la fiche 2.7. *Aménagement des espaces publics de l'ancienne gare de La Roche en espace convivial* et vient en complément de la fiche 2.6. *Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche en logements intergénérationnels et maison des associations.* Ce projet se situe en lot 2, la commune n'ayant pas la maitrise foncière.

Une attention particulière se portera sur :

- ✓ La passivité des aménagements et l'utilisation des énergies renouvelables.
- ✓ Une cohérence architecturale et urbanistique sur l'ensemble du site qui présente une valeur patrimoniale importante.

FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

2. JUSTIFICATION

La CLDR préconise de développer des logements adaptés à l'évolution de la population (appartement, logements plus petits, logements pour famille, logement tremplin) à proximité des services de type commerces, écoles, administrations. Elle relève également la valeur patrimoniale du site de la gare et s'inquiète du devenir de ce site.

Ce projet vient en complément du programme de rénovation urbaine et du plan d'ancrage communal.

L'analyse socio-économique relève l'insuffisance de logements publics et assimilés. La situation de ce projet est idéale à proximité du centre, à proximité des commerces et des services et hors zone d'aléa d'inondation dans la ville de La Roche.

La gare du vicinal fait partie du patrimoine historique de La Roche-en-Ardenne. Les bâtiments acquis n'ont pas de valeur architecturale et dévalorise le cœur du site composé de l'ancienne gare, des ateliers et de la maison des jardiniers.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En insufflant une politique de soutien aux jeunes depuis la petite enfance
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

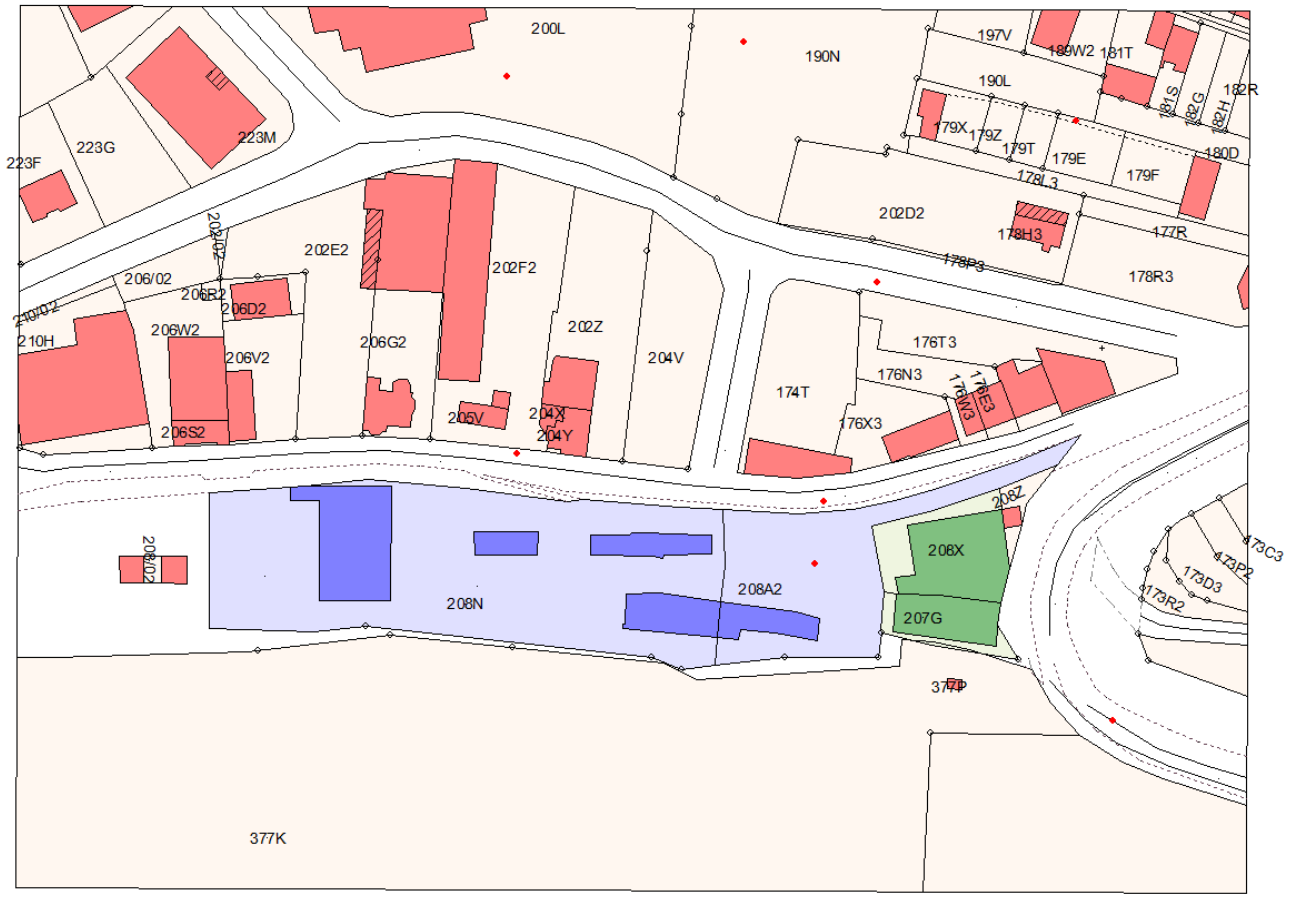
4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Impact direct sur le bien-être de la population « fragilisée »	+		
Projet pensé à l'échelle communale	+		+
Diversification de l'offre en logements	+		+
Réhabilitation et mise en valeur d'un site patrimonial	+	+	+
Création d'échanges entre générations	+		+
Isolation – utilisation de matériaux durables		+	+
Sensibilisation à la consommation énergétique par l'utilisation de panneaux photovoltaïques		+	+

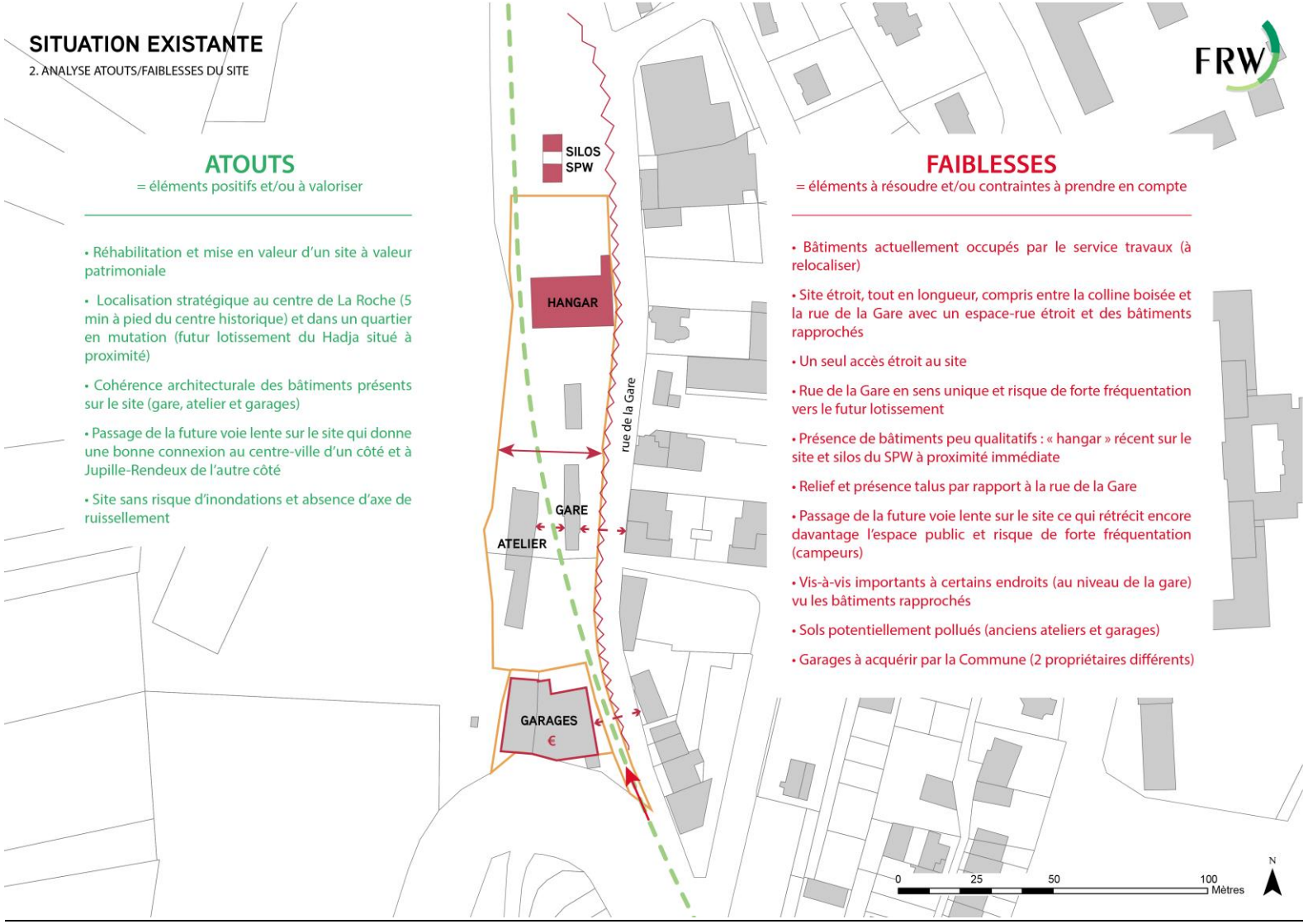
FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation : le projet est situé 11, rue de la gare à La Roche-en-Ardenne et cadastrée Cme de La Roche – 1° division – section A– n° 206x, 206z et 207g. Ces parcelles sont propriétés privées.



FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.



FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

SITUATION EXISTANTE

3. ANALYSE ATOUTS/FAIBLESSES DES BÂTIMENTS

LE HANGAR DES OUVRIERS
= 410 m²

- Bâtiment récent non qualitatif
- Bloque la visibilité et un accès plus large depuis le terrain du SPW



L'ATELIER, 1 niveau (+ tour) = 275 m²

\+

- Bâtiment d'un seul niveau (plain-pied mais assez haut donc possibilité de faire une mezza-nine + aménagement de la tour)
- Travées existantes pour diviser le bâtiment

\-

- Bâtiment actuellement ouvert sur un seul côté (Est). Côté ouest directement contre terre.
- Transformations récentes qui lui ont fait perdre son homogénéité (portes de garages avec linteau béton)
- Sol potentiellement pollué



LES GARAGES (2 bâtiments avec un élément central toit plat), 1 niveau
- garage 1 = 250 m²
- garage 2 = 250 m²
- élément central = 100 m²

\+

- Grande superficie
- Travées existantes pour diviser le bâtiment (garage à rue)

\-

- Bâtiments à acquérir par la commune
- Bâtiment situé le long du chemin d'accès





- Grande superficie pas facilement aménageable
- Seulement deux faces pourvues d'ouvertures et grands espaces peu lumineux
- Peu d'espace extérieur sur la parcelle
- Elément central (toit plat) non qualitatif
- Sol potentiellement pollué

LA GARE (2 bâtiments)
- bâtiment 1 : 3 niveaux, total = 177 m²
- bâtiment 2 : 2 niveaux, total = 120 m²

\+

- Représentativité du bâtiment
- Bonne visibilité depuis la rue et l'espace-public
- Bâtiments ouverts des deux côtés (est-ouest)

\-

- Bâtiments très étroits (3,5m), pas facilement aménageables
- Vis-à-vis important par rapport aux bâtiments voisins

FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- Sociétés de logement
- Associations culturelles et sportives

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- Subsidiation UREBA
-

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, …) :

- Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, vu l'absence de maîtrise foncière

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Le site de la gare a fait l'objet d'une étude préalable de la FRW (équipes ATEPA et Famenne-Ardenne). Sur base de la réalisation d'un diagnostic du site et des bâtiments (voir cartes pt. 5), cette étude a permis de définir le programme le plus adapté compte tenu de la configuration du site, des bâtiments et des besoins des citoyens.
-

Programme des travaux et/ou aménagements

- Acquisition des garages
- Démolition d'un garage et rénovation de l'autre

FICHE 2.1. ACHAT ET TRANSFORMATION DES GARAGES DE L'ANCIENNE GARE DE LA ROCHE EN LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Acquisition des garages	Oui/non	La commune
Obtention du permis d'urbanisme	Oui/non	La commune
Réalisation des travaux	Oui/non	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de logements loués	2	La commune

9. ANNEXES

Photos des garages :





FICHE 2.2 - CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS EN BAS ÂGE

N°DE FICHE PROJET : 2.2.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer des places destinées à l'accueil de la petite enfance par la mise à disposition ou la création de locaux et la promotion de ces derniers auprès de professionnels de l'accueil. Les locaux seront créés et ou aménagés par la commune de La Roche-en-Ardenne afin de pouvoir répondre aux normes d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Les normes ONE ont changées depuis 2019. Les co-accueils sont amenés à disparaitre. La taille des lieux d'accueil devra pouvoir recevoir 14 enfants. Le projet devra impérativement prendre en compte cette nouvelle donne.

Concernant l'accueil proprement dit, une priorité sera accordée aux familles résidentes de la commune. A ce stade, ils ne sont pas localisés et aucune localisation n'est exclue. Il y a trois accueillantes subventionnées par l'ONE La Roche-en-Ardenne, Hives et Ronchampay. Le projet veillera à ne pas faire concurrence aux autres crèches sur le territoire communal et une attention particulière sera apportée quant au choix définitif de la localisation. Le centre-ville et la proximité avec les écoles seront déterminant dans le choix des lieux. Par ailleurs, une des solutions envisagées sera d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche communal (La Bambinerie) pour la réalisation de nouveaux aménagements ou d'un changement de lieux.

La mise à disposition de locaux pour les puériculteurs privés pourra être le résultat de la construction de nouveaux bâtiments ou bien de l'aménagement de locaux existants. Un tarif locatif préférentiel pourra être appliqué afin d'attirer les professionnels à s'installer. Pour se faire, une campagne de promotion dans les canaux de communication de la commune sera mise en place. Cette campagne de « recrutement » concernera également le nouveau local d'Ortho si cette dernière est toujours sans puériculteurs. La promotion passera également par la mise en avant de la prime communale de 750€ pour les accueillants. Cette prime pourra faire l'objet d'une mise à jour en fonction des besoins et des nouvelles normes ONE.

La prime pourra faire office de soutien apporté aux accueillants et aux futurs accueillants. De plus, la campagne de communication pourra s'étendre aux différentes filières qui existe pour se former et travailler dans le secteur de la petite enfance afin de susciter des vocations.

L'école secondaire de l'athénée de La Roche-en-Ardenne a une section puériculture dans leurs murs. Ils pourraient s'avérer être un acteur privilégié pour ce projet.

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. Cette fiche projet s'inscrit dans l'axe n°2 de la stratégie, à savoir *« Augmenter le bien-être de la population »* en augmentant l'offre et la qualité des services à la population. Ce projet contribue à l'attractivité de la commune et, notamment, auprès des jeunes parents. L'un des enjeux spécifiques à la commune de La Roche-en-Ardenne est de ramener des familles avec enfant dans le centre-ville. Il existe sur la commune 19 places d'accueils subventionnées par l'ONE et plus ou moins 20 places non-subventionnées pour 221 enfants de moins de 5 ans en 2021. Actuellement, une crèche communale de 15 places est implantée dans la ville de La Roche-en-Ardenne. Il s'agit donc d'un enjeu important pour la commune. Néanmoins, les difficultés à attirer des professionnels de l'accueil est un frein au projet. C'est pourquoi une attention particulière sera accordée à la communication dans l'exécution du projet. La difficulté de recruter et l'absence de localisation ont motivé la place du projet en lot 2, malgré l'importance du projet.

Augmenter l'offre destinée à la petite enfance sur le territoire communal est un vecteur d'intégration pour les jeunes parents et donc participe à une meilleur appropriation et implication de la vie communale. De nouvelles implantations destinées à l'accueil favorise une meilleure mobilité en réduisant le temps de trajet des familles et en fixant la sociabilisation des enfants et des parents au plus près de leurs lieux de vie. Ce projet pourra être une démonstration de la capacitée de la commune à réaliser des partenariats public/privé sur son territoire. De plus, de nouveaux besoins vont apparaitre avec la mise en vente du lotissement communal du Pafy dont un des objectifs est d'attirer des jeunes ménages.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- **1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population**
 - En augmentant la présence de famille avec enfants
 - En pérennisant une offre de services
 - En insufflant une politique de soutien aux jeunes depuis la petite enfance

- **2. Assurer une cohésion citoyenne**
 - En créant des lieux d'échange entre citoyens
 - En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Recrutement d'accueillants	+		+
Augmentation de l'offre destinée à la petite enfance	+		+
Réduction du temps de trajet entre le domicile et la crèche	+	+	+
Projet facilitant la mobilité et l'accessibilité	+	+	+
Permet de réduire le nombre des déplacements en voiture	+	+	+
Augmentation de l'offre d'emploi dans la commune			+

Diminution des frais de garde pour les parents			+
Augmentation des liens entre les enfants et les parents de la localité	+		
Intégration des nouveaux parents	+		
Anticiper les nouveaux besoins issus de l'aménagement du territoire	+		+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

La localisation des locaux destinés à une crèche n'est pas encore définie à ce stade du projet. Le choix de la localisation se fera en fonction des opportunités que la commune rencontrera et en fonction des places d'accueils déjà implantées sur le territoire communal.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- L'ONE
- La Bambinerie
- Les P'tits Soleils ASBL
- L'ATL
- Athénée de La Roche-en-Ardenne
- Le SPW

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Choix de la localisation définitive
- Consultation de l'ONE et des structures d'accueil déjà actives sur le territoire
- Etablissement d'un projet de cahier général de charge
- Désignation d'un auteur de projet par la commune en charge de la construction ou de l'aménagement des infrastructures d'accueils.
- Lancement d'une campagne de recrutement de professionnels de crèche.
- Lancement d'une campagne de communication afin de faire la promotion des places disponibles auprès des familles.

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Ouverture de la nouvelle crèche	Oui	Commune
Recrutement d'accueillants pour la crèche d'Ortho	Oui	Commune
Recrutement d'accueillants pour la nouvelle crèche	Oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nouvelles places disponibles en co-accueil	+ 10	Crèche
Taux de remplissage de la crèche après 2 ans de fonctionnement	Minimum 75 %	Crèche
La satisfaction des parents quant aux services offerts	En augmentation	Crèche

FICHE 2.3. - REDYNAMISATION DU COMMERCE EN CENTRE VILLE

N°DE FICHE PROJET : 2.3.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

L'ADL travaille sur les communes de La Roche-en-Ardenne et Houffalize. Elle a intégré dans son plan stratégique l'Action 2 intitulée « vitrophanie ». Cette action vise la lutte contre la multiplication des vitrines vides des commerces inoccupés (décoration - sanction - primes). Dans un second temps, elle vise la valorisation de ces vitrines vides de différentes manières. Le projet tend à l'amélioration de l'esthétique et de l'attractivité des centres urbains. (https://www.adl-hlr.be/secteur-commercial/)

Fin 2021, l'ADL a aussi passé un marché avec un prestataire extérieur (AMCV - ASSOCIATION DU MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE asbl) pour déterminer un plan de redynamisation du commerce en centre-ville. Une fois les résultats de l'étude publiés, la Commune e l'ADL pourront réaliser les projets repris dans cette étude.

Cette fiche poursuit l'objectif d'appuyer cette démarche.

Les projets possibles (selon l'éligibilité) pourront être sélectionnés par la CLDR et le Collège. Par exemple :

- Acquérir par la commune des cellules vides ;
- Encourager le regroupement de cellules vides contiguës ;
- Mettre en place un système d'aide *Créashop* qui consiste à donner une prime au commerçant qui contacte un bail dans une cellule commerciale qui était vide depuis un temps déterminé par le collègue, par exemple 6 mois ;
- Mettre en place une formule d'immobilière « sociale » pour les cellules commerciales vides
- Taxer les cellules vides depuis un certain temps.

2. JUSTIFICATION

La faible vitalité de l'ensemble des commerces est illustrée par trois indicateurs : un turn-over important (65% des commerces sont restés ouverts entre 2014 et 2018) ; un taux faible (25%) des commerces qui proposent des produits semi-courants légers spécifiques aux centres-villes (comme les vêtements, chaussures, petites décorations, parfumerie…) et enfin le taux de cellules commerciales vides de 22,7% en 2021 (selon ULiège).

Un manque d'investissement de la part des commerçants est constaté depuis des années mais l'association des commerçants qui avait disparu s'est relancée depuis 2018. La concurrence de l'e-commerce et des pôles voisins n'explique donc pas tout.

Le tourisme, pilier de l'économie locale, induit une série d'activités dont le commerce de détail et plus particulièrement l'Horeca. Le centre-ville de La Roche-en-Ardenne compte 127 cellules commerciales dont plus de 30 % sont liées à l'Horeca. De nombreuses cellules sont vides dans le centre-ville, doté d'un piétonnier depuis 2013, particulièrement dans le « bas de la ville, au-delà de l'église » où le projet de rénovation urbaine est prévu. Certaines cellules y sont également trop petites. L'ensemble du parc immobilier de la ville date d'après-guerre lors de la reconstruction. Les loyers demandés peuvent aussi être surévalués : certains propriétaires ne prennent pas conscience de la perte du potentiel commercial dans les centres-villes. La saisonnalité du tourisme pose aussi des problèmes de manque de clientèle en entre-saison.

La clientèle locale est aussi en mutation : population vieillissante, grande part des ménages de type isolé de plus de 65 ans, clientèle résidente en baisse.

La dynamisation du commerce est donc une priorité pour le Commune et l'Agence de Développement Local (ADL). La commune va aussi adhérer à la CLAC (Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants) (https://www.tvlux.be/video/info/clac-les-associationsde-commercants-se-federent_38318.html).

L'intervention du développement rural pourrait être sollicitée en cas d'acquisition et de transformation de bâtiments. Mais, actuellement, aucune localisation n'est encore retenue. La fiche-projet a été placée en Lot 2 et sera activée dès qu'une opportunité se présentera.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population
- En pérennisant une offre de services

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

6. Développer les productions locales
- En développant les circuits courts

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Pérennisation d'une offre de services	+		+
Maintien de la qualité des ressources patrimoniales	+	+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Maintien de lieux d'échange entre citoyens	+		
Proposition d'une offre commerciale variée, de qualité et typique	+		+
Développement des circuits courts	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Centre-ville de La Roche-en-Ardenne

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La commune
- ADL
- Association des commerçants

Partenaires du projet :

- Le GAL « pays de l'Ourthe »
- CLDR

Pistes de financement :

- Le SPW dans le cadre de la rénovation urbaine

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

A définir à l'activation de la fiche

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Achat de cellules commerciales	1	Commune
Nouveaux commerçants adhérant à l'association des commerçants	5 en 5 ans	ADL

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Taux de cellules vides dans le centre-ville	diminution	ADL
Regroupement de cellules commerciales contigües	5 en 5 ans	ADL

Fiche 2.4 RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS ET PROMOTION DE LA ROCHE-EN-ARDENNE COMME ÉTANT UNE DESTINATION PMR

N°DE FICHE PROJET : 2.4

PRIORITÉ : LOT 2

DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

La commune est attentive aux PMR et possède un référent de proximité. Une prise en compte systématique est de mise pour les aménagements PMR dans les constructions et rénovations communales. Cependant, des lieux et des bâtiments publics restent inaccessibles pour les PMR (ex : quai de l'Ourthe…). L'augmentation du sentiment de sécurité des aînés et des usagers en général passe aussi par une amélioration de l'éclairage, des accès et de la mobilité. La promotion des sites et activités PMR est effectuée par le SI. Le Syndicat d'Initiative a déjà procédé à l' aménagement de ses locaux dans cette optique. Dans le hall d'accueil, la hauteur du comptoir a été adaptée pour permettre un accès facile aux personnes en chaise roulante. L'accès depuis la rue a également été adapté par la création d'une pente douce.

Sur base de cet exemple, diverses actions sont menées sur le territoire :

- Une campagne de sensibilisation des commerçants sera organisée via l'ADL ; des incitants seront proposés.
- Des WC publics vont être installés en ville, dont un accessible aux PMR 's.
- Au Parc à Gibier, un couloir accessible en chaise roulante et poussette est en réflexion.
- Dans le cadre de la rénovation urbaine, un revêtement particulier est prévu pour le sol du quai.
- A l'instar de la commune de Hotton, une commission de consultation de la personne handicapée peut être mise en place en vue d'examiner tous les projets communaux sous cet angle.
- La commune souhaite obtenir le label Handycity® qui vise à encourager les communes qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales et la possibilité de subventions pour certains aménagements. Ce label national est remis aux communes qui prennent en compte les personnes handicapées dans tous les aspects de la vie communale tels que : l'emploi ; l'intégration scolaire ; le logement social ; l'accessibilité ; les loisirs, etc. Plus de 80 communes wallonnes ont été labellisées.

Fiche 2.4 RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS ET PROMOTION DE LA ROCHE-EN-ARDENNE COMME ÉTANT UNE DESTINATION PMR

Il n'y a pas que les autorités publiques qui doivent montrer l'exemple. Certaines actions peuvent être prises en main par les associations lors d'événements locaux. Comme par exemple :

- La mise en place de toilettes PMR
- La réservation de place de parking (Cela a déjà été expérimenté lors du Carnaval de La Roche)
- Etc.

Les aménagements privés dans les locaux à destination commerciale doivent également prendre en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera portée sur cette problématique lors de l'octroi de permis d'urbanisme délivré par la commune.

On a dénombré 55 balades sur la commune, mais seule la n° 4 est accessible pour les PMR et les enfants en poussette. Le sentier didactique de Samrée ne demande pas beaucoup d'aménagement pour être accessible. Un accord vient d'être pris entre la Commune et les Syndicats d'Initiative pour l'aménagement PMR des balades. Les Syndicats d'Initiative recevront 80 €/km de promenade et pourront aménager les balades qu'ils veulent.

2. JUSTIFICATION

Certains aménagements en ville ont par le passé parfois plus privilégié le côté esthétique. Ces aménagements suscitent des remarques sur leur accessibilité, notamment pour les personnes âgées, de la part des habitants (piétonnier, passerelle, etc.).

L'aspect de l'accessibilité des projets aux PMR est également pris en compte par l'Administration du Développement rural lors de l'examen des projets subventionnés dans le cadre d'un PCDR. Mais l'objectif ici est d'améliorer les conditions de mobilités des PMR au sein de la ville et sur les lieux fréquentés par les touristes.

La volonté de devenir une destination PMR semble un projet ambitieux mais nécessaire. Il nécessitera de nombreux moyens financiers notamment vu le relief accidenté de la commune.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

Fiche 2.4 RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS ET PROMOTION DE LA ROCHE-EN-ARDENNE COMME ÉTANT UNE DESTINATION PMR

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Développement de la présence de famille avec enfants	+		+
Soutien des déplacements des personnes non motorisées	+	+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Maintien de lieux d'échange entre citoyens	+		
Développement de l'inclusivité envers les ainés et les PMRs	+		
Création de lieux d'échange entre citoyens	+		+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation : la commune

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La commune
- ADL
- Association des commerçants

Partenaires du projet :

- Les syndicats d'initiative
- Le GAL « pays de l'Ourthe »
- Le Comité carnaval
- Le SPW
- CLDR
- La AVIQ

Pistes de financement :

- AVIQ
- DR (Développement rural)
- CGT (Commissariat général au Tourisme)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

A définir

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Parcours accessibles aux PMRs	Augmentation	Commune
Nombre de sentiers de promenades accessibles aux PMRs	5 en 5 ans	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'activités réservant du parcage réservés aux PMRs	2	Commune
Nombre de commerces ayant aménagés un accès PMR	5	Commune

FICHE 2.5 - ACTIONS DE CONSCIENTASATION DES HABITANTS ET DES TOURISTES A LA QUALITE ET LA PROPRETE DU CADRE DE VIE ET DE LA NATURE

N°DE FICHE PROJET : 2.5. ACTION
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à faire prendre conscience aux habitants de la commune et aux touristes de la qualité de l'environnement dans lequel ils vivent ou ils séjournent et de la nécessité de le préserver. En fonction du public visé, les canaux de communication sont différents.

Ces actions sont initiées dans la fiche *2.7. Mise en valeur des paysages.*

Pour atteindre les habitants et résidents de la commune, l'utilisation du journal communal et du site internet communal sont des canaux privilégiés. Si le site internet communal est également un bon vecteur de communication auprès des touristes, les sites internet des organismes liés au tourisme, tels que les syndicats d'initiative et la maison du tourisme vantent également les nombreuses qualités patrimoniales et les de la commune.

On peut énumérer, de façon non limitative, les actions suivantes

- Publications mettant en valeur le patrimoine et les mesures de préservation sur les sites internet communaux et touristiques
- Mise en valeur d'un site spécifique lors de chaque parution du bulletin communal
- Mise à disposition dans les commerces et dans les gîtes d'un guide de bonne conduite du promeneur
- Distribution gratuite de sac/sachet permettant au promeneur de récolter leurs déchets ou les déchets rencontrés lors de promenades
- Actions de sensibilisation à la problématique des déchets dans les écoles.
- Extension du système de parrainage des promenades balisées et des sites touristiques
- L'attribution par camping ou village de vacances d'un « ambassadeur propreté » auprès des touristes

FICHE 2.5 - ACTIONS DE CONSCIENTASATION DES HABITANTS ET DES TOURISTES A LA QUALITE ET LA PROPRETE DU CADRE DE VIE ET DE LA NATURE

2. JUSTIFICATION

La partie 1 a mis exergue la qualité de l'environnement et la richesse patrimoniale de la commune de La Roche-en-Ardenne, mais aussi la pression touristique exercée sur son territoire.

Les consultations villageoises et les différentes CLDR ont montré que les habitants de la commune tiennent énormément à leur patrimoine. Les Rochois veulent maintenir, voire augmenter, cette richesse patrimoniale en la préservant et en conservant leur cadre de vie. Ils sont conscients que la responsabilité en la matière n'est pas seulement de leur fait mais qu'elle doit être partagée avec les autres usagers de la nature. Il est donc important de sensibiliser à la problématique et d'apporter des actions concrètes.

La commune est déjà pro active dans ce domaine. Dans le cadre d'un appel à projet de la RW, elle s'est dotée d'une commission « Propreté – Déchets » qui est composée de trois membres de la majorité et de deux membres de l'opposition. Son action est définie comme telle : parrainage de zones de promenades par les citoyens, la création d'affiches par les écoles, réhabilitation des canisites, l'amélioration des infrastructures, la distribution de cendriers de poche aux fumeurs et de Welkom packs aux touristes et partenariat avec l'Horeca pour l'installation de cendriers. Ces actions de conscientisation auront pour but de maintenir la qualité et la propreté du territoire de La Roche-en Ardenne.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales

- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable

6. Développer les productions locales
- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation de la population et des touristes	+		
Mobilisation de citoyen sur le thème de la propreté	+		
Développement de la biodiversité	+		
Réponse à des impératifs écologiques		+	
Préservation d'atouts patrimoniaux	+		+
Préserve le patrimoine naturel	+	+	
Atout touristique	+		

FICHE 2.5 - ACTIONS DE CONSCIENTASATION DES HABITANTS ET DES TOURISTES A LA QUALITE ET LA PROPRETE DU CADRE DE VIE ET DE LA NATURE

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Sans objet

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne via la commission « Propreté-Déchets »

Partenaires du projet :

- SI et MdT
- Idélux - Aive
- Les associations villageoises
- Les écoles
- Les propriétaires de gîtes et de campings

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Mise en plan d'un groupe de travail
- Rédaction des publications et du guide de bonne conduite
- Promotion des publications et des guides auprès des différents partenaires identifiés

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de publications annuelles	3	Commune
Nombre de canaux de communication des publications	2	Commune
Nombre d'actions annuelles de sensibilisation	5	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Diminution des déchets sauvages récoltés	-20 %	Commune
Diminution des déchets ménagers récoltés	-5%	Idelux

FICHE 2.6 – ETUDE ET VALORISATION DU MUSÉE DES GRES

N°DE FICHE PROJET : 2.6.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

La commune de La Roche-en-Ardenne est propriétaire d'un immeuble situé rue Rompré, n° 28 à La Roche-en-Ardenne communément appelé « Les Grès de La Roche-en-Ardenne ». Cet immeuble est un ancien atelier de poterie qui a arrêté ses activités dans les années 80 avant de devenir un musée privé sur la poterie et la fabrication artisanale du jambon d'Ardenne. La commune s'en est portée acquéreur dans les années 90 afin d'assurer la pérennité de l'attraction touristique. Dénommé actuellement « Les grès de La Roche - l'Ardenne au fil du temps », cette attraction est labellisée 4 soleils par le CGT, mais, malgré ce label, les derniers chiffres montrent une nette perte de fréquentation.

Cet immeuble comprend également un espace jeune qui est un lieu destiné aux jeunes entre 14 et 20 ans. Forte de son succès, l'initiative s'est étendue aux jeunes de 9 à 13 ans. Cette activité couvre donc une large tranche d'âge, regroupant les adolescents et les pré-adolescents au centre de la commune.

Le projet est donc :

- Dans un premier temps de réaliser une étude qualitative sur la destination à apporter au Grès de La Roche
- Dans un second temps, compte tenu de l'affectation qui lui sera apportée, de réaliser les infrastructures nécessaires à sa future destination.

L'étude sera confiée à un bureau d'étude qui devra évaluer le bien fondé de maintenir une telle attraction à La Roche ou de lui attribuer une nouvelle affectation. En cas du maintien de son affectation touristique, il devra également évaluer les coûts nécessaires à une éventuelle nouvelle scénographie et donner des pistes de partenariat public/privé.

FICHE 2.6 – ETUDE ET VALORISATION DU MUSÉE DES GRES

2. JUSTIFICATION

La partie 1 souligne le rôle essentiel du tourisme dans l'économie rochoise mais également la baisse de fréquentation du Musée des Grès de La Roche. Ce constat impose une réflexion sur le devenir de ce musée dont la scénographie vieillissante ne correspond plus aux critères muséaux actuels. Même si *Les Grès* font partie intégrante de l'histoire rochoise depuis le 19° siècle, se pose la question de savoir si cette thématique est encore porteuse en tant qu'attraction touristique. Ce musée doit -il se réinventer ou simplement changer d'affectation ? Un bureau d'étude spécialisé apportera une approche rigoureuse et libre de l'affectif et donnera des pistes à la commune, propriétaire du bien.

L'avenir du musée des grès a été aussi évoqué lors des consultations et des CLDR, notamment lors de la localisation d'un lieu de rassemblement pour les jeunes. Vu la forte fréquentation actuelle des jeunes dans les locaux du musée des grès, il a été envisagé soit de continuer à utiliser les locaux actuels au sein du musée, soit de le délocaliser, p.ex. dans la maison des associations prévues dans les anciens bâtiments de la gare du vicinal. Ces choix dépendront de l'affectation du musée qui lui sera donnée par l'étude envisagée dans cette fiche.

La commune s'interroge sur l'avenir et la destination à apporter à ce bien, compte tenu de l'enjeu touristique d'une telle attraction, d'une part, mais également des coûts de rénovation et de maintenance que demande un tel immeuble.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

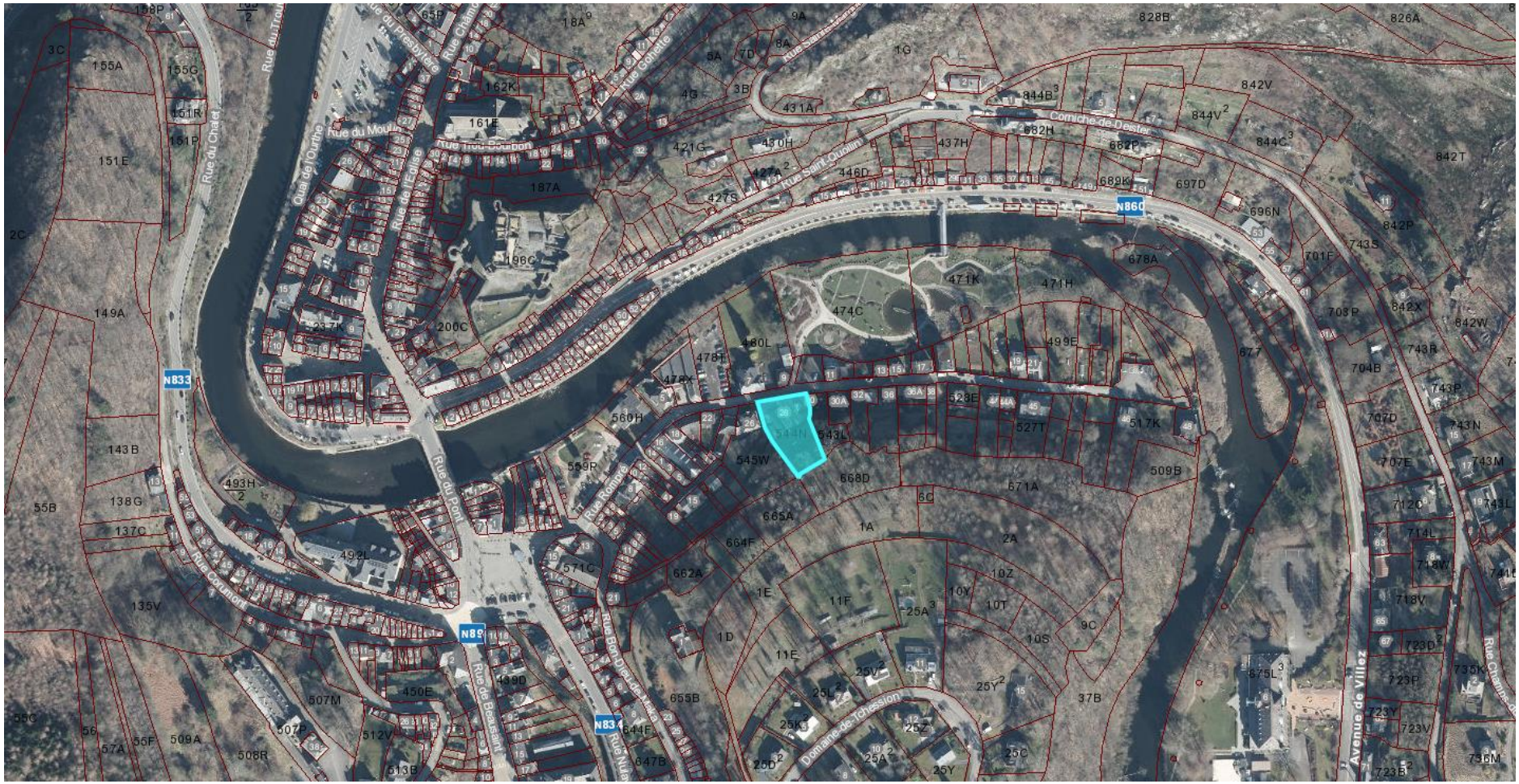
2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

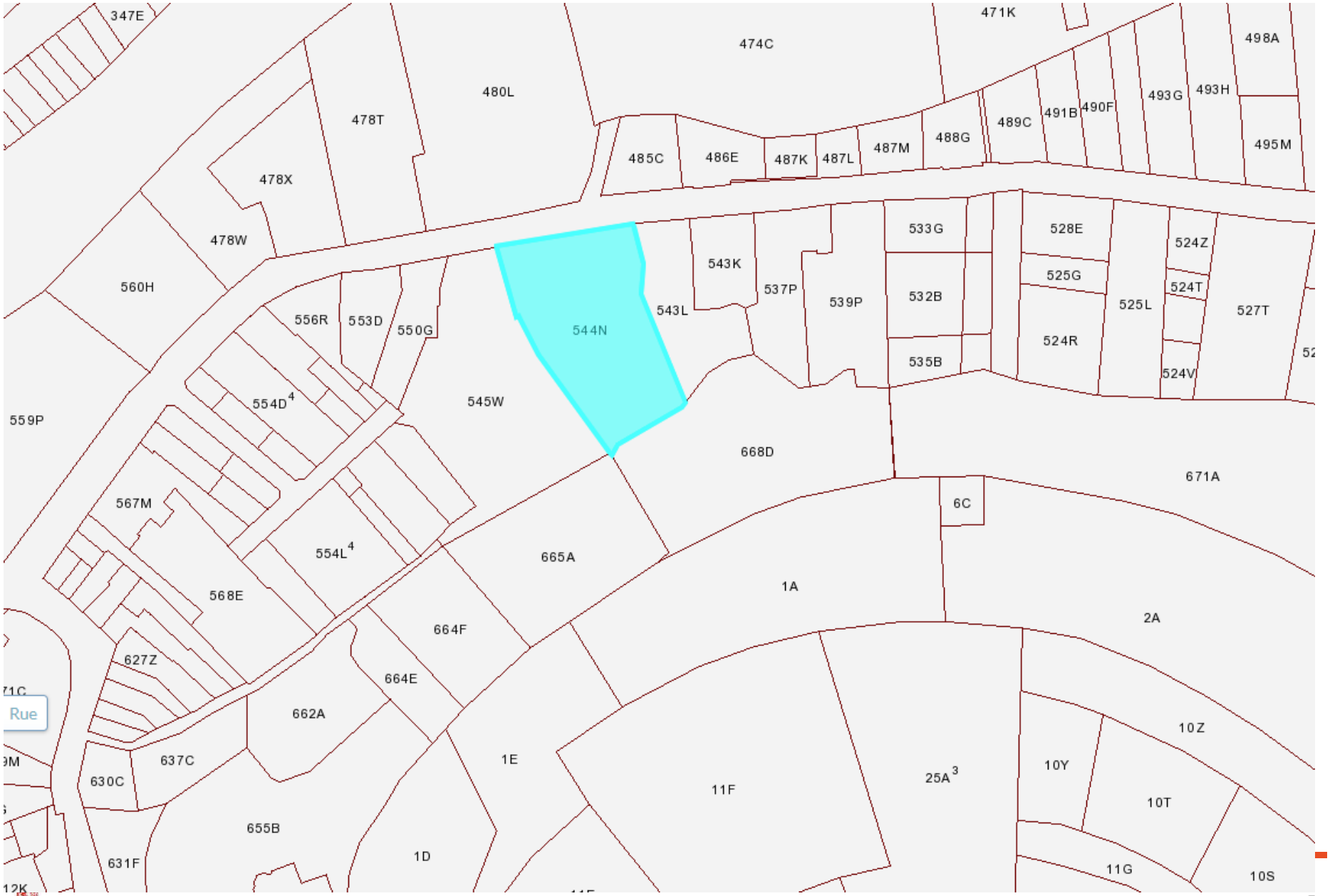
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation des acteurs touristiques locaux	+		
Répercussion indirecte sur l'emploi local	+		
Potentiel transcommunal du projet	+	+	+
Projet facilitant la mobilité en générale, l'accessibilité	+	+	+
Promotions d'atouts patrimoniaux	+		+
Maintien et développe l'emploi	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET



Commune de La Roche-en-Ardenne - 1° div/La Roche - section A - n° 544N – Propriété communale.

FICHE 2.6 – ETUDE ET VALORISATION DU MUSÉE DES GRES



6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- SI et MdT
- Idélux
- l'asbl « AAT - Action Animation Tourisme La Roche-en-Ardenne ».

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Rédaction d'un document de synthèse afin de baliser le travail de l'auteur de l'étude.
- Etablissement d'un projet de cahier général de charge
- Désignation d'un auteur de projet par la commune en charge de l'étude.
- Validation de l'étude par les autorités compétentes
- Intégration de celle-ci dans les projets de la commune

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Désignation d'un auteur de projet pour l'étude	oui/non	Commune
Publication des résultats de l'étude	oui/non	Commune
Choix de l'affectation à apporter	oui/non	Commune
Mise en œuvre des travaux recommandés	oui/non	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation du bâtiment	80 %	Commune
Pérennisation de l'affectation choisie	Min 5 ans	Commune

FICHE 2.7 - ACTIONS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS

N°DE FICHE PROJET : 2.7 - ACTION
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : AVRIL 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à accompagner l'accueil des nouveaux habitants de la commune via des actions à leur destination. Ces actions auront pour but de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et de leur faire part des spécificités de la commune de La Roche-en Ardenne. Parmi ces actions, nous pourrons retrouver :

- Une cérémonie annuelle avec une réception présidée par le Bourgmestre et ses Echevins. Tous les nouveaux habitants de la commune seront conviés à un événement annuel qui leur sera consacré. C'est la commune qui prendra en charge l'organisation de l'événement.
- La promotion de l'application mobile communal regroupant de nombreuses informations propres à la vie de la commune de La Roche-en-Ardenne. L'application est un vade-mecum à portée de mains des habitants qui permet un accès facile à toute les informations principales de la commune : agenda des activités, services de santés, horaire des services communaux, etc.
- La matérialisation de leur arrivée dans la commune par un geste, une action symbolique comme la plantation d'un arbre, la remise d'un présent personnalisé, etc.
- La mise en place d'un système de parrainage afin de personnaliser l'accueil.
- L'attribution par village d'un référent qui aura une mission d' «ambassadeur» auprès des nouveaux arrivants.

Différents canaux de communication (application mobile, site internet, journal communal, gazette de village, etc.) propre à la commune contiennent déjà un très grand nombre d'information utile pour les nouveaux habitants. Il s'agira de les mettre à jours et de les prendre en compte lors du choix d'action(s) d'accueil.

FICHE 2.7 - ACTIONS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des propositions formulées par la CLDR. Les projets d'intégration de cette fiche projet sont issus d'une envie d'une meilleure cohabitation avec les nouveaux résidents de la commune. La ruralité de la commune de La Roche-en-Ardenne et son caractère convivial sont des spécificités auxquelles les habitants de la commune tiennent énormément, comme en attestent les réunions villageoises et le diagnostic partagé. Il est donc important de transmettre ces spécificités aux nouveaux arrivants afin d'éviter tout malentendu et de favoriser leur intégration dans le tissu associatif local.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Améliorer l'intégration des nouveaux habitants	+		
Améliorer la cohésion des habitants	+		
Augmenter les solutions de communication à destination des nouveaux habitant	+		+
Promouvoir les services locaux	+	+	+
Promouvoir les entreprises locales	+	+	+
Promouvoir une consommation locale	+	+	+
Augmenter l'attractivité du territoire	+		+
Préserver le caractère rural de la commune	+	+	+
Impliquer les habitants de longue date dans l'intégration des nouveaux habitants	+		
Préserver les spécificités de la commune	+		
Prévenir les tensions possibles entre les résidents et les nouveaux habitants	+		

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Ce projet concerne l'entièreté du territoire communale et ne sera pas localisé.

6. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Mise en place d'une action en faveur des habitants	Minimum 1	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Diminution des réclamations impliquant des nouveaux habitants	- 25%	Commune

7. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- L'agence de développement local (ADL)
- CPAS
- Les associations villageoises

FICHE 2.8 - MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

N°DE FICHE PROJET : 2.8
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à valoriser les paysages de la commune de La Roche-en-Ardenne au travers de tables signalétiques qui seront installées à des endroits préalablement identifiés le long de voirie ou de chemins balisés existants.

Il s'agit donc :

- D'identifier les endroits où la lecture du paysage est remarquable
- De créer un groupe de travail citoyen pour identifier les sites complémentaires
- De s'assurer de la bonne accessibilité des sites retenus
- D'installer des tables signalétiques à ces endroits avec un code QR
- De dresser une fiche détaillée de chaque site qui sera hébergé sur le site de la commune et accessible via le code QR
- Mise en place d'un circuit et mettre en parallèle avec le petit patrimoine
- Formation à la lecture scientifique et pédagogique du paysage

L'indentification des sites peut se faire en utilisant l'étude réalisée par le bureau d'étude COOPARCH-R.U pour le compte du PNDO dans le cadre du « Programme paysage du parc naturel des Deux Ourthes » https://www.pndo.be/docs/analyse_descriptive.pdf. Elle ne doit pas se limiter à ce moyen et rester ouverte à toute nouvelle proposition de la CLDR ou citoyenne.

La fiche détaillée de chaque site reprendra les éléments suivants :

- Le type de paysage (tête de vallée, plateau, …)
- Son rôle au niveau de la structuration du paysage
- Sa valeur identitaire et les risques éventuels de rupture

Cette fiche aura une double fonction : l'appropriation du patrimoine paysager par le visiteur et la prise de conscience de la nécessité de le conserver.

Sa mise en ligne sur le site communal permettra :

- D'assurer sa diffusion à un public tant local que touristique
- De réduire les couts d'impression
- De permettre une mise à jour en fonction des nouveaux sites répertoriés.

2. JUSTIFICATION

L'attractivité de la commune se base en partie sur ses ressources paysagères en lien avec l'Ourthe (versant, lac, baignade…), les forêts et son patrimoine. L'environnement de grande qualité de la commune est assimilé par certains comme le cœur de l'Ardenne. Les paysages sont de grande qualité, que ce soit dans les villages, en ville ou au cœur des campagnes et des forêts. Ils devront être préservés. Le Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) a édité une nouvelle charte paysagère. Elle n'est pas officiellement contraignante mais constitue un guide pour les communes. Par exemple, pour garantir un paysage de qualité, le PNDO et la commune ont édicté des lignes de conduites qui indiquent que les éoliennes privées et les trackers solaires sont interdits.

La préservation, l'entretien et la mise en valeur des sites et des paysages sont des enjeux relevés lors des consultations populaires. Cette fiche est également issue de la volonté de la CLDR de mettre en avant les atouts patrimoniaux de la commune.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

6. Développer les productions locales

- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien de la qualité des ressources naturelles		+	
Gestion les forêts de manière durable		+	
Développement d'un tourisme vert et responsable	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

A définir

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La CLDR

Partenaires du projet :

- La Commune de Rendeux
- Les SI

- Le PNDO

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- CGT (Commissariat général au Tourisme)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Indentification des sites
- Mises en place des tables signalétiques
- Réalisation des fiches détaillées
- Mise en ligne de ces fiches sur le site communal

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de sites identifiés	15	La commune
Nombre de sites équipés	10	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Consultation annuelle des fiches	120	La commune

FICHE 2.9 – CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF POUR LES AINÉS

N°DE FICHE PROJET : 2.9
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer un Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) afin de valoriser les séniors de la commune de La Roche-en-Ardenne à travers diverses activités. L'idée générale est de mobiliser les séniors qui le désirent dans les activités de la commune mais également de leur donner un rôle proactif dans la vie communale. Pour ce faire, la création d'un Conseil consultatif communal des aînés sera la première étape afin rassembler les ainés qui désirent se mettre au service de la population rochoise. Une fois constitué, le Conseil consultatif communal des aînés fera une communication sur sa structure et sollicitera les ainés à se manifester afin de constituer une réserve de bénévoles à disposition des associations locales ou de la population.

En parallèle, le CCCA mettra en place des réunions de coordination sur la thématique d'idées et de services aux ainés. Ces réunions seront composées des 4 acteurs majeurs présents sur le territoire communal en la matière : l'administration communale de La Roche-en-Ardenne, le Conseil consultatif communal des aînés (CCCA), le home Jamotte et le CPAS. L'objectif de ces réunions de coordination sera de rassembler ces 4 acteurs lors de réunions communes afin de partager ses agendas et de réaliser des synergies en fonction de ces derniers. Le but est d'aborder les sujets relatifs aux ainés de manière concertée dans un souci de rationalité.

Pour ce faire, la création du Conseil consultatif communal des aînés devra suivre l'article 1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le code définit 3 grands objectifs que le CCCA devra suivre :

1. *Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux.*
2. *Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens.*
3. *Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.*

FICHE 2.9 – CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF POUR LES AINÉS

Le CCCA se composera de plus ou moins 10 à 15 personnes réparties de façon homogène dans la commune. Le CCCA devra se réunir au minimum 4 fois par an. Les personnes de plus de 50 ans sont susceptibles de rentrer dans le conseil. Le Conseil communal fixe la composition du CCCA en fonction de ses missions. Le président élu du CCCA assurera la liaison avec les autorités communales. Une des fonctions principales du CCCA est d'émettre des avis à la commune qui, en échange, s'engage à assurer le suivi de ses avis. Pour ce faire la commune désignera une personne en charge des liaisons avec le CCCA. La commune veillera à mettre à disposition un local afin que puisse se tenir les réunions du CCCA ainsi qu'un petit budget de fonctionnement. De plus, la commune créera une nouvelle rubrique sur son site internet destiné au CCCA. Cette page expliquera ce qu'est un CCCA, ses missions ainsi que son agenda des activités.

Le rôle du CCCA sera de remettre des avis à la commune et de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. Dans un second temps, et de manière transversale à travers les mandats, le CCCA développera une interface de bénévolat entre les ainés et la vie rochoise. Il veillera à mettre en contact les ainés désireux de faire du bénévolat avec les parties demanderesses.

De plus, le CCCA pourra de sa propre initiative organiser les activités, des événements etc. comme p.ex. :

- Des séances d'information à la sécurité routière
- Des activités afin de former les ainés au NTIC et de réduire la fracture numérique
- La tenue de conférence
- La mise en place d'atelier d'expression
- L'organisation de séances de prévention en matière de santé
- Visite et veille des personnes isolées
- Réalisation d'enquête auprès des séniors de la commune
- Voyage et excursion
- Echange avec d'autre CCCA
- Réalisation de publications ou d'articles dans le bulletin communal
- Organisation d'une journée annuelle des séniors
- Echange sur le thème de la sécurité avec la zone de police
- Mise en place de projets intergénérationnels
- Réflexion sur les possibilités des aînés de rester à domicile et ses alternatives
- Echange avec le home Jamotte et le CPAS
- …

FICHE 2.9 – CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF POUR LES AINÉS

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et se traduit dans le diagnostic partagé et la stratégie. De plus, la commune a également déclaré vouloir mettre en relation les ainés qui le demandent et des personnes dans la force de l'âge dans un souci d'entraide et de cohésion intergénérationnelle. Elle désire également renforcer les activités au sein du « Home Jamotte ». C'est pourquoi l'une des premières missions autre que la remise d'avis aux autorités communale sera la promotion des échanges entre les séniors et les résidents de la commune afin de renforcer l'offre en bénévolat et les interactions sociales.

Le vieillissement de la population de la commune de La Roche-en-Ardenne est particulièrement important. Il convient donc de se prémunir face aux nouveaux enjeux qui en découlent. Pour ce faire, les ainés eux-mêmes peuvent apporter une réponse adaptée. Leur envie d'implication dans la vie rochoise et leur expertise seront les nouvelles « armes » de la commune afin d'œuvrer au mieux pour ses ainés et valoriser leur savoir auprès de la population. Cette fiche projet permettra également de compléter l'offre intergénérationnelle de la commune et sera capable de s'adapter au gré des besoins constatés par la commune ou par le CCCA.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

- **1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population**
 - En pérennisant une offre de services
 - En renforcement des premières lignes de santé
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMR's.
 - En renforçant la connectivité numérique

- 2. **Assurer une cohésion citoyenne**
 - En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
 - En créant des lieux d'échange entre citoyens
 - En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation des acteurs locaux au CCCA	+		
Intégration des projets du CCCA dans la vie communale	+		
Pérennisation et développement de nouvelles activités	+		+
Renforcement du bénévolat rochois	+	+	+
Cohésion sociale : intergénérationnel	+	+	+
Augmentation de l'offre en service	+		+
Renforcement de la prévention en matière de santé	+		+
Sensibilisation à la sécurité routière	+		
Amélioration de la prise en charge des PMR's	+		
Diminution de la fracture numérique	+	+	+
Diversification du dynamisme communal	+	+	
Amélioration les échanges entre citoyens	+	+	
Favorisation de la cohésion sociale	+		
Prise en compte des nouveaux enjeux issus du vieillissement de la population	+		+
Entre-aide entre les acteurs	+	+	+
Mutualisation des efforts	+	+	+
Partage des agendas	+		+
Augmenter l'offre intergénérationnelle	+		
Renforcement du dialogue entre les autorités communales et les citoyens	+		+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le seul élément à localiser dans ce projet est le lieu de rassemblement du Conseil consultatif communal des aînés. Il sera à définir en fonction de la périodicité des rencontres. Un local public localisé dans un lieu facile d'accès et surtout accessible aux PMR's est indiqué.

6. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Détermination de la composition et des missions du CCCA par le conseil communal.
- Lancement d'un un appel public à candidatures par le collège communal via tous les canaux de communication pour diffuser le plus largement possible cet appel auprès du public-cible (site internet, mailing, affichage dans des endroits stratégiques, etc.)
- Désignation des membres effectifs et les membres suppléants.
- Election du président de la CCCA.
- Désignation de la personne à la commune en charge de la liaison avec le CCCA.
- Mise à disposition par la commune d'un local au profit du CCCA et d'un budget de fonctionnement.
- Création d'un règlement d'ordre intérieur.
- Mise à disposition par la commune d'un espace de communication sur le site internet de la commune.

7. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Lancement d'un un appel public à candidatures	Oui	Commune
Election du président de la CCCA	Oui	Commune
Création d'un règlement d'ordre intérieur	Oui	Commune
Réalisation d'une première rencontre entre la commune, le CCCA, le home Jamotte et le CPAS	Oui	Commune
Accord sur un agenda commun pour les réunions de coordination	Oui	Commune
Création de la page internet du CCCA	Oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'avis rendus par an	Minimum 3	CCCA
Nombre de bénévoles mis en relation	Minimum 12	CCCA
Nombre d'activités inscrites à l'agenda de l'année	Minimum 4	CCCA
Nombre de réunion de coordination par an	Minimum 4	CCCA
Nombre d'action réalisées par an en partenariat avec au moins 3 acteurs des réunions de coordination	Minimum 2	CCCA

8. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- Le CPAS
- Le home Jamotte
- L'AVIQ

Pistes de financement :

- Part communale de 100% pour la mise à disposition d'un locale et d'un budget de fonctionnement annuelle de 500€.

FICHE 2.10. - VALORISATION DE LA BALADE AUTOUR DU LAC DE NISRAMONT

N°DE FICHE PROJET : 2.10.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la valorisation de la balade autour du lac de Nisramont. Le parcours de 14 km est exclusivement en forêt et est géré par la Région wallonne. Les départs sont souvent opérés depuis le barrage du lac de Nisramont ou depuis le centre ADEPS d'Engreux à la confluence des Deux Ourthes sur le territoire de la Commune d'Houffalize.

Le balisage est actuellement impeccable selon les associations de promeneurs. Cependant, le sentier à travers la forêt présente un dénivelé important (+/- 616 m) et peut être très glissant en cas de pluie. Il est donc aujourd'hui réservé aux randonneurs chevronnés. Cette situation est due à la dégradation des aménagements (escaliers, rampes de soutien, etc.) le long du parcours.

Le projet vise d'abord à remettre en état tous ces aménagements pour rétablir son accessibilité puis d'en faire la promotion en commun avec la Commune de Houffalize qui accueille une partie de l'itinéraire.

2. JUSTIFICATION

L'identité sportive de la commune s'oriente autour de l'Ourthe, des réseaux de promenades balisées et, plus récemment, autour du vélo de route et du sport aventure. Le lac de Nisramont propose une balade balisée qui nécessite une rénovation et une mise en valeur.

Le projet vise à rendre ce parcours accessible au plus grand nombre et renforcer l'attractivité du barrage et de sa brasserie proposant une petite restauration.

Le projet est supra communal avec Houffalize qui accueille une partie de l'itinéraire.

FICHE 2.10. - VALORISATION DE LA BALADE AUTOUR DU LAC DE NISRAMONT

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant la présence de famille avec enfants

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable

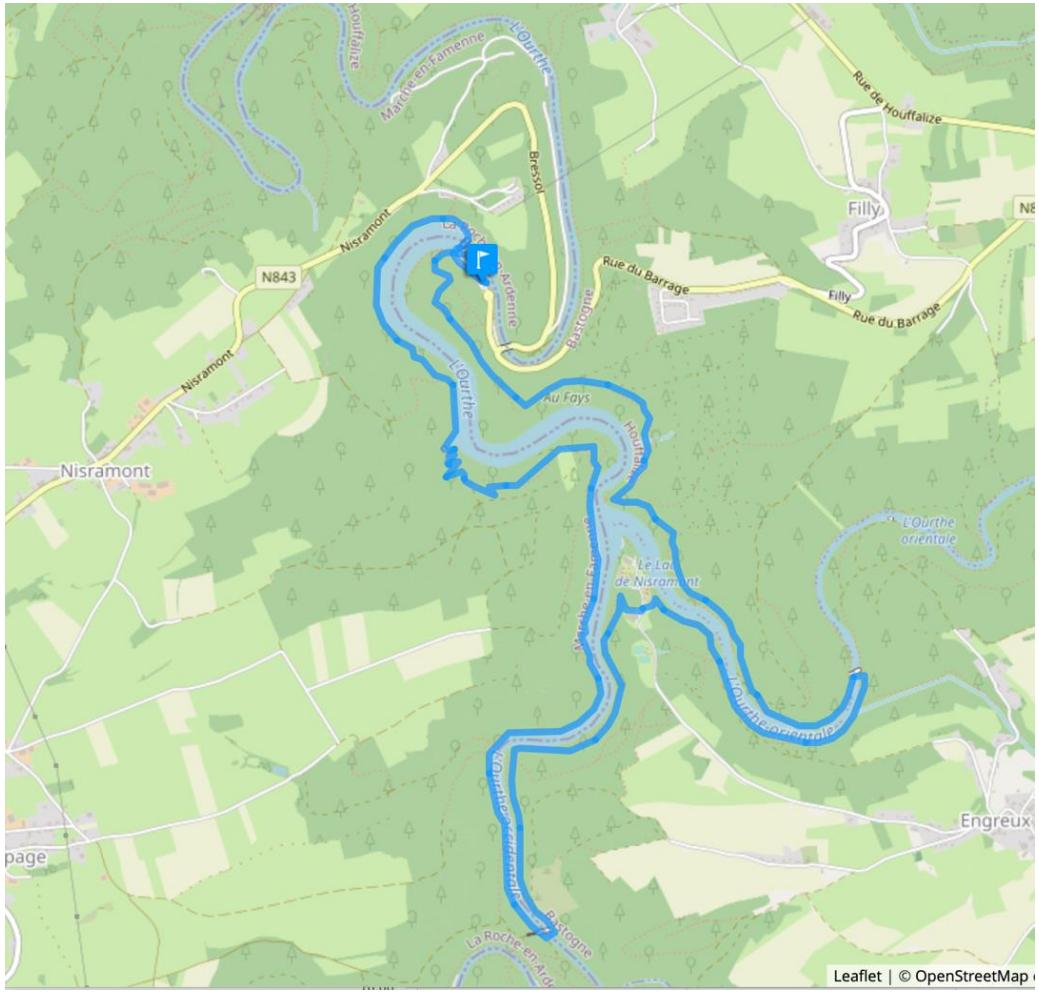
- En favorisant un tourisme vert et responsable

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien de la qualité des ressources naturelles		+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Développement d'un tourisme vert et responsable	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation :



6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La Commune de La Roche-en-Ardenne
- La Commune de Houffalize
- La CLDR

Partenaires du projet :

- Les SI
- Le Contrat de rivière Ourthe
- Le SPW

Pistes de financement :

- CGT (Commissariat général au Tourisme)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

A définir avec la RW.

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

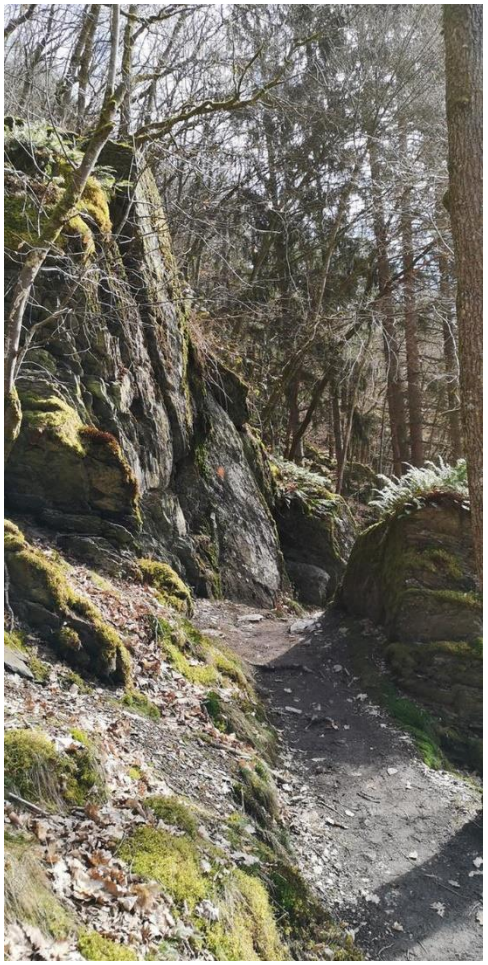
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'aménagements réalisés	5	La commune
Réunion annuelle de coordination entre les 2 commune	1	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Evaluation positive de la promenade sur les sites et applications dédiés aux promenades	Augmentation	Les SI, la MdT
Intervention des services de secours sur la promenade	Diminution	SRI

9. ANNEXES







FICHE 2.11 – CRÉATION D'UNE ZONE CONVIVIALE/PLAINE DE JEUX À BÉRISMENIL

N°DE FICHE PROJET : 2.11.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

La commune de La Roche-en-Ardenne a aménagé dans l'ancienne école du village de Bérismenil un local de convivialité appelé Salle de l'ancienne école. La place qui joint l'ancienne école a été aménagée en 2005. En 2017, en partenariat avec le comité de village, la salle été agrandie et a accueilli une nouvelle cuisine. Les travaux se chiffraient à plus de 200 000 €.

La salle accueille de nombreuses manifestations à caractère familial ou villageois. Le comité souhaite une zone de convivialité à proximité de la salle qui pourrait accueillir une plaine de jeu, un espace barbecue et, simplement, un espace de jeu gazonné. Un parking vélo sera également aménagé.

Le projet est donc :

- D'acquérir le terrain sis à côté de l'église (+/- 200 m²)
- De sécuriser des lieux par le placement d'une clôture ou haie vive
- D'aménager une plaine de jeu et une aire de pique-nique
- D'aménager un parking vélo

2. JUSTIFICATION

Cette fiche est issue d'un ensemble de travaux ou d'actions qui ont été suggérés lors des consultations populaires, des groupes de travail, de la CLDR ou issus directement de la commune de La Roche-en-Ardenne. Elle fait l'objet d'une forte demande de la part de la population locale.

La partie 1 relève que la population de Bérismenil est un des cinq villages de l'entité rochoise qui gagne en population et que ce village possède une disponibilité foncière importante en matière de logement. Assurer une qualité et l'augmentation des infrastructures sociales et des services est un incitant à l'établissement de nouveaux habitants, principalement de ménages avec enfants.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation des comités locaux et des habitants	+		
Mobilisation de citoyens sur le thème de la mobilité douce par la réalisation d'un parking vélo	+	+	
Contribution solidaire avec le comité de village	+		+
Procure un atout touristique	+		
Évaluation permanente par les habitants et le comité de village	+		+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Les parcelles concernées n° 679g, 679h et 679k sont des propriétés privées.



6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne

Partenaires du projet :

- Le comité de village
- Les habitants de Bérismenil

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Acquisition du terrain
- Mise en place des infrastructures

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

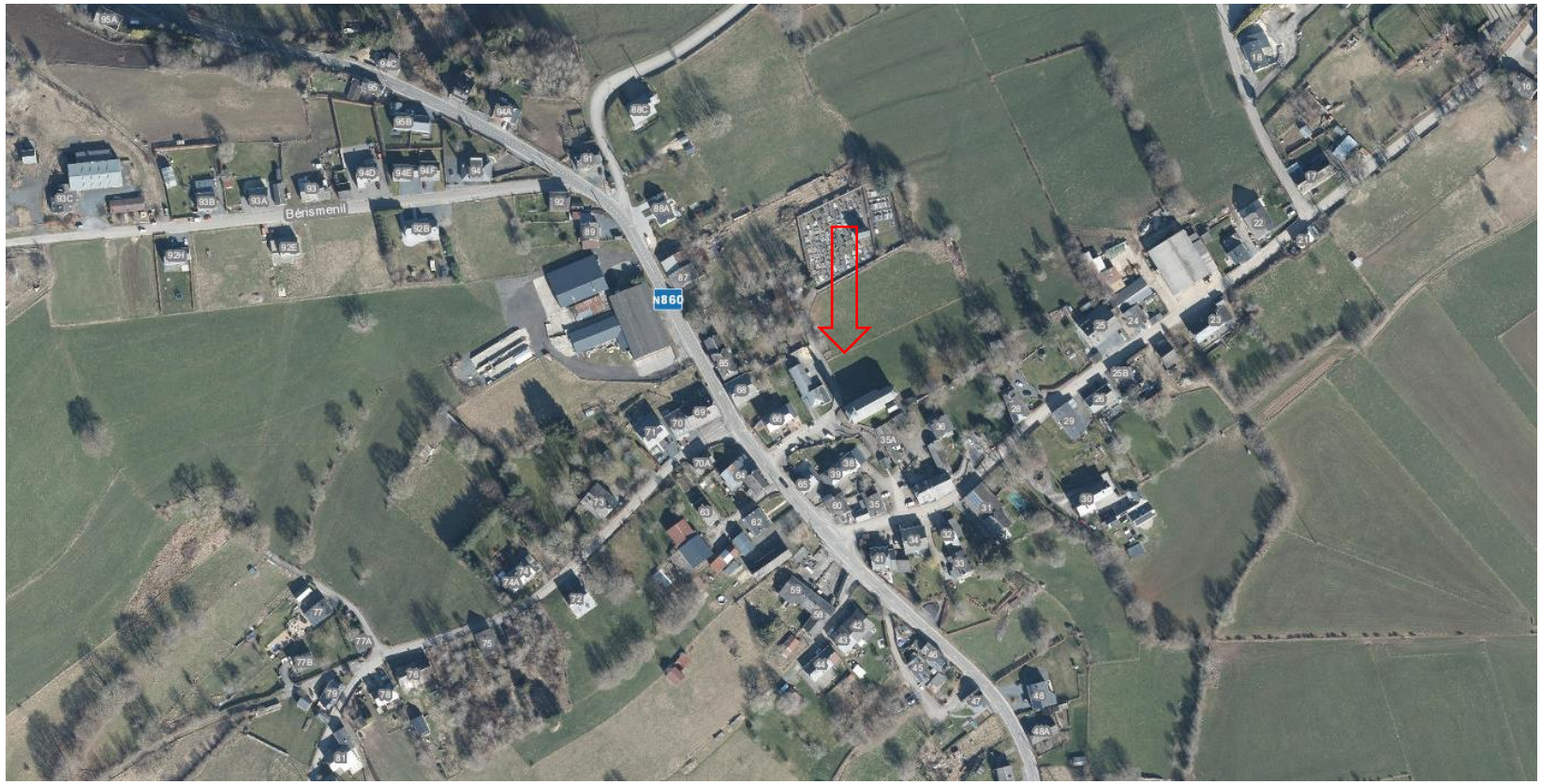
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Acquisition du terrain	Oui	Commune
Mises en place des infrastructures	Oui	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nbre de jours d'utilisation	60	Le com1té

9. ANNEXES

Localisation :



FICHE 2.11 – CRÉATION D'UNE ZONE CONVIVIALE/PLAINE DE JEUX À BÉRISMENIL



FICHE 2.12 - CRÉATION D'ESPACES VALORISANT LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE

N°DE FICHE PROJET : 2.12.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

En lien avec le projet « *Valorisation et entretien du petit patrimoine, restauration et « transmission »*, la CLDR souhaite développer une action spécifique de valorisation du patrimoine funéraire.

L'option retenue dans cette fiche est la création d'un site à caractère mémoriel sur l'emplacement d'anciens cimetières où les inhumations ne sont plus pratiquées et situés généralement autour des églises. Ces sites s'inscriront dans les principes de gestion différenciée déjà pratiquée par la commune.

Pratiquement, ce projet consiste à :

- Dresser un inventaire des éléments funéraires intéressants et s'assurer de leur statut. Le monument fait-il encore partie d'une concession, est-il classé, quelle est son histoire, …et de dresser éventuellement un explicatif du monument sélectionné.
- Établir une fiche reprenant la typologie du monument et l'identification des personnes inhumées.
- S'assurer du statut du site sélectionné. Le cimetière sur lequel serait créé le site à caractère mémoriel est-il désaffecté ? Si non, il est nécessaire d'obtenir un permis de désaffectation du cimetière. Dans ce cas, le projet doit être proposé au gouverneur de la province et soumis à la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire du Service Public de Wallonie.
- Déterminer les options d'aménagements. Celles-ci peuvent être multiples et combinées : intégration des éléments du patrimoine funéraire (stèles, croix, chapelles, etc.), aménagement de sentiers et d'aires de repos, plantations, etc.
- Monter un dossier de réaffectation, soit un permis d'urbanisme qui est nécessaire pour tout projet d'aménagement.

FICHE 2.12 - CRÉATION D'ESPACES VALORISANT LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE

2. JUSTIFICATION

Un inventaire du petit patrimoine a été lancé au sein de la commune et a été identifié en Lot 0. Ceci montre bien la volonté de la population et de la commune de conserver et mettre en valeur son patrimoine.

Le patrimoine funéraire remarquable, comme des sépultures ou, plus modestement, des croix de fonte se rencontre aussi bien au cœur des villages, au sein de certaines églises, autour d'elles, ou encore dans d'anciens cimetières où les inhumations ne sont souvent plus pratiquées.

L'intérêt de ces anciens cimetières est aussi :

- *Urbanistique* par leur position au sein des villages et leur organisation interne particulièrement significative du point de vue social ;
- *Paysager* par leur présence forte dans la trame des villages ;
- *Historique* par le souvenir des figures locales ou encore des industries et artisanats régionaux…

(Source : https://territoires.frw.be/patrimoine-funeraire.html)

Cette opération permet également de libérer de l'espace dans les cimetières actuels et d'optimiser l'espace funéraire.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages

- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Mise en valeur des paysages		+	
Maintien de la qualité des ressources patrimoniales	+	+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti et paysager	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Situation : l'ensemble des cimetières de la commune présentent des tombes remarquables et dignes d'intérêt.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La commune

Partenaires du projet :

- Les Fabriques d'église
- la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire (SPW)
- les citoyens

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- CGT (Commissariat général au Tourisme)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

- Dresser un inventaire
- Sélectionner un site
- Déterminer son affectation
- Introduire un permis d'urbanisme
- Réaliser les aménagements

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

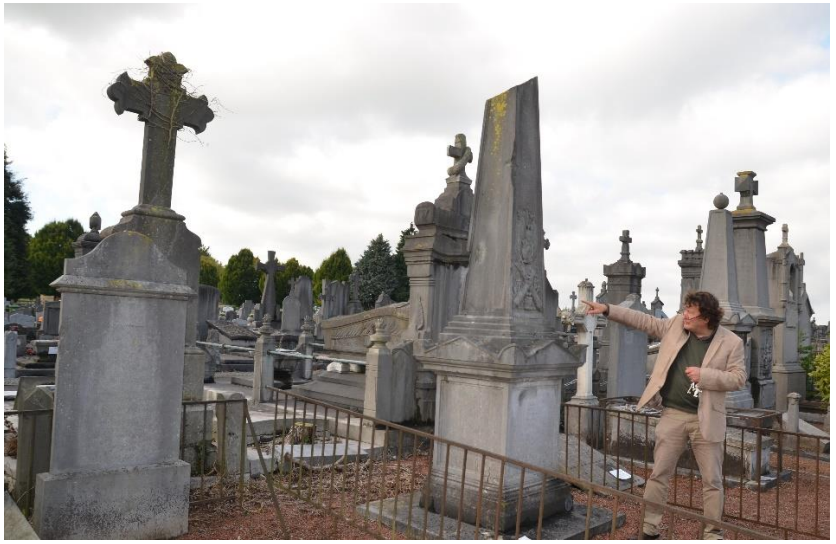
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Identification d'aires de préservation d'ancien cimetière	3	La commune
Rénovation de sépultures spécifiques	10	La commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de fiches réalisées en un an	10	La commune

9. ANNEXES





FICHE 2.13 - CRÉATION DE COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES À PARTIR DE RESSOURCES LOCALES

N°DE FICHE PROJET : 2.13.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

les coopératives énergétiques permettent d'autoconsommer de **l'énergie** verte, locale et **collective** (entre les membres de la communauté).

Le projet consiste à **favoriser** la création de coopératives énergétiques, citoyennes, exploitant les ressources locales.

- *Coopératives énergétiques*. Ces coopératives assurent la production, la distribution et la vente d'énergie renouvelable.
- *Citoyennes.* Ces projets des coopératives citoyennes doivent avoir deux caractéristiques importantes : l'ancrage local et le circuit court
- *Exploitant les ressources locales*. L'hydro-énergie, la filière bois-énergie, la biomasse et de façon moins spécifique, le solaire et l'éolien, constituent les vecteurs de développement énergétique les plus probants sur le territoire rochois.

Cette fiche doit se structurer de la façon suivante :

- Identification et quantification du potentiel de chaque source énergétique. Si cette étude peut se faire de façon globale pour ce qui concerne le bois, le solaire et l'éolien, l'étude du potentiel hydro-énergétique va demander la localisation préalable du site, un moulin p.ex.
- Localisation du ou des projets, compte tenu du potentiel de distribution (bâtiments publics, nouveaux quartiers, zone d'activité artisanale,
- Etude de faisabilité tant matérielle que financière et participative. Le projet doit s 'assurer d'une viabilité économique mais également d'une volonté citoyenne, gage de sa pérennité.
- Création ce coopératives compte tenu que les 2 directives européennes qui gèrent le sujet doivent encore être transposées au niveau du droit wallon.

2. JUSTIFICATION

Les consultations villageoises et le diagnostic partagé ont montré que les habitants sont conscients du potentiel naturel au point de vue énergétique de la commune (bois, rivière, relief) mais que les ressources locales énergétiques sont encore peu valorisées. Ils sont attentifs à des projets coopératifs énergétiques menés sur des communes voisines et désirent s'inscrire dans une démarche similaire. Lors d'une réunion de la CLDR, celle-ci émet les idées de partager entre les différents occupants d'un bâtiment multi résidentiel les panneaux photovoltaïques sur le toit ou encore d'équiper les toitures des églises avec des panneaux solaires pour partager l'électricité produite entre les églises et les riverains qui se seraient associés en communauté d'énergie.

La partie 1 relève que le territoire de la commune comprend plus de 60 % de zones boisées et offre un grand potentiel en matière de ressource énergétique renouvelable mais que sa production en SER (Sources d'Energie Renouvelable) est nulle. Le GAL « Pays de l'Ourthe » a un projet Filière Bois dans le cadre de sa mission de valorisation du circuit court. Du point de vue énergétique, la Filière Bois fait la promotion des acteurs locaux et du bois comme ressource d'énergie locale. Cependant, aucun projet coopératif n'a encore vu le jour. Le potentiel est là, la volonté d'assurer la transition énergétique également : la création de coopérative énergétique est un moyen d'y arriver.

Ce projet doit viser à la consommation d'énergie verte et à l'autonomie énergétique. La création d'une coopérative d'énergie trouve toute sa pertinence dans les zones destinées à l'habitat et les zones artisanales.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Participation de la population et des touristes	+		+
Mobilisation de citoyen sur le thème de la transition énergétique	+		+
Réflexion à l'échelle communale	+	+	
Réponse à des impératifs d'économie des ressources	+	+	+
Préservation d'atouts patrimoniaux pour les générations futures	+	+	+
Utilisation des ressources locales		+	+
Possibilité de projets transcommunaux	+	+	+

5. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

A définir dans l'étude programmée. La localisation pourrait dépasser les frontières communales et revêtir un caractère transcommunal.

6. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- Commune de La Roche-en-Ardenne
- Le GAL

Partenaires du projet :

- L'éco passeur
- Les Fabriques d'église

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

➢ Mise en place d'un groupe de travail

8. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Etude du potentiel énergétique de la commune	oui/non	Commune
Publication des résultats de l'étude	oui/non	Commune
Choix des projets	oui/non	Commune
Nombre de création de coopératives énergétiques	3	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation annuelle de la production d'énergie renouvelable	5 %	Statbel
Réduction de la consommation d'énergies fossiles en 5 ans	3 %	Statbel

FICHE 2.14 . RENFORCEMENT DU RÉSEAU SECONDAIRE DE LA MOBILIÉ LENTE.

N°DE FICHE PROJET : 2.14.
PRIORITÉ : LOT 2
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vient en complément de la fiche du lot 1 *Fiche 1.11. Renforcement de la mobilité lente*. Elle vise à aménager treize tronçons qui viennent renforcer le réseau communal de mobilité lente initié dans la fiche du lot 1. Les trois tronçons prioritaires de la fiche 1.10. ont comme point nodal la Ville de La Roche-en-Ardenne. Les treize tronçons de cette fiche assurent une connexion inter-villages tout en se raccrochant aux tronçons prioritaires. L'amélioration de ces tronçons dépendra des opportunités de la commune lors des réfections de voirie ou de chemins. L'équipement sera le même que celui des tronçons prioritaires et prendra plusieurs formes : le balisage, l'indication des destinations, des points d'intérêts, des durées, des distances, des pourcentages de pente, des mises en garde, des catégories d'usagers, la création de parking de délestage pour voiture, la création de parking pour vélo, de l'éclairage, des poubelles et des éléments de sécurisation.

Les tronçons identifiés par la CLDR sont les suivants :

Tronçon	Liaison	Statut du cheminement	Longueur (mct)
2.1.	Ronchampay - Beausaint	voirie communale - N89	2380
2.2.	Beausaint - La Roche (école ISJSC)	voirie communale	1900
2.3.	Mierchamps - Vallée des Tombes	voirie communale	4970
2.4.	Vallée des Tombes - La Roche	voirie communale	2700
2.5.	Hives - Vallée des Tombes	voirie communale	2900
2.6.	Bérismenil - Samrée	voirie communale	6000
2.7.	Ortho - Nagimont	voirie communale	820

2.8.	Nagimont - Buisson	voirie communale	1590
2.9.	Nagimont - Hubermont	voirie communale	1300
2.10.	Ortho - "Al Hesse"	voirie communale - N843	1380
2.11.	Trois-Villes - "Al Hesse"	voirie communale	1270
2.12.	Ortho - Mousny	voirie communale	2720
2.13.	Bérismenil - Maboge	voirie et chemin communal	3120

1. JUSTIFICATION

Le diagnostic partagé de La Roche-en-Ardenne, les réunions villageoises et les réunions de CLDR ont relevé la nécessité d'avoir un réseau global de mobilité lente qui sera une plus-value en termes de services offerts à la population et en termes d'attrait touristique. Les tronçons secondaires retenus sont issus de la réflexion de la CLDR.

Ce projet, outre d'assurer la centralité de La Roche-en-Ardenne en termes de mobilité lente, vise également à assurer un accès sécurisé en mode doux à l'école communale d'Ortho qui est en plein développement.

La valorisation du maillage lent sera également un atout touristique pour la promotion touristique du territoire et la découverte de ses richesses. La mobilité douce à La Roche-en-Ardenne se voudra touristique et utilitaire.

2. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

3. Réussir la transition en matière de mobilité
- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

3. IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Augmentation des rencontres entre citoyen	+		
Augmente la chance de chacun de se déplacer vers les services et les commerces	+	+	+
Diminution de l'empreinte carbone de certains déplacements		+	
Augmentation de l'arrivée potentielle de touristes	+		+
Coopération et contribution solidaire au point de vue énergétique	+	+	+

4. LOCALISATION ET STATUT DU PROJET

Le projet porte sur la totalité de la commune de La Roche-en-Ardenne et sont localisés sur la carte en annexe.

5. PARTIES PRENANTES ET PORTEUR DE PROJET

Porteurs du projet :

- La Commune

Partenaires du projet :

- SPW DGO1
- SI
- MdT
- Asbl « Tous à pied »
- DST
- GAL
- VIAS
- CLDR
- GRACQ (à mettre en place)
- MdT

Pistes de financement :

- DR (Développement rural)
- Subvention « Mobilité douce » de la RW
- CGT

6. PROGRAMME DE RÉALISATION

Chaque tronçon est indépendant et peut être mis en œuvre séparément. Il s'agira, pour le tronçon sélectionné, de désigner un auteur de projet qui élaborera un cahier des charges spécifique.

7. EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de tronçons aménagés annuellement	3	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation annuelle de personnes utilisant son vélo de façon utilitaire	15	Futur GRACQ

8. ANNEXES

Plan général de la commune reprenant la totalité des tronçons envisagés dans la fiche 1.11. et la fiche 2.14.

FICHE 3.1AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS TREMPLINS OU INTERHGÉNÉRATIONNELS

N°DE FICHE PROJET : 3.1.

PRIORITÉ : LOT 3

DATE D'ACTUALISATION : JUILLET 2022

ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à aménager dans des bâtiments existants ou dans de nouvelles constructions des logements tremplins ou intergénérationnels.

- Les logements tremplins vise à l'installation des jeunes couples dans la commune et à leur accès à la propriété. Ce principe consiste en la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si les locataires, de préférences de jeunes ménages, acquièrent ou construisent dans la commune un immeuble destiné à devenir leur domicile principal.
- Les logements intergénérationnels sont des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en vue de créer entre eux des interactions et l'échange de services.

Cette fiche vient en complément des fiches 1.*6. Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche en logements intergénérationnels et maison des associations* et *2.1. Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche en logements intergénérationnels et maison des associations*.

1. JUSTIFICATION

La CLDR préconise de développer des logements adaptés à l'évolution de la population (appartement, logements plus petits, logements pour famille, logement tremplin) à proximité des services de type commerces, écoles, administrations. Elle relève également la valeur patrimoniale du site de la gare et s'inquiète du devenir de ce site.

Ce projet vient en complément du programme de rénovation urbaine et du plan d'ancrage communal.

L'analyse socio-économique relève l'insuffisance de logements publics et assimilés et le vieillissement de la population.

2. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant la présence de famille avec enfants
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En facilitant l'accès à la propriété
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire

FICHE 3.2 RÉDACTION D'UNE CHARTE POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DURABLE À L'ATTENTION DES PROGRAMMATEURS ET DES PARTICIPANTS

N°DE FICHE PROJET : 3.2
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à rédiger une charte propre à la commune de La Roche-en-Ardenne concernant l'organisation d'événements éco-responsables sur son territoire. Le principe directeur de cette charte est d'insuffler les notions de « **durable et responsable** », et du respect des locaux dans tous les événements rochois. Cette charte s'adressera aussi bien aux participants qu'aux organisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les événements concernés par la charte sont nombreux, vu la vitalité associative de la commune. Les événements qui caractérisent en partie la commune sont le carnaval, les courses cyclistes et les trails. Il est également possible d'envisager que la charte s'adresse à des organisateurs d'événements qui ne sont pas rochois et qui ne font que traverser le territoire communal comme lors des courses cyclistes, par exemple. La notion de durable dans la charte se caractérisera par la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire les impacts néfastes sur l'environnement et de sensibiliser les participants et les organisateurs à la notion de durabilité et au respect des locaux.

Pratiquement la forme de la charte pourra être numérique ou physique, selon les besoins relevés lors de la mise en place du projet. Le site internet de la commune et son application mobile semblent tout indiqués pour héberger la charte sous format numérique.

L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) de même que La Maison du Tourisme, les syndicats d'initiative et le PNDO seront des interlocuteurs privilégiés lors de la rédaction de la charte.

Les grands thèmes abordés dans la charte seront : le choix de l'endroit et de l'infrastructure, la gestion de l'énergie, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, l'accessibilité y compris des PMR, la politique d'achat ou de location, l'alimentation, la mobilité, l'information, la sensibilisation, etc.

FICHE 3.2 RÉDACTION D'UNE CHARTE POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DURABLE À L'ATTENTION DES PROGRAMMATEURS ET DES PARTICIPANTS

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. Lors des consultations populaires, les citoyens de la commune ont fait part d'une frustration lorsque des manifestions sportives, comme une course cycliste, traversent leur commune. Il peut s'en dégager le sentiment que les organisateurs et les participants ne prennent pas en compte le territoire qu'ils traversent et ses habitants. L'information envers les habitants et la garantie d'une prise en compte de leur territoire sont des éléments amélioratifs qui pourront rentrer dans la composition de la charte.

Cette fiche projet s'inscrit dans les 6 axes de la stratégie (cf. le point suivant). Ce projet visant à augmenter la qualité des événements contribue à l'attractivité de la commune et notamment auprès des touristes et des habitants de la commune. La cohésion sociale sera également au cœur du projet. La charte veillera à intégrer toutes les couches de la population en ce y compris les plus fragilisés lorsqu'il s'agit de se rendre ou de participer à un événement.

La thématique centrale est la préservation de l'environnement du territoire rochois. Il s'agira via la charte de penser tous les aspects inhérents à l'organisation d'événement via le prisme du développement durable afin de : *« répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*[1] *»*.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. **Augmenter l'offre et la qualité des services à la population**
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
2. **Assurer une cohésion citoyenne**
 - En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
 - En créant des lieux d'échange entre citoyens

[1] *Rapport Brundtland*

- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable

- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

FICHE 3.3. SOUTIEN À LA CRÉATION DE NOUVELLES FORMES DE PRODUCTION AGRICOLE

N°DE FICHE PROJET : 3.3.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à soutenir et encourager de nouvelles formes de production agricole. Divers axes sont envisagés en fonction du type de production agricole. L'analyse socio-économique a identifié deux types de production agricole sur la commune : les prés et les prairies recouvrent environ 90 % des terres agricoles, le maïs, l'épeautre et l'orge de printemps sont les principales cultures céréalières de la région.

- L'utilisation de pesticides est faible dans les prés et prairies. Cependant, le projet peut, en partenariat avec d'ADL et l'asbl « Fourrages Mieux », proposer des formations sur l'intérêt d'une autre approche de la production fourragère.

- Les cultures nécessitent une utilisation plus importante des pesticides, quoique fortement réglementée. Le changement climatique s'ingère également dans le type de production à envisager dans les années futures. Le projet consiste à apporter également aux agriculteurs de la commune un soutien d'aide à la prise de décision dans le choix des nouvelles cultures. Cette aide peut être fournie par le monde universitaire (Faculté agronomique de Gembloux) via l'asbl communale « Promotion de l'agriculture ».

- Un troisième axe est envisagé. Il s'agit d'apporter un soutien aux productions maraîchères peu présentes sur le territoire communal. Un constat se dégage lors d'entretiens avec le monde du maraîchage : peu de terres se libèrent pour ce type d'exploitation. Le projet vise donc de mettre à la disposition des maraichers des terres propriétés communales. Ce projet est soutenu par l'asbl communale « Promotion de l'agriculture » qui doit modifier le cahier de charges concernant les locations de biens communaux. Pour ce faire, la Commune peut se faire épauler par l'asbl Terre-en-vue.

Cette initiative est également portée par diverses asbl conscientes de la problématique liée à la diversification agricole : l'asbl « Fourrages Mieux », l'asbl « « Promotion de l'agriculture », l'ADL, l'asbl « Li Terroir ». Ces organismes seront associés à ce projet en tant que porteurs de projet ou formateurs.

2. JUSTIFICATION

Les consultations villageoises et les réunions de CLDR ont abordé la problématique agricole à de nombreuses reprises. Même si le constat réalisé en collaboration avec l'asbl communale « Promotion de l'agriculture » n'est pas alarmant, la CLDR veut réduire l'utilisation de pesticides dans l'agriculture et encourager le maraîchage. Cette volonté s'est traduite dans plusieurs objectifs de développement concernés par ces thèmes.

L'analyse socio-économique relève le manque de diversification dans le monde agricole mais néanmoins le développement d'un circuit court. Elle remarque également la volonté de la commune d'être pro active dans le maintien et la diversification des exploitations agricoles : création de l'asbl communale « Promotion de l'agriculture » et mise en location de 102 ha de terres agricoles.

La mutation du monde rural, et de l'agriculture en particulier, associée au changement climatique sont des réalités. Les rochois veulent être des acteurs du changement et ne pas le subir. Toute initiative allant dans ce sens trouve sa légitimé dans cette ODR .

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sains et culturellement identitaires

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

6. Développer les productions locales
- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts

FICHE 3.4 MISE EN PLACE À LA ROCHE-EN-ARDENNE D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS ADAPTÉS

N°DE FICHE PROJET : 3.4
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à favoriser l'implantation d'un service de location de **vélos adaptés** sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Il s'agira, via des incitants ou des partenariats, à pousser les deux sociétés de location de vélos implantées sur la commune à diversifier leur offre et à proposer des vélos adaptés aux personnes dont la mobilité ne permet pas d'utiliser des vélos musculaires traditionnels. Ce projet rejoint également la *Fiche 2.3. Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR* et être un acteur local touristique. Le vélo électrique peut être une alternative au vélo musculaire mais il ne pallie pas un grand nombre d'handicaps. Pour ce faire, des alternatives aux vélos traditionnels existent : les tricycles, les vélos fauteuil, les tandems, les vélos duos, le cycle à cadre abaissé, les vélos d'aide à la marche, le vélo-scooter électrique, les vélos de transport, etc.





2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. Ce projet puise sa légitimité dans le fait qu'il n'existe pas de service de vélo adapté sur le territoire alors que les principaux atouts de la commune sont, en autres, ses paysages et ses événements sportifs. De plus, la forte déclivité du relief de la commune peut être un frein au déplacement doux et touristique. Une aide électrique viendra pallier l'effort musculaire trop important pour certains et la proposition de vélos adaptés permettra aux PMR de profiter pleinement des caractéristiques paysagères de la commune.

Cette fiche projet s'inscrit majoritairement dans 3 grandes thématiques propres à la commune de La Roche-en-Ardenne : la mobilité douce, l'accessibilité pour les PMR et la valorisation du patrimoine paysagé.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. **Augmenter l'offre et la qualité des services à la population**
 - En augmentant la présence de familles avec enfants
 - En pérennisant une offre de services
 - En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMR.

2. **Assurer une cohésion citoyenne**
 - En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. **Réussir la transition en matière de mobilité**
 - En améliorant la circulation de tous intra et extra muros
 - En soutenant les déplacements des personnes non motorisées
 - En augmentant l'offre en transports publics et les correspondances

4. **Développer les activités liées au tourisme durable**
 - En favorisant un tourisme vert et responsable
 - En proposant une offre commerciale variée et de qualité
 - En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne

5. **Développer les productions locales**
 - En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
 - En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

FICHE 3.5SOUTIEN AU REMEMBREMENT DES PETITES PARCELLES PRIVÉES FORESTIÈRES

N°DE FICHE PROJET : 3.5.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

L'objet de cette fiche est de favoriser toute opération immobilière (acquisition, cession, échange) qui permet de remembrer la forêt rochoise afin d'obtenir des parcelles forestières exploitables de plus grande dimension et d'assurer une gestion durable et plus rentable de la forêt.

Ces opérations immobilières concernent tant les biens publics (Commune, CPAS, Fabriques d'église) que les biens privés. Cette fiche vient en complément des actions déjà menées par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée de l'Office Économique Wallon du Bois.

Concrètement, elle consiste à proposer des réunions d'information relatives à la gestion forestière, à mettre en relation les différents propriétaires et assurer une information sur les modalités de transfert de propriété.

2. JUSTIFICATION

La CLDR et la population, lors des consultations organisées dans les villages, a montré son intérêt au capital forestier de sa Commune, tant au niveau économique qu'écologique et s'inquiète de son avenir. La CLDR est consciente de la nécessité de mieux organiser la gestion de la forêt qui passe, notamment, par un remembrement des petites parcelles forestières.

L'analyse socio-économique met en exergue l'importance de la forêt sur la commune qui représente 61% de son territoire. La forêt « privée » représente 2/3 de sa superficie et se caractérise par un morcellement important.

La Région Wallonne a pris en charge la problématique de la gestion durable de la forêt. Les actions envisagées, notamment par les plans d'aménagement forestier du DNF, nécessitent une réorganisation de la structure parcellaire forestière qui est encouragée, au niveau des propriétaires privés, par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée de l'Office Économique Wallon du Bois.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

6. Développer les productions locales
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt

FICHE 3.6 RÉDACTION D'ARTICLES DANS LE BULLETIN COMMUNAL LIÉS À LA CONVIVIALITÉ ET AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

N°DE FICHE PROJET : 3.6
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à rédiger des articles dans le bulletin communal de La Roche-en-Ardenne qui auront pour but d'améliorer la convivialité et le vivre ensemble. Les articles s'adresseront à toute la population de la commune. Les thèmes abordés auront pour but de mieux faire connaitre les spécificités d'une commune rurale auprès d'une partie de la population qui ne les comprend pas toujours (nouveaux arrivants, seconds résidents, touristes...). Ces thèmes aborderont la ruralité, le monde agricole, le bon voisinage, le respect du travail des autres, etc. Les articles pourront également être rédigés sous différentes formes :

- Des billets d'humeur
- Des lettres ouvertes
- Des témoignages
- Des dessins humoristiques ou caricaturaux
- De l'information sur les événements ou initiatives en rapport avec la convivialité ou le bien-vivre ensemble
- Etc.

La compréhension de l'autre pour améliorer les relations de tous sera la ligne directrice qui guidera le choix des articles qui paraitront dans le bulletin communal. Il sera privilégié d'aborder les articles sous un angle positif plutôt que de pointer du doigt les divergences que l'on constate parfois entre citoyens d'une même commune.

2. JUSTIFICATION

La population, lors des consultations villageoises et des groupes de travail, a manifesté son souhait d'associer les agriculteurs au développement de la commune tout en étant consciente de la relative méconnaissance du contexte dans lequel ils évoluaient. C'est sur base de ce constat qu'est née la volonté de créer un projet permettant aux uns et aux autres de mieux se connaître. L'idée d'y inclure d'autres populations que les agriculteurs, comme les néo-ruraux, les seconds résidents, etc., est issue des réunions en CLDR.

L'agriculteur doit s'adapter aux exigences du monde d'aujourd'hui et en particulier de la Politique Agricole Commune, en perpétuelle évolution. L'agriculture n'a plus rien à voir avec l'imaginaire collectif (mode de travail, taille des exploitations et des engins, etc.). La commune peut apporter un soutien aux agriculteurs en les aidants à mieux faire connaître leur monde. C'est pourquoi le projet a pour but de gommer au fil des articles cette méconnaissance entre la population.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaires

6. Développer les productions locales

- En engageant la commune à consommer localement (collectivité etc.)

FICHE 3.7 PROMOTION DU COVOITURAGE

N°DE FICHE PROJET : 3.7
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à faire la promotion de la pratique du covoiturage auprès des habitants de la commune de La Roche-en-Ardenne. Cette pratique consiste à partager sa voiture personnelle avec d'autres personnes pour réaliser des trajets en commun. Concrètement, il existe déjà sur le territoire Wallon des services et des infrastructures afin de faciliter le covoiturage. Il s'agit de parkings qui lui sont dédiés ainsi qu'une plateforme (www.carpool.be) disponible sur internet qui met en relation les personnes désireuses de partager leur voiture.

La promotion pourra prendre plusieurs formes. Il pourra s'agir d'articles qui paraitront dans le bulletin communal ou de séances d'information réalisées par des professionnels de la mobilité. Les thèmes abordés autour du covoiturage pourront être aussi bien d'ordre pratique que sociétaux en décrivant les nombreux avantages du covoiturage.

Outre l'information prodiguée à la population, une réflexion sur la mise en place de parking spécialement destiné au covoiturage pourrait être envisagée si le nombre de personnes qui utilisent le covoiturage se justifie. De tels parkings existent mais sont peu nombreux en province de Luxembourg. Les plus proches sont situés à la Barrière de Champlon (15 places) et à l'église de Champs sur la commune de Bertogne (5 places). Les emplacements retenus seront localisés à proximité des ZAE et des axes routiers importants.

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. Selon la Région Wallonne, 80% des voitures ne comptent que le conducteur à bord. La pratique du covoiturage permet de réduire le nombre de véhicules sur les routes et entraine de nombreux avantages quant à la mobilité d'où un impact positif sur l'environnement et l'économie. La pratique du covoiturage est pertinente à La Roche-en-Ardenne par sa localisation géographique par rapport aux grands axes qui la bordent : à l'ouest de la commune passe la E25 (Liège – Arlon), à l'est la N4 (Namur – Bastogne).

L'analyse socio-économique relève que la mobilité utilitaire dans une commune rurale luxembourgeoise comme La Roche-en-Ardenne rend les habitants très dépendants aux déplacements en voiture. Les distances entre l'habitation et le lieu de travail, la faible offre en transport en commun, la déclivité du territoire et le nombre de travailleurs travaillant hors territoire communal sont autant d'éléments qui renforcent la présence de la voiture dans la vie des habitants. La pratique du covoiturage permet de diminuer l'utilisation de son véhicule voir de se passer d'un véhicule au sein d'une famille.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En créant des lieux d'échange entre citoyens

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées

FICHE 3.8 CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

N°DE FICHE PROJET : 3.8.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche consiste en la création d'un réseau de chaleur à différents endroits localisés par la CLDR. Le réseau de chaleur doit comprendre une chaufferie centralisée (chaudière ou unité de cogénération), un réseau primaire assurant le transport de la chaleur jusqu'aux différents bâtiments concernés, un réseau secondaire interne à chaque bâtiment. La priorité de la production énergétique sera donnée aux combustibles renouvelables : biomasse, biométhanisation, géothermie.

Les endroits actuellement identifiés par la CLDR sont :

- Le quartier de la piscine à La Roche-en-Ardenne. Les immeubles concernés seraient le centre sportif, les installations du terrain de football et les locaux de l'Athénée (classes, centre sportif, etc.). Le réseau pourrait s'étendre au site de la gare du vicinal qui fait l'objet d'une fiche du lot 1 et au futur quartier résidentiel du Hadja qui est un projet immobilier de la Commune.

- la salle de Samrée. Ce projet de plus faible envergure pourrait concerner la maison de village de Samrée et l'école fondamentale de Samrée.

2. JUSTIFICATION

La CLDR a évoqué l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur à divers endroits de la commune, principalement dans le cadre d'une gestion durable de l'énergie. La réflexion sur la localisation d'un réseau de chaleur s'est structurée sur la complémentarité entre les futurs consommateurs (consommateurs de jour, p.ex. les bâtiments publics et les consommateurs du soir, les particuliers). D'où les deux sites retenus par la CLDR, choix qu'elle ne veut pas limitatif.

L'analyse socio-économique a montré le potentiel énergétique présent sur la commune : hydroélectrique, biogaz, biomasse, éolien mais également le peu de production d'énergie renouvelable. La création d'un réseau de chaleur sous-entend la production d'énergie à partir de combustible présent sur la commune (déchets de bois, biogaz, etc.).

La création d'un réseau de chaleur mutualise les investissements et s'inscrit dans les programmes communaux volontaristes d'économies d'énergie. Les projets concernant l'aménagement du site de la gare du vicinal et le projet de lotissement communal au Hadja combinés aux installations publiques existantes (complexe sportif de la piscine, Athénée) se prêtent non seulement à une mutualisation des investissements mais également à une gestion durable dans le partage de l'énergie produite.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité, etc.)
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

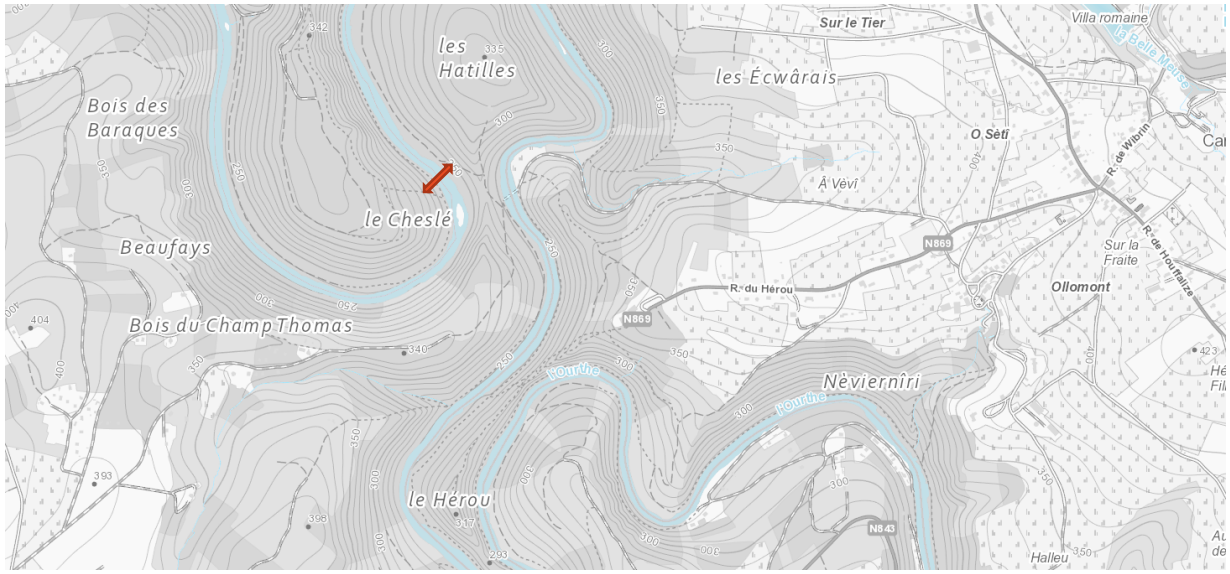
FICHE 3.9 CRÉATION DE PASSERELLES SUR L'OURTHE

N°DE FICHE PROJET : 3.9.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

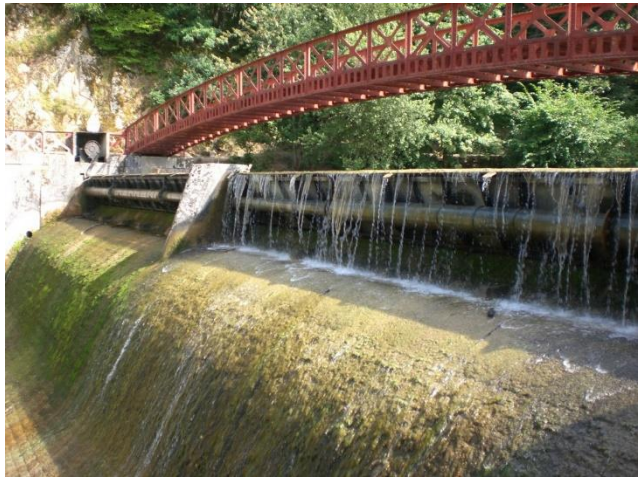
Ce projet transcommunal vise à construire deux traversées piétonnes au-dessus de l'Ourthe, en amont de La Roche-en-Ardenne, de façon à permettre une connexion entre les voies piétonnes des communes de la Roche-en-Ardenne et Houffalize.

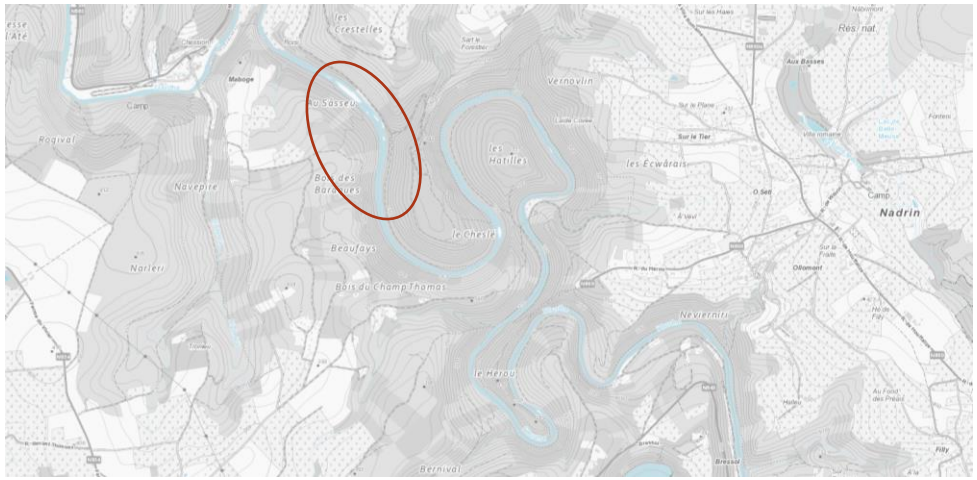
- La première est réalisée à l'emplacement d'un ancien gué dit « Gué du Pré des Ondes » au pied de la presqu'île des Hatilles, entre les villages de Hubermont et de Nadrin.





- La seconde est envisagée entre les villages de Nisramont et Maboge. Outre sa fonction première de favoriser une liaison piétonne entre les deux rives, et donc entre les deux communes, cet ouvrage d'art pourrait remplir la fonction de barrage écrêteur à vocation de temporiser le débit de l'Ourthe en période de crue.





Ce projet transcommunal est complexe et nécessite la collaboration de nombreuses administrations. Cette fiche devra également comprendre une étude de faisabilité et favoriser la coordination entre les différents acteurs (administrations, communes, usagers, etc.).

2. JUSTIFICATION

La CLDR insiste sur la nécessité de réaliser un réseau de voie lente transcommunal, de valoriser l'eau et l'importance d'augmenter l'attrait de la commune par le développement des circuits pédestres. Les passerelles sont en totale adéquation avec ces deux objectifs que poursuivent la commune de La Roche-en-Ardenne et la commune de Houffalize.

Les inondations de juillet 2021 ont mis en évidence la nécessité d'anticiper une brusque montée de l'Ourthe menaçant La Roche-en-Ardenne et la vallée. La Commune de La Roche-en-Ardenne veut saisir l'opportunité de la création de traversées sur l'Ourthe pour réaliser un ouvrage d'art écrêteur.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

3. Réussir la transition en matière de mobilité
- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

FICHE 3.10ACHAT ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN ATTENANT À LA MAISON DE VILLAGE DE BEAUSAINT

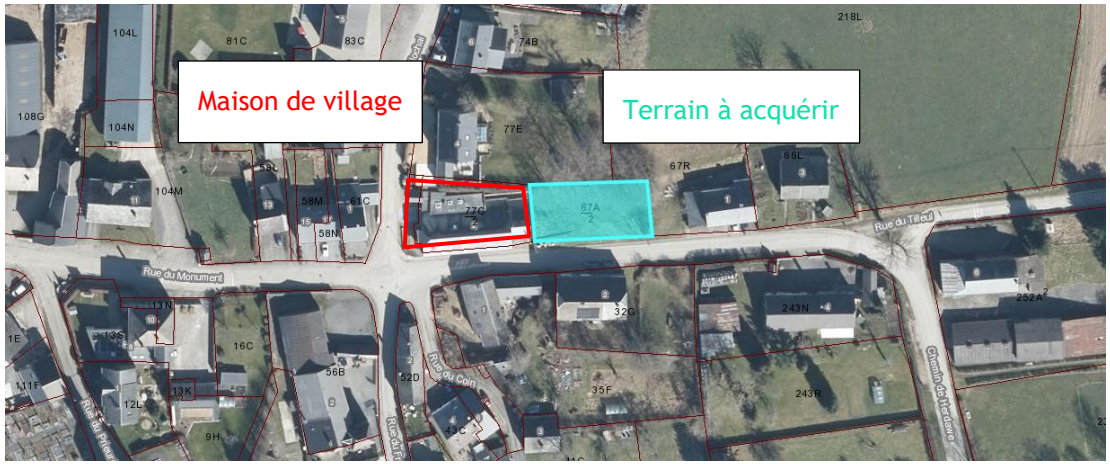
N°DE FICHE PROJET : 3.10.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à acquérir un terrain privé attenant à la maison de village de Beausaint et y aménager une plaine de jeux et un endroit de convivialité.

Concrètement, ce projet comprend :

- L'acquisition de la parcelle cadastrée section A – n° 67/a/2 d'une contenance de 560 m²
- L'installation d'une plaine de jeu
- La sécurisation de l'endroit par la pose de clôture ou haies vives
- L'installation de bancs ou tables de pique-nique



FICHE 3.10ACHAT ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN ATTENANT À LA MAISON DE VILLAGE DE BEAUSAINT

1. JUSTIFICATION

Lors des concertations villageoises, les habitants et les utilisateurs de la maison de village de Beausaint ont exprimé le besoin d'avoir un endroit sécurisé qui permettrait d'y installer une plaine de jeu qui n'existe pas à Beausaint. Cet équipement est un complément à la maison de village qui accueille de nombreuses festivités à caractère familial.

L'analyse socio-économique relève que les maisons de village pérennisent les activités au sein des villages et permettent aux comités de village de dynamiser la vie associative. Un aménagement tel que la création d'une plaine de jeu ne peut que renforcer l'attractivité des maisons de village et le dynamisme local. Beausaint compte de nombreux ménages avec enfants et une école gardienne et une école primaire. Le potentiel foncier y est important et potentiellement attirer de nouveaux habitants.

Une zone de convivialité peut se révéler être un bon point de passage lors des randonnées pédestres ou cyclistes nombreuses sur le territoire rochois (réseau points-nœuds) et renforcer l'attractivité touristique de la commune.

2. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

5. Développer les activités liées au tourisme durable
- En favorisant un tourisme vert et responsable

FICHE 3.11 RELANCE DU COMICE AGRICOLE

N°DE FICHE PROJET : 3.11.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet transcommunal consiste à relancer le « Comice agricole ». Il s'agira de relancer ce groupement rassemblant les représentants des agriculteurs des communes de La Roche-en-Ardenne, Rendeux et Tenneville. Le rôle d'un Comice est, notamment, d'organiser des formations spécifiques sur l'évolution de leur profession et des réglementations en vigueur. Ces associations restent un relais important dans la vulgarisation agricole.

Concrètement, cette fiche se décline de la façon suivante :

- rétablir le contact avec les agriculteurs des communes concernées
- mettre à la disposition du Comice un local de réunion
- assurer le secrétariat des réunions.

2. JUSTIFICATION

Lors des consultations villageoises et de la rencontre de la CLDR avec l'asbl communale « Promotion de l'agriculture », la CLDR a intégré la nécessité d'apporter un soutien aux agriculteurs devant les défis à relever par le monde agricole dans les prochaines années. Elle a également trouvé plus judicieux, non pas de créer encore une nouvelle structure, mais de relancer un groupement existant qui, de plus, est transcommunal.

L'analyse socio-économique souligne que l'agriculture est un pôle important de la commune, tant au niveau social qu'économique mais également la diminution du nombre d'agriculteurs et les défis de demain auxquels ils sont confrontés. Même si la commune est pro active avec la création de l'asbl « Promotion de l'agriculture », une structure transcommunale permet une vue plus globale des problématiques rencontrées.

L'attribution de primes provinciales aux agriculteurs passent par les comices agricoles. La relance du Comice de La Roche-Tenneville-Rendeux va permettre aux agriculteurs locaux de pouvoir bénéficier à nouveau de ces aides.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

2. Assurer une cohésion citoyenne
- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales
- En maintenant la qualité des ressources naturelles

6. Développer les productions locales
- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts

FICHE 3.12 RÉAMÉNAGEMENT DES HORAIRES DU PROXIBUS

N°DE FICHE PROJET : 3.12
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à revoir les horaires du Proxibus en service sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Le Proxibus est une solution de mobilité spécialement adaptée à la demande des utilisateurs en milieu rural. Il s'agit d'un partenariat entre les communes qui le désirent et le TEC. C'est une aide importante en termes de mobilité pour les personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion personnel. Il existe 9 circuits sur le territoire communal : Cielle, Ortho, Hives, Halleux, Beausaint, Samrée, Bérismenil, Baraque Fraiture/Bastogne et Marche-en-Famenne.

Concrètement, il s'agira :

- Dans un premier temps, de communiquer sur l'existence du service de Proxibus qui existe sur la commune afin de s'assurer que le plus grand nombre de citoyens de la commune aient connaissance du service. Cette première communication a pour but de laisser le bouche à oreille faire son effet et de permettre aux habitants d'avoir le temps de réfléchir sur leurs besoins en termes de mobilité.

- Dans un second temps, de communiquer à la population la possibilité de réaménager les horaires. La commune organisera une campagne de communication afin que les habitants soumettent leurs avis sur le réaménagement des horaires. En fonction des demandes, la commune prendra contact avec les TEC afin d'adapter les horaires si besoin.

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. Elle s'inscrit dans une volonté de pérenniser un service important pour les utilisateurs les plus fragilisés sur la question de la mobilité. Ce service permet des circuits quotidiens dans toute la commune entre la ville de La Roche et les nombreux villages périphériques mais aussi vers des pôles de plus grande importance comme la ville de Bastogne et la ville de Marche-en-Famenne. Ce service permet également aux séniors de rester plus longtemps dans leurs habitations et de rompre avec l'isolement.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMR.

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

3. Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées
- En augmentant l'offre en transports publics et les correspondances

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire

FICHE 3.13 CRÉATION D'UN ATELIER RURAL

N°DE FICHE PROJET : 3.13
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire ou aménager un bâtiment communal pour en faire un atelier rural. L'atelier rural est une infrastructure communale qui accueille une ou plusieurs entreprises. Généralement, l'atelier rural est destiné aux petites entreprises qui débutent. L'atelier est géré par la commune, c'est elle qui fixe le prix du loyer ainsi que les autres modalités.

À ce stade du projet, il n'existe pas encore de lieu défini pour implanter un atelier rural sur le territoire communal. Les critères d'accessibilité par rapport au grand axe et de nuisances potentielles aideront à la prise de décision quant au lieu retenu.

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. La création d'un atelier rural est une aide significative pour les jeunes entrepreneurs. Ils bénéficient d'un loyer modeste et sont déchargés en partie des contraintes liées à la recherche d'un lieu pour leur activité. De plus, l'atelier rural permet de fixer les jeunes entrepreneurs sur le territoire communal et de lutter contre l'exode des entreprises hors de la commune. La création d'un atelier est un geste concret de la part de la commune pour soutenir et diversifier l'activité économique sur son territoire. L'atelier rural est vecteur de création d'emploi sur la commune.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services
- En insufflant une politique de soutien aux jeunes depuis la petite enfance
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

4

6. Développer les productions locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En engageant la commune à consommer localement (collectivité, etc.)
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

FICHE 3.14 AMÉNAGEMENT D'UN CIMETIÈRE FORESTIER OU FORÊT CINÉRAIRE

N°DE FICHE PROJET : 3.14
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à créer un espace boisé où il sera possible de disperser les cendres d'un défunt. Une seconde fonction serait d'accueillir l'inhumation d'urnes funéraires. Le choix de cette seconde pratique sera dicté par la taille de la forêt et les moyens accordés à la gestion du site. Si la pratique d'inhumation d'urnes est retenue, elles devront être biodégradables. L'urne sera enterrée au pied d'un arbre préalablement désigné et un marquage à définir sera apposé sur l'arbre afin d'identifier l'emplacement. Il s'agit d'une alternative aux columbariums ou aux pelouses de dispersion déjà présents dans nos cimetières traditionnels. Aucune décoration ou personnalisation ne seront possibles dans la forêt cinéraire afin de préserver le caractère naturel du site. Le coût de l'inhumation sera supporté par les proches du défunt. Un système de concession limitée dans le temps et renouvelable sera d'application comme dans les cimetières traditionnels.

À ce stade du projet, aucun lieu n'est défini pour accueillir une forêt cinéraire. Le choix du lieu se fera en concertation avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF). Une fois le lieu choisi, il appartiendra à la commune d'entamer une démarche administrative afin de retirer cette partie de la forêt communale du régime forestier.

Des projets similaires ont vu le jour dans la province du Luxembourg, à Habay et Fauvillers. Ces deux entités pourront être des interlocuteurs privilégiés lors de la mise en œuvre du projet.

2. JUSTIFICATION

L'élaboration de cette fiche projet est issue des consultations villageoises et des discussions de la CLDR. Il y a un fort attrait pour cette pratique d'inhumation dans les pays voisins que sont l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. La mise en place d'une forêt cinéraire est une réponse à la problématique du manque de place dans les cimetières traditionnels de la commune. Elle va de pair avec l'augmentation des incinérations en Belgique. De plus, il est constaté que dans les communes qui possèdent une forêt cinéraire, la demande d'incinération est en augmentation.

La création d'une forêt cinéraire est une démarche éco-responsable aussi bien pour la commune qui la met en place que pour les proches du défunt qui choisissent ce type d'inhumation.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager

4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

6. Développer les productions locales

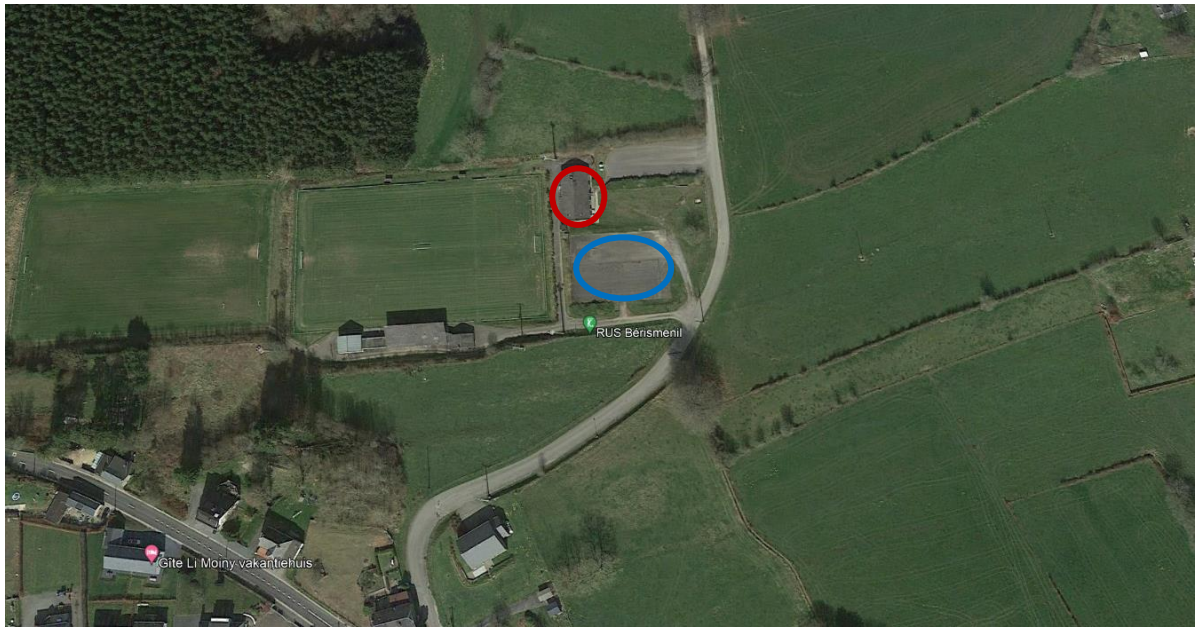
- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En gérant les forêts de manière durable et en optimisant les services écosystémiques de la forêt

FICHE 3.15 RÉNOVATION DES LOCAUX DU FOOTBALL ET DU TERRAIN DE TENNIS À BÉRISMENIL

N°DE FICHE PROJET : 3.15.
PRIORITÉ : LOT 3
DATE D'ACTUALISATION : MAI 2022
ENTITÉ : LA COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à rénover les locaux du football de Bérismenil et rendre à nouveau opérationnel le terrain de tennis situé à l'entrée du Stade Jules Bastin, propriétés communales.



Concrètement, le projet se scinde en parties :

- Rénover, en ce compris la mise aux normes sanitaires, électriques et énergétiques les locaux du football
- Rendre à nouveau le terrain de tennis utilisable.

La finalité de ce projet est d'assurer la pérennité d'infrastructures sportives communales qui sont sous exploitées vu leur état d'entretien. Il conviendra lors de l'élaboration du projet d'envisager la possibilité d'affecter les locaux à d'autres activités que sportives p.ex. locaux de réunion, mise à disposition pour des activités associatives ou familiales.

2. JUSTIFICATION

Les habitants de Bérismenil regrettent l'état des infrastructures sportives de leur village et la sous-exploitation qui en découle. Ce triste constat est relayé par la CLDR qui veut saisir l'occasion, non pas de créer de nouvelles infrastructures, mais de pérenniser un investissement communal qui était de qualité et permettre une utilisation plus large en l'ouvrant à des activités extra sportives.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Objectifs issus de la stratégie rencontrés :

1. Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En pérennisant une offre de services

2. Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant et diversifiant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale